Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico

Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 59 (2018)

Artikel: La création d'un Musée à Avenches (1838) à la lumière des ècrits de François-Rodolphe de Dompierre, premier Conservateur

Autor: Progin, Audrey

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-860463

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La création d'un Musée à Avenches (1838) à la lumière des écrits de François-Rodolphe de Dompierre, premier Conservateur

Audrey Progin

Résumé

Le 14 juin 1822, le Payernois François-Rodolphe de Dompierre (1775-1844), militaire de carrière et féru d'archéologie, est nommé Conservateur des Antiquités pour le Nord du Canton de Vaud. Ce poste nouvellement créé par l'État témoigne d'un éveil progressif des consciences, plus soucieuses désormais de conserver et de protéger le patrimoine archéologique. Accompagné dans ses efforts par plusieurs collègues, F.-R. de Dompierre entame un laborieux travail de conservation et de sensibilisation. Son vif intérêt pour l'archéologie va naturellement l'entrainer sur son territoire de prédilection, celui de l'antique capitale des Helvètes, *Aventicum*. Dès sa nomination, le militaire engage des démarches et propose des mesures destinées à endiguer la dispersion des objets exhumés et à freiner les fouilles sauvages et les dégradations volontaires sur le site.

Face à une collection avenchoise toujours croissante, la nécessité de trouver des locaux adaptés au dépôt et à la présentation des objets se fait rapidement sentir. En 1824 déjà, le Conservateur évoque la tour médiévale édifiée sur l'amphithéâtre. S'ouvre alors une longue période de discussions et de tergiversations entre l'État de Vaud et la Commune d'Avenches. À force de missives persuasives, le Conservateur reçoit, en date du 5 janvier 1828, l'autorisation du Département de l'Intérieur d'employer la tour en tant que dépôt pour les antiquités et laboratoire pour les Conservateurs. Le bras de fer se poursuit cependant entre les autorités communales, qui craignent d'être spoliées, les institutions politiques cantonales et le représentant de l'État à Avenches, F.-R. de Dompierre. Ce dernier n'abandonnera jamais son espoir de voir naître une véritable institution muséale à Avenches, même si transparaissent souvent dans ses écrits la déception et l'abattement. Il faudra attendre le 23 septembre 1838 pour que tombe la nouvelle tant attendue: le musée dans la tour est terminé et meublé. Dès lors, F.-R. de Dompierre consacre les dernières années de sa vie à des travaux que nous qualifierions aujourd'hui d'élémentaires dans la pratique muséale: il établit un inventaire

Zusammenfassung

Am 14. Juni 1822 wird der archäologiebegeisterte Oberstleutnant François-Rodolphe de Dompierre (1775-1844) aus Payerne zum Konservator für die Altertümer des Nordteils des Kantons Waadt ernannt. Dieser vom Staat neu geschaffene Posten zeugt vom allmählich wachsenden Bewusstsein, dass das archäologische Erbe konserviert und geschützt werden muss. Mit der tatkräftigen Unterstützung von mehreren Kollegen beginnt F.-R. de Dompierre mit der mühsamen Arbeit der Konservierung und Sensibilisierung. Sein grosses Interesse für die Archäologie führt ihn ganz selbstverständlich an seinen bevorzugten Ort, die antike Hauptstadt der Helvetier, *Aventicum*. Vom Moment seiner Nominierung an unterbreitet der Militär Vorschläge und leitet Massnahmen ein, um der Veräusserung der ausgegrabenen Objekte Einhalt zu gebieten und die Raubgrabungen und Zerstörungen an der antiken Fundstätte zu stoppen.

Angesichts der anwachsenden Sammlung wird schnell deutlich, dass in Avenches angemessene Räumlichkeiten gefunden werden müssen, um die Objekte lagern und präsentieren zu können. Schon 1824 bringt der Konservator dafür den auf dem Amphitheater errichteten mittelalterlichen Turm ins Gespräch. Es folgt eine Zeit langer Diskussionen und Winkelzüge zwischen dem Kanton Waadt und der Gemeinde Avenches. Mit viel Überredungskunst und nach mehreren Schreiben erhält der Konservator mit Datum vom 5. Januar 1828 die Autorisierung vom Departement des Inneren, den Turm als Depot für die antiken Objekte und als Labor für die Konservatoren nutzen zu dürfen. Der Machtkampf zwischen den kommunalen Stellen, die fürchten, missachtet zu werden, den politischen kantonalen Institutionen und dem Vertreter des Staates in Avenches, F.-R. de Dompierre, geht allerdings weiter. Dieser wird seine Hoffnung auf eine museale Institution in Avenches jedoch niemals aufgeben, auch wenn in seinen Schriften oft Enttäuschung und Niedergeschlagenheit durchscheinen. Es sollte noch bis zum 23. September 1838 dauern, bis endlich die langersehnte Nachricht eintrifft: Das Museum im Turm ist fertiggestellt und eingerich-

Mots-clés

Avenches
Aventicum
musée
muséographie
François-Rodolphe de Dompierre
conservateur
journal
correspondance

Stichwörter

Avenches
Aventicum
Museum
Museographie
François-Rodolphe de Dompierre
Konservator
Tagebuch
Korrespondenz

systématique des objets, prône des mesures de restauration et de conservation, présente les objets au public, tient un registre des visiteurs et s'occupe des nouvelles acquisitions.

Depuis le début de son mandat de Conservateur des Antiquités en 1822 jusqu'au 6 octobre 1844, date de son décès, F.-R. de Dompierre consigne toutes ses activités dans de précieux documents manuscrits. Il livre ainsi à la postérité des écrits d'une richesse incomparable, évoquant non seulement la genèse de l'institution mais aussi les prémices de plusieurs métiers et activités liés aujourd'hui au monde muséal.

Outre quelques pages consacrées au contexte politico-culturel de l'époque, le présent article propose une étude systématique des écrits du Conservateur, et plus particulièrement de son *Journal et extrait de Correspondance*.

tet. Seitdem widmet F.-R. de Dompierre die letzten Jahre seines Lebens den Arbeiten, die wir heute als wesentliche Elemente der musealen Praxis bezeichnen würden: Er erstellt ein systematisches Inventar der Objekte, er sorgt für Restaurierungs- und Konservierungsmassnahmen, präsentiert die Objekte der Öffentlichkeit, lässt die Besucherzahlen registrieren und kümmert sich um Neuerwerbungen.

Seit dem Beginn seines Mandats als Konservator für die Altertümer im Jahr 1822 bis zu seinem Todestag am 6. Oktober 1844 hält F.-R. de Dompierre seine gesamten Aktivitäten in wertvollen handschriftlichen Dokumenten fest. Er überliefert so der Nachwelt Schriften von unvergleichlichem Wert, in denen nicht nur die Entstehung der Institution, sondern auch die Anfänge mehrerer Berufe und Aktivitäten innerhalb der musealen Welt beschrieben werden.

In diesem Artikel wird neben einigen Seiten zum politisch-kulturellen Kontext jener Zeit eine systematische Untersuchung der Schriften des Konservators vorgelegt, insbesondere des *Journal et extrait de Correspondance*.

Übersetzung: Silvia Hirsch

Sommaire

Introduction 10

Le contexte politique et culturel 10

Un chemin laborieux vers la protection des vestiges antiques 10

Le XIXe s. et l'essor des musées d'archéologie 13

François-Rodolphe de Dompierre, un militaire féru d'archéologie 15

La naissance du Musée romain d'Avenches à la lumière du *Journal et extrait de Correspondance* de F.-R. de Dompierre 17

Le *Journal et extrait de Correspondance* de François-Rodolphe de Dompierre 17

La forme 17

Le contenu 19

La création d'un musée à Avenches : étapes, réalisation et travaux « muséologiques » 20

La nomination au poste de Conservateur des Antiquités de l'État de Vaud *(juin 1822)* 20

L'entrée en fonction : la sauvegarde des objets et la sensibilisation des mentalités, projets de circulaire *(juin 1822 - mars 1823)* 21

Surveillance de fouilles et prémices d'un projet : un musée d'antiquités à Avenches ? *(mars – septembre 1823)* 24

L'ébauche d'un projet concret : espérance et désappointement *(janvier 1824 – mars 1826)* 25

Après la déception, de nouveaux espoirs : la conservation des vestiges antiques, projet d'un laboratoire de Conservateur des Antiquités *(juin 1826 – mars 1829)* 28

La validation du projet : démarches administratives *(avril 1829 – juin 1830)* 31

Une période difficile : entre doutes et désillusion *(août 1830 – septembre 1837)* 32

Encadré : La tour du Musée 33

L'aboutissement du projet : une finalisation laborieuse *(octobre 1837 – septembre 1838)* 36

De l'inventaire à l'exposition, le travail de Conservateur au Musée *(octobre 1838 – septembre 1844)* 37

Conclusion 47

Un muséologue avant l'heure ? 47

Les prémices d'une situation actuelle 48

Une source documentaire exceptionnelle 49

Une personnalité touchante et attachante 49

Bibliographie 51

Crédit des illustrations 53

Annexe : chronologie des événements 54

Texte 1

«j'ai toujours eu en amours les passions très vives & malgré mon vieux age & ma longue barbe blanche c'est encore de même; seulement la nature de mes amours a changé; je me suis amouraché d'une vieille décrépite que je trouve encore remplie d'attraits; il faut bien vous la nommer pour que vous n'alliez pas jetter des conjectures facheuses sur de pauvres innocentes: ma Dulciné est depuis bien des années Dame Avenches, & voilà que d'après ce que vous m'en dittes & contre mon attente, que j'ai à faire avec une ingrate qui se laisse spolier, déshonorer par des profanes, il est vrai qu'elle n'en est pas aujourd'hui à ses premiers essais».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 121
25 janvier 1841

Texte 2

«Avec de la patience tout arrivera enfin dans le joli Salon que le Conseil d'Etat nous a fait construire pour y loger nos antiquités & d'où nous avons une vue vraim^t^ magnifique».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 73
23 novembre 1838

Introduction

C'est en des termes fleuris que François-Rodolphe de Dompierre, lieutenant-colonel et premier Conservateur du Musée d'Avenches, évoque son affection pour les ruines d'*Aventicum* (texte 1). Cette passion pour les trésors antiques que la ville recèle en ses terres a conduit ce personnage à s'investir corps et âme pour leur protection. F.-R. de Dompierre a beaucoup donné de sa personne dans l'écriture de l'histoire de la ville, mais surtout de celle de son Musée. Premier Conservateur des Antiquités de l'État de Vaud aux côté de Louis Reynier, F.-R. de Dompierre découvre les aléas de ce nouveau métier.

Soucieux de poser de solides bases au poste nouvellement créé, le militaire payernois a transmis à la postérité plusieurs précieux documents. Le plus notable est certainement celui qui rassemble ses notes et son courrier, sous le titre de *Journal et extrait de Correspondance de François-Rodolphe de Dompierre, l'un des conservateurs des antiquités de l'État de Vaud*. Cet ouvrage est d'une richesse incomparable. De sa belle écriture, le Conservateur nous renseigne sur les us et coutumes de l'époque, les protagonistes de son temps. Il fixe l'état de la ville d'Avenches, détaille les fouilles archéologiques dans tout le canton (et même au-delà), les trésors déterrés puis inventoriés, présente son emploi du temps et ses préoccupations. Sa correspondance ouvre une fenêtre sur une époque révolue et dévoile des détails de la vie quotidienne du XIXe s. Ce manuscrit ne réunit pas seulement la correspondance de F.-R. de Dompierre avec les différentes autorités et des collègues de son temps, mais est enrichi de notices personnelles se référant directement au travail réalisé dans ce que nous nommerons aujourd'hui une institution muséale.

F.-R. de Dompierre a également débuté le laborieux travail d'inventorisation des objets du Musée, distribués dans plusieurs cahiers. Cet *Inventaire du Musée des antiquités d'Avenches* nous renseigne sur le contenu des archives et des objets au temps de F.-R. de Dompierre, bien que le catalogue semble mentionner presque autant de mobilier ancien que moderne. Afin d'établir une documentation cohérente de son travail et des objets, le Conservateur a également conservé et transmis à ses successeurs toute la correspondance reçue, annotée par ses soins, durant son mandat. Ainsi, les origines du Musée romain d'Avenches sont abondammment documentées. Les manuscrits légués par le premier Conservateur permettent de suivre la genèse du Musée d'Avenches, ouvert en 1838 (texte 2) et le développement des tâches que le nouveau «métier» de conservateur induit au XIXe s.

Le contexte politique et culturel

Un chemin laborieux vers la protection des vestiges antiques

Bien que le temps, la nature et les hommes aient fortement mis à mal les structures de la ville, l'antique cité d'*Aventicum* n'a jamais été oubliée. En effet, outre les témoignages textuels, les vestiges de sa grandeur passée sont demeurés visibles. Cette visibilité a fait aussi son malheur puisqu'elle a entraîné le démantèlement de ses édifices, dès la fin de l'Antiquité. Le site s'est retrouvé relégué au rang de carrière pour les récupérateurs de matériaux de construction.

Bien que le XVIe s. soit la période qui voit naître les premières recherches sur l'histoire d'*Aventicum*, le site pique déjà auparavant la curiosité de quelques nobles personnalités de passage, à l'instar de l'Empereur Frédéric Barberousse et Aymon de Monfalcon, évêque de Lausanne. La Renaissance marque – depuis le XIVe s. en Italie déjà – un retour en grâce de l'Antiquité. Le mouvement se répand au-delà des frontières italiennes et entraîne, en Suisse aussi, un intérêt croissant pour les vestiges romains. Malheureusement, cet engouement naissant ne freine guère la détérioration volontaire des monuments avenchois. Pourtant, l'on commence peu à peu à appréhender la richesse du site: érudits et voyageurs défilent à Avenches. Parmi ces illustres personnages, on peut citer le poète Glarean, de passage en 1515, l'historien Aegidius Tschudi, séjournant dans la cité broyarde en 1536, le moine Frédégaire ou encore l'épigraphiste Johannes Stumpf[1]. De nombreuses inscriptions sont recopiées et commentées par ces voyageurs passionnés. En dépit de cet engouement, il ne s'y déroule pas encore de fouilles à proprement parler. Les érudits limitent leurs études à une observation des vestiges visibles et privilégient les blocs épigraphiques. Au XVIIe s., le graveur Matthäus Merian l'Ancien (1593-1650) s'amourache de la colonne du sanctuaire du Cigognier et en croque les vestiges, tout comme un autre spécialiste de la gravure, David Herrliberger (1697-1777), qui, au siècle suivant, porte davantage d'attention à la tour de l'amphithéâtre (*cf.* fig. 11).

Le «pillage» des pièces antiques se développe parallèlement à cette montée d'intérêt pour la cité romaine. En effet, les personnes attirées par le passé de la ville font parfois preuve de peu de scrupules: d'aucuns n'hésitent pas à emporter avec eux des souvenirs de voyage et à constituer des collections personnelles. Le marché de l'art entraîne à la fois une demande croissante de beaux objets, mais aussi une multiplica-

1 Une liste plus détaillée des voyageurs illustres de passage à Avenches se trouve dans Dal Bianco 2016. *Cf.* aussi Meylan Krause 2004.

tion des prélèvements sauvages sur le terrain et des exportations d'artefacts antiques: des pièces sont vendues au plus offrant et sont disséminées dans toute la Suisse, voire plus loin en Europe. Parallèlement, les matériaux de construction antiques sont réemployés ou finissent au four à chaux. De telles pratiques s'avèrent catastrophiques: le vide juridique est alors tel que chacun peut, à sa guise, se lancer dans une véritable chasse au trésor et creuser où bon lui semble, la seule condition étant l'obtention de l'accord du propriétaire de la parcelle. Les autorités cantonales se bornent à *«une bienveillance passive»*[2]. À cette époque, tout objet archéologique exhumé appartient au propriétaire du terrain dans lequel il a été découvert. Cette carence législative et cette absence de contrôle marqueront l'archéologie pour les siècles à venir.

Ces pratiques délétères se poursuivent au XVIIe s. et choquent plusieurs savants helvétiques soucieux de la destinée de ce patrimoine. Malheureusement, les initiatives en faveur de la conservation et de la protection des antiquités ne relèvent, pour l'heure, que de la volonté de quelques privés, épaulés parfois par les autorités, qui mettent notamment des locaux à disposition ou accordent quelques subventions, avant tout aux sociétés savantes. Il arrive également que les bourgeoisies tentent d'assumer la gestion des collections mais les ressources disponibles sont insuffisantes. Notons encore que la première fouille documentée et répertoriée à Avenches est datée de l'année 1676[3].

Encore timide durant les siècles précédents, l'engouement pour le passé et les trésors romains décolle dans le courant du XVIIIe s. Au début de ce siècle, Johann Caspar Hagenbuch réalise un des plus anciens plans d'Avenches incluant les vestiges archéologiques. Le gouvernement bernois prend aussi la mesure des richesses dissimulées dans le sol d'Avenches, ville qui lui est rattachée depuis 1536. Cette attention se manifeste en particulier à l'occasion d'un conflit d'érudits relatif à la localisation de l'antique *Aventicum*. Le bibliothécaire Marquard Wild (1661-1747) se voit confier la mission de défendre le passé antique d'Avenches et publie, en 1710, son *Apologie pour la ville Cité d'Avenches ou Aventicum en Suisse, au Canton de Berne [...]*, œuvre qui, pour la première fois, dresse le bilan des connaissances sur le passé de la ville. Plusieurs fouilles sont organisées à la demande de Leurs Excellences, qui ne font pas mystère de leur intention d'emporter les trouvailles dans d'autres lieux, notamment dans leur château de Villars-les-Moines et de se les approprier. Paradoxalement, les Bernois semblent à la fois vouloir réunir les objets dans leur capitale et y établir un musée[4], tout en cherchant à promouvoir l'étude et la préservation des vestiges. Quoi qu'il en soit, le fait que des recherches soient désormais suivies par le gouvernement est une avancée considérable. Il en découle une rigueur nouvelle dans le suivi des fouilles.

Cette fascination pour l'Antiquité romaine est à mettre en lien avec la découverte d'*Herculanum* en 1738 et de Pompéi, dix ans plus tard. L'idée que les découvertes ne sont plus seulement les fruits du hasard et que les vestiges peuvent s'organiser selon des schémas précis fait son chemin dans les esprits. Cette perception des ruines permet de nouvelles lectures du terrain, se rapprochant de celles des recherches archéologiques modernes. Ainsi, en 1747, le géomètre avenchois David Fornerod est mandaté pour la réalisation de plans archéologiques. Ses travaux de relevé ont aussi permis de conserver une trace graphique d'antiques mosaïques aujourd'hui détruites (*cf.* fig. 17). En 1783, c'est au tour de l'architecte Erasmus Ritter (1726-1805) de produire à la demande de Leurs Excellences des relevés et un recensement des monuments encore visibles (fig. 1)[5]. Ses travaux l'entraînent dans des réflexions sur les techniques de construction antiques et l'amènent à des tentatives de restitution de certains édifices. Il couche sur le papier l'ensemble de ses connaissances dans son *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*, ouvrage paru en 1788 et qui marque le début des travaux «scientifiques» sur l'antique cité. Grâce aux efforts de Ritter, ajoutés à ceux d'un autre érudit bernois, Friedrich-Samuel Schmidt von Rossan (1737-1796), les vestiges avenchois commencent à susciter la curiosité. E. Ritter collabore également avec Lord Spencer Compton, Comte de Northampton, établi à Avenches en 1780, qui entreprend et finance plusieurs fouilles archéologiques et mandate notamment Joseph Emmanuel Curty, peintre originaire

Fig. 1
L'amphithéâtre d'Avenches et la «Tour du Grenier». Dessin aquarellé d'E. Ritter (1790).
Burgerbibliothek, Berne

2 Kaeser 2004, p. 19.
3 Calisto/Dal Bianco 2014, p. 7.
4 Secretan 1887, p. 6.
5 Dal Bianco/Fuchs 2005.

de Fribourg, pour en établir des relevés. En 1786, Lord Spencer Compton désire construire un pavillon afin de protéger la mosaïque dite «de Bellérophon» et charge E. Ritter de proposer un projet pour ce bâtiment, qui aurait pu devenir le premier Musée d'Avenches[6]. Malheureusement, le projet est rejeté par les autorités et la population.

Sous l'influence des Lumières, on commence à percevoir les témoins matériels de l'Antiquité de façon nouvelle: on réalise qu'ils peuvent combler certaines lacunes des connaissances. À Avenches, on assiste à l'éclosion d'une nouvelle archéologie, plus scientifique. Les artefacts commencent à être envisagés comme des *«outils de recherche capables d'enrichir la connaissance de l'histoire et de combler les lacunes des sources écrites»*[7]. Bien que de nouvelles directives soient édictées au XVIIIe s., comme, par exemple, des initiatives du gouvernement demandant à ce que les pièces découvertes lui soient systématiquement remises, les mesures d'accompagnement restent trop peu concrètes pour être respectées. De nombreuses pièces aboutissent chez des érudits et des collectionneurs, perdant souvent tout lien avec leur contexte de découverte. Le Directoire exécutif de la République Helvétique demande par arrêté du 15 octobre 1798, le recensement des monuments anciens et prône des mesures de conservation, mais *«les résultats de l'enquête sont minces, les circonstances politiques, défavorables; le projet, trop novateur pour l'époque, est abandonné»*[8]. Lorsque le pays de Vaud conquiert son indépendance, la destruction et la dégradation des monuments antiques sont toujours d'actualité malgré les quelques efforts des autorités. L'indépendance n'apporte guère de protection efficace aux vestiges et artefacts et aucune mesure particulière n'est imposée.

Le XIXe s. marque cependant un tournant décisif, lié notamment au contexte politique, socio-économique et intellectuel de l'époque. Deux sentiments caractéristiques de cette période «romantique» se mêlent: d'une part, on s'exalte devant les ruines et, d'autre part, on s'insurge devant la détérioration des témoins des siècles passés. Progressivement apparaît une nouvelle sensibilité à l'égard des antiquités romaines. Marcel Grandjean parle de *«mouvement de reconnaissance»*[9]. Les vestiges médiévaux, très apparents – ou du moins davantage que les ruines antiques – commencent à lasser; on se tourne alors vers une autre période historique. En effet, le XIXe s. porte la trace d'une volonté de valorisation mais aussi de préservation du patrimoine antique. Plusieurs initiatives sont prises pour sauvegarder les vestiges de cette période[10]. Un nouveau combat commence visant à rassembler les pièces disséminées en Suisse et à l'étranger. Bientôt, il sera interdit d'extraire les pierres des monuments. L'intérêt pour l'art antique s'accroît et l'archéologie prend son envol. Plusieurs personnages érudits comme Frédéric Troyon (1815-1866), François-Alphonse Forel (1841-1912) et Juste Olivier (1807-1876) œuvrent sans relâche afin de sensibiliser leurs compatriotes à la richesse patrimoniale que représentent les vestiges romains. L'État se voit également contraint d'agir devant les réactions indignées des savants, des bourgeois et même de la population. Les efforts sont rapidement récompensés puisqu'en 1818 est officialisée l'ouverture du Musée cantonal vaudois à Lausanne. La création d'une telle institution motive grandement le nouvel État, qui y voit un moyen de promouvoir l'éducation et la culture de sa population. L'archiviste Pierre-Antoine Baron rapporte qu'en 1822, le Grand Conseil adresse au Conseil d'État une *«invitation expresse de pourvoir à ce que les monuments d'antiquité existant dans les diverses localités du Canton de Vaud et particulièrement à Avenches, fussent, mieux que précédemment, l'objet de mesures conservatives suffisantes pour en assurer l'existence, et à ce que les objets de genre d'un volume plus petit fussent recueillis et placés dans un Musée national accessible à la généralité des citoyens»*[11].

C'est ainsi que le Conseil d'État nomme, en juin 1822, deux Conservateurs des Antiquités du canton de Vaud: François-Rodolphe de Dompierre et Louis Reynier. Ces derniers ont pour principal cahier des charges le rassemblement, la conservation et la documentation des artefacts et monuments du Canton. *«Leurs pouvoirs sont cependant limités et leur rôle, essentiellement consultatif ou préventif, consiste avant tout à sauvegarder et à récolter le matériel d'époque romaine»*[12]. Bien que leur champ d'action soit restreint, les efforts des Conservateurs ne sont pas vains puisque la survie de plusieurs monuments leur est due, notamment celle des mosaïques d'Orbe. De même, le zèle de François-Rodolphe de Dompierre aboutira à la création d'un musée cantonal en ville d'Avenches en 1838. Ce procédé est le fruit de quinze années de pourparlers parfois houleux avec la Commune d'Avenches et l'État de Vaud. L'archiviste P.-A. Baron loue l'action des Conservateurs en affirmant qu'ils exercent *«une influence salutaire dans leur contrée»*[13]. Selon ses dires, plusieurs

6 Meylan Krause 2004, p. 78-79.

7 Meylan Krause 2004, p. 55.

8 Huguenin/Kaenel 1998, p. 17.

9 Grandjean 2007, t. 1, p. 234.

10 *«Les antiquaires, amateurs et sociétés savantes cèdent le pas à une archéologie plus professionnelle: désormais, l'État met en place les infrastructures et les institutions nécessaires, comme les musées, les organismes d'enseignement et de recherche – et avec eux, les moyens d'exercer contrôle et expertise sur l'héritage national»* (Kaeser *et al.* 2008, p. 31).

11 Baron 1849-1863, p. 10.

12 Huguenin/Kaenel 1998, p. 18.

13 Baron 1849-1863, p. 11.

municipalités durcissent leur surveillance et certaines fouilles sont lancées. En ce qui concerne les résultats effectifs des travaux et démarches entrepris par F.-R. de Dompierre et son collègue, d'autres témoignages sont toutefois plus mesurés et parfois contradictoires.

En 1824, un premier musée ouvre à Avenches, le Musée du Cercle Vespasien, à l'initiative de la Commune et du comité du même nom, dont les membres étaient des bourgeois et notables originaires d'Avenches[14]. Cette même année, Louis Levade publie son *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*[15], qui offre une place de choix aux antiquités avenchoises. La Commune d'Avenches manifeste une certaine crainte face à l'augmentation de ses collections: l'État de Vaud a l'autorité pour réclamer ces trésors archéologiques afin d'enrichir les vitrines du Musée cantonal de Lausanne. C'est en partie pour cette raison que la Municipalité d'Avenches refusera dans un premier temps de créer un musée cantonal dans la tour de l'amphithéâtre, avant que l'aval soit finalement donné en 1838.

Ces diverses démarches et entreprises attestent d'une volonté croissante de protéger les vestiges dispersés à travers le canton. On cherche désormais à protéger le patrimoine pour la postérité. La création des institutions muséales influe positivement sur les mentalités. Après avoir visité les musées, certains citoyens apportent aux Conservateurs des objets dont ils ignorent la valeur, ce qui a pour effet d'agrandir les collections et d'encourager les démarches visant à entraver la dispersion des artefacts chez les collectionneurs et brocanteurs. Les Conservateurs mettent un point d'honneur à chercher, rassembler et racheter les pièces dispersées afin de les réunir dans un lieu adéquat, qui permette à la fois la présentation au public et un travail d'étude et d'inventaire.

Bien que plusieurs mesures de protection du patrimoine antique voient peu à peu le jour, le combat est loin d'être gagné: à Avenches, par exemple, un projet de route lancé en 1825 prévoit de passer au centre de l'amphithéâtre (*cf.* fig. 9), impliquant la destruction de la tour médiévale![16]. Ces deux monuments historiques doivent leur salut à la combativité de François-Rodolphe de Dompierre. De même, les fouilles sauvages perdurent durant le XIXe s. en raison notamment de la détermination de privés à exploiter les matériaux de construction des édifices. La création de l'Association Pro Aventico, en 1885, à l'initiative d'un groupe de savants et d'amateurs éclairés, mettra fin à ces pillages répétés. Cette association se fixe pour objectifs la protection et la conservation des vestiges, la mise en valeur de ces derniers et un suivi des fouilles. Dès la création de l'Association, Eugène Secrétan, membre fondateur et premier président (1885-1917), lance un appel au public pour l'encourager à s'engager dans la protection des vestiges d'*Aventicum*. Les collections du Musée croissent rapidement grâce aux fouilles entreprises par l'Association et le Musée s'avère trop exigu en 1887 déjà. L'État se voit contraint de procéder à une réorganisation de l'espace et d'aménager une partie de la terrasse au sud de la tour pour entreposer certains fragments.

En 1898, on légifère enfin sur la protection du patrimoine antique. En effet, cette année est marquée par l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur «la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique», résultant du travail acharné de l'archéologue Albert Naef. L'application de cette mesure législative est renforcée en 1912 par le Code Civil, qui déclare propriété d'État tout objet archéologique trouvé sur le sol cantonal. Ces législations permettent aux autorités cantonales d'intervenir de façon systématique dans la problématique de conservation et de protection. L'État de Vaud innove tout particulièrement avec cette réglementation qui fera école ailleurs.

Le XIXe s. et l'essor des musées d'archéologie

Le développement des musées que l'on appelle aujourd'hui musées d'archéologie, s'esquisse à la Renaissance déjà. Cette période voit émerger une volonté de renouer avec l'Antiquité, ses pratiques et son savoir, volonté matérialisée par une envie de collectionner des «fragments d'Antiquité». Cette tendance se traduit par un phénomène touchant toutes les sphères de la population européenne, le collectionnisme[17]. Bien qu'il existe quelques collections d'antiquités au XVIIe s., le processus de développement des musées ne commence véritablement que dans la seconde moitié du XVIIIe s. et est incontestablement lié au fait que nombre de collections privées entrent progressivement dans le domaine public.

Dès cette époque, l'Europe est touchée par un phénomène de multiplication des musées. Cependant, ces institutions y sont encore rares, si ce n'est dans quelques localités importantes. Entre 1800 et 1849, la Suisse dénombre quinze musées, mais leur nombre augmente entre 1850 et 1879 pour atteindre le chiffre de 34. Enfin, les années 1880 à 1899 voient l'ouverture de 25 nouvelles institutions muséales[18]. Ces chiffres témoignent de l'essor des musées durant le siècle qui voit naître le Musée romain d'Avenches. Ce n'est donc pas un hasard si c'est à cette période que ce projet a pu aboutir. Il fallait d'une part que les mentalités reconnaissent la valeur du

14 Grandjean 2007, t. 1, p. 273-275.

15 À ce sujet, voir Gutzwiller *et al.* 2016.

16 Bridel 2004, p. 18-19.

17 Schaer 1993, p. 15.

18 Chiffres tirés de Fehlmann/Brülisauer 2010.

patrimoine antique et que, d'autre part, le projet s'inscrive dans une tendance culturelle de fond et dans un contexte politique favorable.

L'essor du paysage muséal vaudois[19] a précisément bénéficié de plusieurs facteurs et circonstances favorables. Par sa situation géographique, le territoire offre en premier lieu un potentiel archéologique remarquable pour toutes les périodes préhistoriques et historiques. On y trouve notamment, pour l'époque romaine, deux des trois colonies recensées sur le territoire suisse actuel (Avenches et Nyon).

Dès le début du XIXe s. on assiste en outre, dans le pays de Vaud, à une sorte de phénomène de mode, un engouement pour les collections, contemporains d'événements historiques importants que sont la fin du régime bernois et la naissance du nouveau canton. À ce sujet, Laurence Barghouth énonce: *«Il est difficile de préciser pour chaque cas à quel degré les collectionneurs ont participé à la vie politique d'alors et dans quelle mesure ils n'ont fait qu'obéir à une tendance générale; au demeurant, la multiplication des collections privées en Pays de Vaud ne peut s'expliquer que par la présence de conditions propices»*[20]. Les collectionneurs privés ne sont pas les seuls à être saisis par cette passion. Les bibliothèques jouent un rôle important dans le développement des institutions muséales et, au travers de l'alliance bibliothèques-collections, participent aux prémices des collections publiques vaudoises[21]. En effet, ces lieux permettent en quelque sorte d'établir un lien entre les savoirs théorique et pratique. Ce parallèle offre la possibilité de toucher, manipuler un savoir, de le rendre plus tangible. L'accès à ces collections est cependant restreint et concerne plutôt le milieu académique. La plus ancienne mention d'une collection publique concerne précisément la bibliothèque de l'Académie[22].

Il s'agit d'abord de chercher des locaux adaptés pour assurer la protection des collections. Au XIXe s., le terme de «musée» s'applique à toute construction dont la mission relève de la protection de collections scientifiques ou artistiques[23]. Le musée offre l'opportunité de sauver des objets de l'oubli et d'une détérioration certaine, mais aussi de conserver et d'alimenter le discours qui accompagne l'objet. La fouille archéologique n'est plus seulement liée à la volonté d'accroître les collections, mais se trouve également motivée par des esprits scientifiques à la recherche d'informations et de précisions sur les usages antiques, les techniques de construction ou la datation des monuments.

Parallèlement, apparaît, au sein du nouveau canton libéré de la tutelle bernoise, le désir de tourner la page de cette période de sujétion. Cette volonté est liée au libéralisme, mouvement dont les origines remontent à la diffusion des idées des Lumières. Le Pays de Vaud cherche à se constituer une histoire propre et une identité «nationale»; l'idée est de trouver une sorte d'ancrage dans le sol du canton à travers le patrimoine. La recherche de vestiges capables d'apporter un certain prestige à l'histoire locale connaît alors un développement considérable. *«À la recherche des vestiges cachés, la pelle devient littéralement la clef du passé»*[24]. Les fouilles traduisent ainsi le désir de se chercher un passé commun, dont on pourrait retirer une certaine fierté. Dès le XIXe s., le musée devient une sorte de laboratoire où s'opère l'élaboration d'une identité régionale. Les musées de site deviennent, dans ce contexte, particulièrement importants car ils préservent une culture sur les lieux mêmes qui l'ont vue se développer. Les musées deviennent *«des passeurs d'histoire»*[25]. L'archéologie, dans cette mission, fédère les Vaudois et rassemble les scientifiques, les humanistes et le commun des mortels.

Le XIXe s. est en effet caractérisé par une volonté de rendre les musées plus accessibles et d'élargir leur public. Cette ambition est ancrée dans le discours révolutionnaire, tout comme la notion de liberté, omniprésente dans les débats. On cherche à rendre le savoir et la culture accessibles à tous. À ce besoin de partage des connaissances, et dans le prolongement des idées des Lumières, s'ajoute également la volonté d'éduquer la population. Cette ambition favorise l'institutionnalisation des musées[26] et leur développement. On assiste parallèlement à une certaine «scolarisation» des établissements[27]: le musée devient un instrument destiné à servir les ambitions éducatives de l'État[28]. Les artefacts sont eux-mêmes davantage considérés comme des objets d'étude et deviennent des outils, des supports de démonstration, capables d'éclairer le mode de vie des Anciens.

Enfin, un dernier facteur est à prendre en compte: l'émergence de la classe bourgeoise[29].

19 Ainsi, à l'intérieur des frontières vaudoises, on dénombre actuellement six institutions répondant à l'appellation de musée d'archéologie: le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne, le Musée romain de Lausanne-Vidy, la Basilique et Musée romains de Nyon, le Musée d'Yverdon et région, la *villa* romaine de Pully/ArchéoLab et, enfin, les Site et Musée romains d'Avenches.

20 Barghouth 1996, p. 239.

21 Lafontant Vallotton 2014, p. 22.

22 Jequier 1986, p. 125.

23 Fehlmann/Brülisauer 2010.

24 Kaeser *et al.* 2008, p. 21.

25 Meylan Krause/Kaenel 2014, p. 56.

26 Poulard/Tobelem 2015, p. 24.

27 Lafontant Vallotton 2014, p. 25.

28 *«Au-delà du conservatoire du patrimoine mobilier défini comme un matériel d'étude, les aspects liés aux sites archéologiques et à la présentation des 'ruines', de 'l'immobilier', font partie de la mission des musées: la restitution d'un passé qu'il convient d'expliquer au plus grand nombre»* (Meylan Krause/Kaenel 2014, p. 55).

29 Barghouth 1996, p. 239.

La collection et l'engouement pour la valorisation des témoins matériels du passé deviennent, comme cela avait été le cas précédemment pour l'aristocratie, un moyen de se démarquer et de mettre en lumière son potentiel intellectuel et culturel, tout comme son aisance matérielle. Les collections privées, composées par les soins de particuliers ou de sociétés savantes, représentent une partie importante du fondement des musées vaudois. Contrairement à certains musées européens, les musées suisses ne sont pas les descendants directs de collections princières[30]. Philippe Kaenel parle de *«croisée entre une volonté citoyenne (personnelle ou collective), autour de collections, et une volonté des élites ou élus politiques ou financiers»*[31] pour expliquer le développement muséal vaudois. De fait, les premiers musées du canton sont le fruit d'initiatives d'érudits et demeurent incontestablement liés aux donations de particuliers fortunés de cette nouvelle bourgeoisie. Les sociétés scientifiques, d'histoire et des beaux-arts ont également joué un rôle important dans le succès des institutions culturelles, laissant le soin à leurs membres d'organiser des collectes et de promouvoir les espaces muséaux[32].

Le XIXe s. est donc véritablement la période charnière du développement des musées en Suisse: on parle d'*«âge d'or des musées»*[33]. La muséographie de ce siècle s'inscrit cependant encore dans la tradition des cabinets de curiosité, dans lesquels domine le principe de présentation exhaustive des collections, souvent très hétéroclites. L'archéologie privilégie en outre les vestiges de constructions monumentales et les artefacts en matériaux rares et précieux – ce qui pouvait être défini comme des «objets de valeur». Cette focalisation sur un certain type d'objets a longtemps biaisé la représentation des civilisations antiques occupant le territoire vaudois[34].

Fig. 2
Portrait de François-Rodolphe de Dompierre. Daguerréotype (vers 1840).
Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne

François-Rodolphe de Dompierre, un militaire féru d'archéologie

François-Rodolphe de Dompierre (fig. 2) naît le 11 mai 1775 à Payerne. Il est issu d'une famille importante, qui figure parmi les plus anciennes d'Avenches et de sa région. La branche aînée de la famille est originaire d'Avenches et y possède plusieurs bâtiments – ce qui vaut à une partie de la ville d'être dénommée le *«quartier des Dompierre»*[35]. La famille s'établit à Payerne en 1576.

Le nom de la famille provient probablement de deux villages, situés non loin de la localité d'Avenches, dans la Broye, l'un dans le canton de Fribourg, l'autre dans le canton de Vaud. Cette illustre famille aux branches multiples prospère au Moyen-Âge en différents lieux proches d'Avenches. Elle s'éteint au début du XVIIIe s. avec la mort du conseiller Théodore de Dompierre mais, fait étonnant, va renaître un siècle plus tard[36]. F.-R. de Dompierre aurait lui-même fait des recherches sur sa famille et serait remonté jusqu'au XIIe s.[37]. Il se placerait parmi les descendants de *Domno Pedro*, l'un des fondateurs de l'abbaye d'Hauterive, dans le canton de Fribourg. Les membres de cette famille ancienne ont occupé des postes à responsabilité comme donzel, banneret, châtelain ou coseigneur et beaucoup étaient chevaliers.

François-Rodolphe est le fils cadet d'Henri, banneret de Payerne et châtelain de Marnand, puis président du Tribunal de district, et de Marguerite Méan. L'année de ses 24 ans, il épouse

30 Fehlmann/Brülisauer 2010.
31 Kaenel 2014, p. 14.
32 Fehlmann/Brülisauer 2010.
33 Schaer 1993, p. 75.
34 May Castella 1995, p. 78.
35 Grandjean 2007, t. 1, p. 362.
36 Marion 2011, p. 109.
37 *Feuille d'Avis de Payerne, Journal de la Broye*, octobre 1844, p. 2.

sa petite-cousine Charlotte-Marianne-Jeannette de Dompierre, fille du pasteur de Corcelles-près-Payerne, Théodore-François de Dompierre. De leur union naît Théodore-Louis. Sa jeune épouse décède en 1818 déjà. Huit ans plus tard, c'est Théodore-Louis qui est emporté, à l'âge de onze ans. En 1822, de Dompierre se lie, en secondes noces, avec Louise-Françoise Porta de Lausanne, fille de l'avocat Marc-Louis, qui lui donne deux filles. Faute de descendants masculins, le nom de Dompierre n'est pas pérennisé.

Avant de s'adonner à ses missions archéologiques, F.-R. de Dompierre mène, dès 1793, une importante carrière militaire, qui l'emmène hors des frontières helvétiques. En effet, le 2 avril 1794, alors à peine âgé de 19 ans, il quitte sa ville natale pour s'engager auprès des royalistes de la Vendée, combattants opposés à Robespierre[38]. Trois mois plus tard, il rejoint les chasseurs étrangers du duc de York. Aux Pays-Bas, il sert son altesse royale jusqu'en février 1795. À cette date, il est licencié de son poste en raison de la dissolution de ce corps d'armée. En 1796, il part dans le Midi de la France, à Castres, près de Montpellier, où il séjourne pendant huit mois, chez un de ses proches. Dès avril 1797, il revient dans sa ville natale *«au moyen d'une feuille de route [...] qu'il obtint en qualité de militaire, avec subsistance, logement et monture jusqu'à Lyon pour y joindre le régiment de Dragons ci-devant Voailles»*[39]. Ayant fait de nombreuses recherches sur le personnage, Eugène Secrétan, père fondateur de l'Association Pro Aventico, avoue ne rien avoir trouvé sur ses occupations durant la Révolution de 1798. Après avoir mentionné son mariage en 1799, Pierre-Antoine Baron, archiviste cantonal, passe également sous silence les occupations civiles et militaires du futur Conservateur durant les années 1798 et 1799. Dès 1800, celui-ci occupe le poste de Receveur national du district de Payerne, fonction qu'il remplit jusqu'en 1803, année où les districts de Payerne et d'Avenches reviennent définitivement au Canton de Vaud, lui-même devenu État souverain. À la fin de son mandat, F.-R. de Dompierre est nommé subséquemment Capitaine des mousquetaires d'élite, puis Commis d'exercice. En 1805, il devient membre des deux Tribunaux militaires supérieurs du canton de Vaud. Deux années plus tard, le militaire payernois repart au service de la France. Membre du 4e régiment suisse, il reçoit le grade de Capitaine des Voltigeurs[40]. Peu après, il revient dans le canton de Vaud, promu au rang d'officier recruteur en Suisse. Sa nécrologie dans la *Feuille d'Avis de Payerne* en fait *«le second sous-lieutenant de Napoléon»*[41], information qui n'est confirmée par aucune autre source. De Dompierre quitte le service étranger en 1809 et retourne s'établir à Payerne. Il y occupe divers postes honorables, comme celui de Conseiller communal et municipal, de Juge de première instance ou encore de membre de la Chambre collégiale. En 1810, il obtient le grade de Lieutenant-Colonel. L'enchaînement des événements qui suit la chute de Napoléon entraîne, en 1814, sa nomination au titre de Commandant provisoire des troupes de la Confédération. Le futur Conservateur se retrouve à la tête d'un bataillon de 500 hommes à Bienne et dans le Jura jusqu'en 1815[42]. Ce statut est certes honorable, mais il semble que l'occasion d'encourir un véritable danger ait été rare, voire inexistante[43]. En 1819, F.-R. de Dompierre est nommé Commandant d'arrondissement, fonction qu'il occupe jusqu'en 1836. L'année suivante, il devient député au Grand Conseil vaudois. C'est à cette période que le Lieutenant-Colonel crée un important réseau de connaissances. Parmi les diverses missions qu'il accomplit pour l'État, on peut relever celle conduite en 1827 et consistant à établir avec précision les limites entre les cantons de Fribourg et de Vaud.

Dès 1815, le militaire développe un vif intérêt pour les sciences naturelles et l'archéologie[44]. En tant qu'érudit, il se constitue une bibliothèque conséquente et enrichit ses connaissances par de nombreuses lectures scientifiques. Il figure également parmi les membres de diverses sociétés savantes, telles que la Société Suisse des Sciences naturelles, aux côtés de Louis Levade. L'archiviste P.-A. Baron ne tarit pas d'éloge à son sujet: *«à la culture raisonnée de ces parties spéciales des sciences naturelles, il joint des connaissances également solides dans l'histoire et les antiquités»*[45]. Fort de sa passion, le Lieutenant-Colonel entre dans un vif débat concernant la conservation et le lieu de dépôt d'un sarcophage identifié comme étant le sépulcre de la Reine Berthe. Le zèle dont il fait preuve en cet épisode est probablement un des éléments qui a amené le Conseil d'État à lui confier la fonction de Conservateur des Antiquités en 1822. Cette nomination découle d'une volonté générale de créer des mesures de conservation plus efficaces pour les monuments et artefacts, qu'ils demeurent *in situ* ou qu'ils soient transférés dans un musée accessible au public. Pour le Canton de Vaud, l'officier payernois partage le poste de Conservateur des Antiquités avec Louis Reynier, intendant des Postes à Lausanne. Selon une répartition territoriale, il est responsable de la surveillance du nord du canton, incluant notamment les villes d'Avenches, Yverdon et Payerne.

38 Baron 1849-1863, p. 3.

39 Baron 1849-1863, p. 3.

40 Baron 1849-1863, p. 4.

41 *Feuille d'Avis de Payerne, Journal de la Broye*, octobre 1844, p. 2.

42 Baron 1849-1863, p. 6.

43 Secretan 1908a, p. 295.

44 Secretan 1908a, p. 296.

45 Baron 1849-1863, p. 6.

Il semblerait que l'obstination de F.-R. de Dompierre contribue à la redécouverte d'*Aventicum* durant la première moitié du XIXe s.[46]. En effet, suite à sa nomination au poste de Conservateur des Antiquités, les collections avenchoises sont alimentées de façon considérable, tant et si bien que la nécessité d'un local adapté se fait rapidement sentir. Le militaire insiste à ce sujet à plusieurs reprises auprès de la Municipalité et du Département. Une première victoire est acquise en 1824, avec la création de l'éphémère Musée du Cercle Vespasien. Cette même année, Louis Reynier décède prématurément et est remplacé par Frédéric-César de la Harpe. Devant la difficulté d'effectuer à la fois la surveillance du territoire qui lui est assigné, de veiller à la conservation des pièces et de remplir ses fonctions de Commandant d'arrondissement, F.-R. de Dompierre demande à Emmanuel d'Oleyres, alors syndic, de bien vouloir l'aider à accomplir son travail de Conservateur. Avec l'aide de ce personnage instruit, il œuvre sans relâche à rassembler les collections. Ensemble, ils définissent, à l'aide d'une représentation géométrique, un plan systématique des découvertes. De Dompierre insiste lourdement sur l'importance d'établir un inventaire précis des objets et des archives. Durant toute la durée de son travail au Musée, il s'attelle à la consignation rigoureuse de la nomenclature, d'une description et de la comparaison de chacun des artefacts. Il y ajoute même *«ses propres observations, toujours judicieuses, quelquefois même piquantes»*[47]. Outre son travail de documentation, le Conservateur est appelé sur des lieux de découverte proches d'Avenches afin de recueillir informations et artefacts pour les transférer au Musée. Il occupe ce poste avec zèle jusqu'en 1844, année de son décès.

Alors qu'il se rend à Arzier, chez son ami le pasteur Martignier, F.-R. de Dompierre est foudroyé par une attaque d'apoplexie et décède le 6 octobre 1844, dans sa 69e année[48]. Ses funérailles sont organisées avec les honneurs militaires.

La naissance du Musée romain d'Avenches à la lumière du *Journal et extrait de Correspondance de F.-R. de Dompierre*

Le *Journal et extrait de Correspondance de François-Rodolphe de Dompierre*

La forme

Le premier Conservateur du Musée Romain d'Avenches a légué de précieux documents, issus de ses notes de travail. Parmi ceux-ci figurent le *Journal et extrait de Correspondance de François-Rodolphe de Dompierre, l'un des Conservateurs des Antiquités du Canton de Vaud*, recopié puis complété dans un second volume intitulé *Extrait de correspondance des Conservateurs des Antiquités du canton de Vaud*. Ces correspondances sont réunies en deux ouvrages et couvrent la période du 14 juin 1822 au 8 avril 1850 (fig. 3). Le premier tome commence le 14 juin 1822 pour s'achever le 30 septembre 1838, au beau milieu d'une missive entamée. Le second volume s'ouvre également le 14 juin 1822, mais comporte des périodes creuses, entre le 11 mars 1825 et le 14 mars 1826, entre le 21 septembre 1826 et le 18 mars 1827, et entre le 3 février 1828 et le 21 octobre 1831. F.-R. de Dompierre n'explique pas ces interruptions. La dernière lettre recopiée, quelques jours avant son décès, est datée du 12 septembre 1844. Les deux tomes sont visiblement complémentaires puisque le Conservateur a choisi de les conserver ensemble et n'a pas voulu les dissocier. Il est probable que, dans un premier temps, le premier volume ait servi de référence au second. Les deux ouvrages sont déposés dans les archives des SMRA[49].

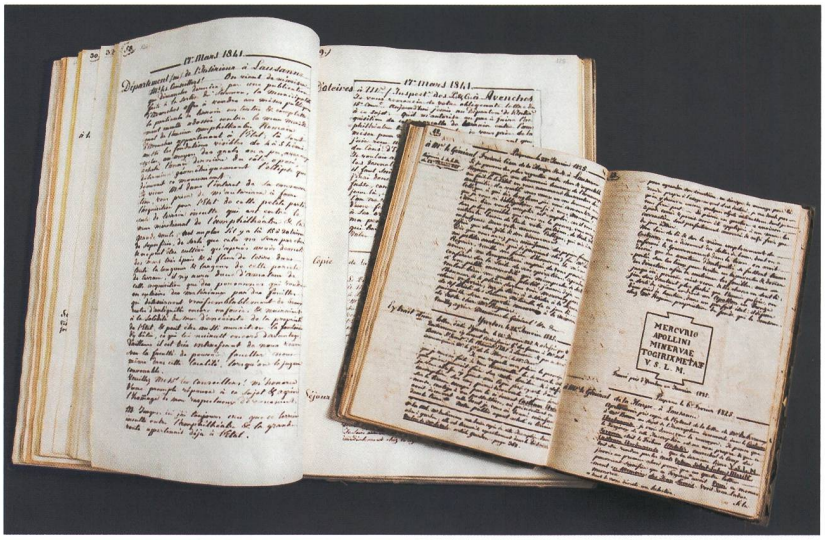

Fig. 3
Les deux volumes du Journal et Correspondance (...) *de François-Rodolphe de Dompierre.*

46 Meylan Krause 2004, p. 86.

47 Baron 1849-1863, p. 13.

48 Avis de décès dans *Le Courrier Suisse*, 5e année, n° 82, 11 octobre 1844, p. 2; *Feuille d'Avis de Payerne, Journal de la Broye*, 2e année, n° 44, 12 octobre 1844, p. 2.

49 Cotes MRA/501 et MRA/502. Une version numérisée est également disponible.

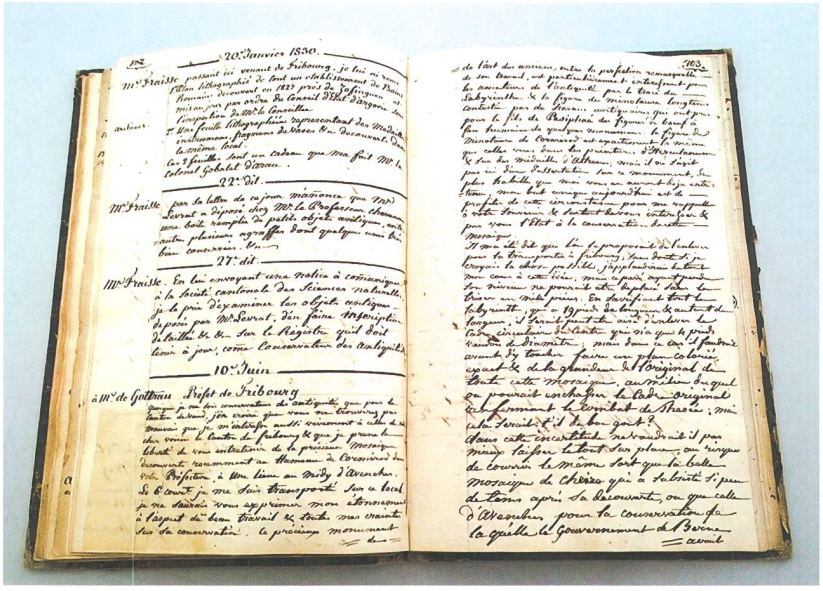

Fig. 4
Aspect intérieur du premier tome du Journal.

Le premier volume du *Journal* s'ouvre avec un titre, fort complet, la numérotation de l'exemplaire, les dates de début et de fin, la pagination et les annexes. Ce souci du détail, qui fait défaut au second tome, est probablement la preuve que ces informations ont été ajoutées à la fin de la rédaction du premier volume, avant la recopie des textes dans le second ouvrage. F.-R. de Dompierre n'aurait pas eu le temps de rédiger de telles précisions pour le deuxième tome de son journal, la mort l'ayant emporté subitement. Seule la date de début est annoncée, avec l'intitulé. Il semblerait que le second tome soit composé de plusieurs cahiers, reliés entre eux plus tardivement – en témoigne une couverture plus moderne que les pages intérieures. Le titre revient ainsi à plusieurs reprises au fil des pages. Chaque page du *Journal* est numérotée, d'abord par F.-R. de Dompierre, puis par ses successeurs. Les marges sont soigneusement délimitées et comportent quelques mots qui permettent une identification rapide du contenu. Cette démarche est justifiée par la présence de nombreux renvois. Chaque missive ou notice est datée précisément et est séparée de l'écrit précédent par un trait horizontal (fig. 4). La date est une composante clé du style littéraire qui détermine le journal[50].

Le Conservateur a minutieusement recopié les extraits du premier livre – qui parfois s'apparentent à des brouillons tant ils comportent de ratures – dans le second tome avant de le poursuivre. Certaines tournures sont également biffées et corrigées dans le deuxième ouvrage. Alors que le premier tome est l'œuvre exclusive de de Dompierre, le second est rédigé par plusieurs mains. En effet, à la mort du premier Conservateur, la tenue du *Journal* est reprise par E. d'Oleyres, son successeur.

Bien que le langage de F.-R. de Dompierre soit exemplaire et atteste de son appartenance à la classe bourgeoise, de nombreuses fautes de syntaxe, d'orthographe et de grammaire se sont glissées au fil de ses pages (fig. 5). Fait intéressant, il semblerait que le Conservateur ait rédigé ses écrits à un tournant des usages littéraires. En effet, il commence par utiliser les anciennes terminaisons en *-oi* de l'imparfait et du conditionnel avant de les abandonner complètement pour adopter le nouveau mode en *-ai*. Nous avons choisi de conserver le texte original : les retrans-

50 Lejeune/Bogaert 2005, p. 24.

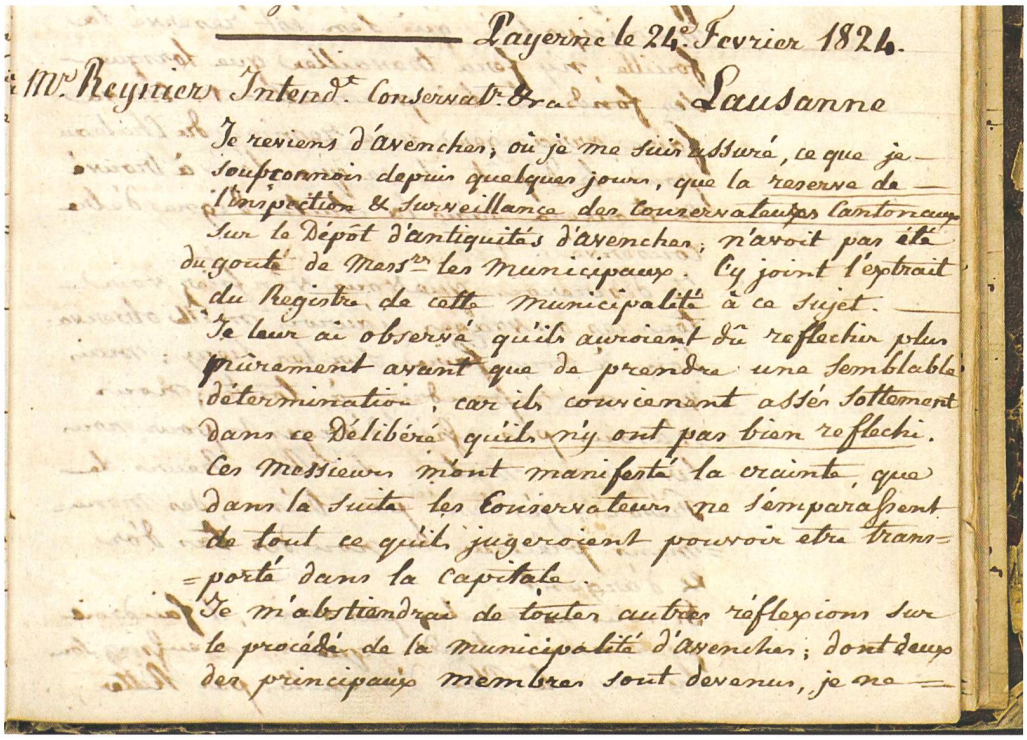

Payerne le 24e Fevrier 1824.

Mr Reynier Intend. Conservat. Lausanne

Je reviens d'Avenches, où je me suis assuré, ce que je soupçonnoit depuis quelques jours, que la reserve de l'inspection & surveillance des conservateurs cantonaux sur le Dépôt d'antiquités d'Avenches, n'avoit pas été du goûté de Mrs les Municipaux. Ci joint l'extrait du Registre de cette municipalité à ce sujet.

Je leur ai observé qu'ils auroient dû reflechir plus mûrement avant que de prendre une semblable détermination ; car ils convienent assés sottement dans ce Délibéré qu'ils n'y ont pas bien reflechi.

Ces Messieurs m'ont manifesté la crainte, que dans la suite les Conservateurs ne s'emparassent de tout ce qu'ils jugeroient pouvoir etre transporté dans la capitale.

Je m'abstiendrai de toutes autres réflexions sur le procédé de la municipalité d'Avenches ; dont deux des principaux membres sont devenus, je ne

Fig. 5
Extrait du premier volume du Journal *(p. 37). Copie d'un courrier adressé à Louis Reynier le 24 février 1824.*

criptions et les citations lui sont fidèles, avec les erreurs et les formulations de son auteur.

Pourquoi écrire un journal ? Eve Leleu-Galland l'explique : *« Le Journal relève de plusieurs nécessités, même inconscientes. D'abord celle d'apporter un arrêt, une fixation par la mise en forme, mots, textes, dessins, croquis d'une expérience vécue, [...] qui marquent une existence dans son déroulement quotidien, ordinaire et plus exceptionnel. [...] Une seconde nécessité touche à la force de la trace de l'empreinte posée, avec le souci que le témoignage soit le plus fidèle possible au sujet qui a charge de le porter »*[51].

Le principal destinataire d'un journal est l'auteur lui-même : on écrit pour soi. On s'attelle à la rédaction d'un journal afin de fixer le temps écoulé, un moment précis de son existence dans une crainte de disparition ultérieure. Bien souvent, le journal est rédigé dans l'optique de conserver une trace de ce que l'on a été, un lien avec la postérité. Tenir un journal permet également de soulager la mémoire afin de pallier l'oubli ou une mauvaise organisation. Dans un ordre d'idée semblable, le fait de confier à la plume ses troubles, colères, joies et espoirs permet de les considérer avec plus de recul, de relativiser les événements et de prendre des décisions plus posées pour l'avenir. Le journal fait partie de ce qu'on appelle les archives personnelles. Il s'agit, comme le terme l'indique, d'une série de traces datées. Certains s'écrivent au jour le jour ; d'autres, comme c'est le cas de celui de F.-R. de Dompierre, laissent parfois des intervalles temporels plus espacés entre deux rédactions. Le récit est propre à la personnalité qui prend l'initiative, un jour, de coucher sur le papier les étapes de sa vie, les sentiments qui l'envahissent, une situation nouvelle. Bien que les écrits du Conservateur des Antiquités répondent au titre de *Journal*, ils s'éloignent évidemment de ce que l'on appelle communément un journal intime.

En général, l'envie de rédiger un journal est liée à une occasion particulière. Dans le cas de F.-R. de Dompierre, le *Journal* débute par la lettre rapportant sa nomination nouvelle au poste de Conservateur des Antiquités. Il commence donc à rédiger son écrit à un moment clé de sa vie. La totalité des éléments consignés se réfère directement à son travail et les missives réunies présentent essentiellement un contenu officiel. Bien que les émotions du militaire y transparaissent, il n'y est pas question de lettres personnelles, ni de vagues à l'âme. Le *Journal* du Conservateur devient un moyen d'accompagner une étape importante de sa carrière et même, puisqu'il le tiendra jusqu'à ses derniers jours, de sa vie. Si ses écrits sont incontestablement liés à sa fonction, ce n'est pas un hasard. L'ouvrage est issu de la volonté de créer un document de gestion, un véritable outil de travail qui facilite les démarches administratives et permette une organisation adéquate. Le journal de F.-R. de Dompierre appartient ainsi à une typologie d'archives personnelles : *« celle des espaces du travail qui, avec ses documents professionnels bien établis, retranscrit les gestes du métier dans une main courante »*[52]. À l'inverse du journal intime, les écrits du Payernois ont vocation à être lus ou consultés. F.-R. de Dompierre entend en faire un document utile à ses successeurs et se soucie de donner une mémoire à l'institution qu'il a créée, le Musée romain d'Avenches. On ne peut écarter l'hypothèse qu'il ait nourri une certaine illusion d'éternité. E. d'Oleyres hérite d'archives de grande valeur. Grâce au journal de F.-R. de Dompierre, son successeur connaît les démarches entamées, les travaux à compléter, les ennuis à éviter, *etc.* F.-R. de Dompierre confirme lui-même cette idée et explique pourquoi il est utile de recopier les papiers de feu son collègue, Louis Reynier : *« Lorsque les papiers de Mr Reynier vous auront été remis, je crois qu'il faudra les faire copier au net sur un Registre : on poura y ajouter à leurs dates les lettres que j'ai reçues de lui ; [...] il n'en sera pas moins interessant pour nos successeurs de voir ce que notre gouvernement actuel a fait pour arrêter le vandalisme ; il servira aussi à signaler quelques localités qu'il sera interessant de fouiller dans la suite »* (T. I, p. 47). Soucieux de produire des archives organisées, de Dompierre écrit à M. de la Harpe, successeur de L. Reynier : *« à propos d'archives je crois que pour le moment il suffit que vous ayez un cahier pour vos copies de lettres, ce copie de lettres & le mien feront la collection complette de notre correspondance ; il sera facile de faire ensuite un seul Registe du tout, si on le désire »* (T. I, p. 54). Le Conservateur souhaite que toute la correspondance soit conservée. Il revient également sur le titre donné à ses archives : *« Ce que j'intitule ici Journal, [...] le Général Fréd^c^. César de Laharpe, [...] a désigné son cahier Journal de conservateur des antiquités sous le titre de Protocole, mode que j'aurais volontier adopté si j'en avais eu l'idée, car tout va dans un Protocole »* (T. II, p. 49).

Parfois, la crainte de l'autorité et le fait que le journal soit amené à être lu empêchent le franc-parler et conduisent à une forme d'autocensure. Cela ne semble toutefois pas être le cas pour les écrits du bouillonnant F.-R. de Dompierre.

Le contenu

Dans ces manuscrits in-folio, rédigés dans une belle écriture cursive (*cf.* fig. 5), on trouve un contenu varié d'éléments recopiés par F.-R. de Dompierre : des extraits de correspondances échangées avec différentes autorités communales et cantonales, avec des représentants de divers corps de métier, des collectionneurs ou encore avec des artisans, plusieurs mentions de

51 Leleu-Galland 2002, p. 21.

52 Artières/Laé 2011, p. 5.

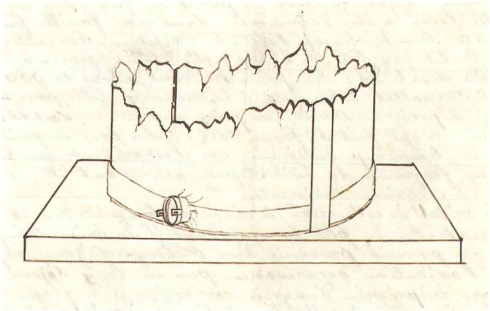

Fig. 6
Croquis d'une « cuve en étain » *(*Journal, *T. II, p. 100). Il s'agit en réalité d'un réservoir en plomb en lien probable avec un édifice thermal (inv. 1837/00416). L'objet a été mis au jour en 1837 dans le secteur du* forum *: Duvauchelle 2008, p. 224-229. MRA/502.*

sites archéologiques, l'inventaire des objets du Musée, quelques croquis d'artefacts et d'inscriptions (fig. 6 et 7), des débours, des extraits de registres, des emplois du temps, des notes personnelles, des références littéraires, *etc.* Les missives envoyées par F.-R. de Dompierre ne sont pas toutes recopiées dans leur entier dans les pages de son *Journal*. Nous trouvons parfois ce que nous avons intitulé des « notes personnelles », des résumés du contenu d'une lettre, incluant la date d'expédition ainsi que le destinataire. Ces notices ne sont pas toutes des résumés de missives. Souvent, c'est un emploi du temps qui est notifié ou encore un décès, des dépenses, *etc.* Le contenu plus « officiel » est peu à peu enrichi, dans le second volume, de réflexions personnelles, d'éléments en lien avec l'emploi du temps du Conservateur – jusqu'aux détails d'un repas ou aux aléas d'une nuit dans la tour – et l'on y perçoit également ses traits de caractère, parfois même de l'humour. Nous y trouvons également ce que le militaire payernois se plaît à nommer ses *« badinages »* (T. I, p. 54). En effet, quelques lettres comportent des détails d'un voyage, de ses activités avec son fils. Cependant, de telles missives sont rares. Des sentiments transparaissent aussi dans ses écrits, mais restent toujours liés au contexte de son travail.

Le second volume n'est pas l'exacte copie du premier. En effet, le deuxième tome dépasse chronologiquement le premier. Comme mentionné précédemment, le second ouvrage marque en outre des coupures temporelles injustifiées. Enfin, plusieurs espaces vides, laissés à dessein pour y insérer un croquis, n'ont pas été comblés alors qu'ils le sont dans le premier livre. Il arrive également que nous trouvions de telles lacunes dans le premier ouvrage. On peut en déduire que le temps devait parfois faire défaut au premier Conservateur. Il règne en outre un certain chaos dans la recopie des lettres des années 1825, 1826 et 1827, F.-R. de Dompierre ne les ayant pas retranscrites dans l'ordre.

On est en droit de se demander si les journaux de F.-R. de Dompierre rassemblent la totalité de sa correspondance durant son mandat de Conservateur des Antiquités. En effet, ce dernier mentionne des extraits. Il semblerait pourtant que l'ensemble des lettres écrites par de Dompierre – et en lien avec son statut de Conservateur – soit rassemblé en ces deux volumes, bien que de longues périodes espacent parfois deux écrits. Il serait intéressant de se lancer dans la recherche des originaux de ces lettres ainsi que des réponses. En effet, seules les missives rédigées de la main de F.-R. de Dompierre sont retranscrites dans ces ouvrages. Cependant, les Archives du SMRA possèdent plusieurs lettres conservées et annotées par le Conservateur du Musée. Certaines lui sont directement adressées, d'autres ont été conservées comme documents d'archives. Seules ont été retenues ici les lettres recopiées dans le *Journal* de F.-R. de Dompierre, ainsi que la correspondance conservée par le militaire.

La création d'un musée à Avenches : étapes, réalisation et travaux « muséologiques »

La nomination au poste de Conservateur des Antiquités de l'État de Vaud *(juin 1822)*

Le *Journal et extrait de Correspondance de François-Rodolphe de Dompierre* débute avec une réponse au Conseil d'État du canton de Vaud. Le Conseil avait proposé au lieutenant-colonel, dans une lettre datée du 14 juin 1822, le poste de Conservateur des Antiquités (texte 3 et fig. 8). F.-R. de Dompierre répond, dans une lettre rédigée deux jours plus tard, qu'il est flatté de cette nomination. Il ajoute qu'il s'occupera *« avec plaisir & tout le zèle possible de la conservation, [...] de tous les monuments antiques déjà découverts ou que l'on poura trouver & découvrir dans la suite »* (T. I, p. 1). Cependant, F.-R. de Dompierre avoue souffrir d'une certaine fatigue, faiblesse qui retarde sa prise de fonction ; en effet, le nouveau Conservateur prévoit de prendre un peu de repos. Néanmoins, avant de partir, il s'empresse de contacter Louis Reynier, nommé conjointement à la fonction de Conservateur, afin de l'informer qu'il contribuera *« de tout [son] pouvoir*

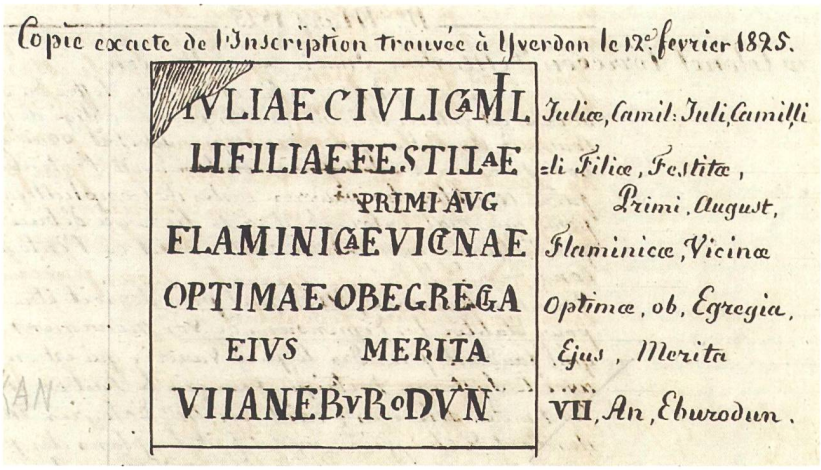

Fig. 7
Copie d'une inscription d'Yverdon. Journal, *T. I, p. 49.* CIL *XIII, 5064. MRA/501.*

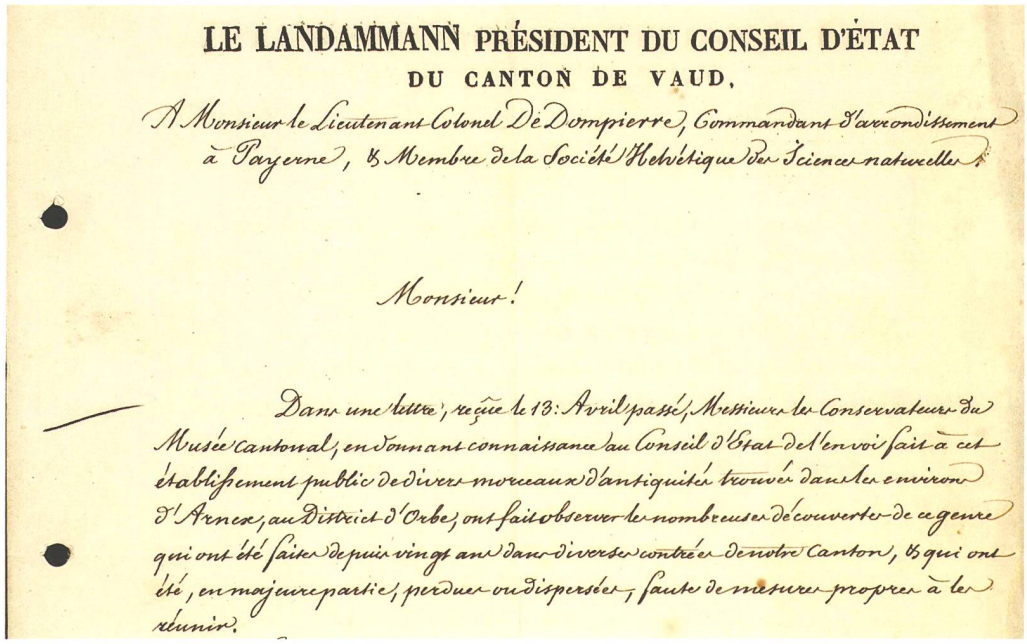

LE LANDAMMANN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT
DU CANTON DE VAUD,

A Monsieur le Lieutenant Colonel De Dompierre, Commandant d'arrondissement à Payerne, & Membre de la Société Helvétique des Sciences naturelles &

Monsieur!

Dans une lettre, reçue le 13: Avril passé, Messieurs les Conservateurs du Musée cantonal, en donnant connaissance au Conseil d'Etat de l'envoi fait à cet établissement public de divers morceaux d'antiquités trouvés dans les environs d'Arnex, au District d'Orbe, ont fait observer le nombreuses découvertes de ce genre qui ont été faites depuis vingt ans dans diverses contrées de notre Canton, & qui ont été, en majeure partie, perdues ou dispersées, faute de mesures propres à les réunir.

Fig. 8

Extrait de la nomination de F.-R. de Dompierre au poste de Conservateur des Antiquités par le Conseil d'État du canton de Vaud. MRA/508/1822/002.

Texte 3

«Le Conseil d'Etat [...] a pensé que le moyen de sauver ce qui existe encore, & ce qui sera trouvé dans la suite, était d'inviter deux personnes, connues par leur goût dans cette partie, à s'en occuper gratuitement, en leur conférant le titre de Conservateurs des Antiquités du Canton de Vaud».

Lettre adressée par le Président du Conseil d'Etat à F.-R. de Dompierre le 14 juin 1822 (*cf. supra*, fig. 8)

Archives SMRA, cote MRA/508/1822/002

à tout ce qui peut être utile & glorieux pour [sa] patrie» (T. I, p. 1) et qu'il se ferait un honneur de le rencontrer prochainement. Le lieutenant-colonel annonce à son collègue qu'il est fort heureux de travailler à ses côtés. Nous apprenons également, dans cette seconde lettre datée du 16 juin 1822, que la fonction de Conservateur des Antiquités est un poste nouvellement créé. La nomination de F.-R. de Dompierre marque un tournant en matière de protection du patrimoine archéologique. Cette démarche atteste d'une véritable volonté d'agir. Nous apprenons également dans cette lettre que de F.-R. de Dompierre s'engage à remplir cette fonction sans solde, ce qui prouve son zèle, son sens du devoir et, bien évidemment, sa passion pour l'Antiquité et l'histoire de sa patrie. F.-R. de Dompierre accepte donc cette proposition avec joie car cela fait fort longtemps qu'il déplorait *«la négligence & l'insouciance des concitoyens»* (T. I, p. 1) face aux vestiges antiques. Il ajoute même une première esquisse de ses préoccupations archéologiques et scientifiques en affirmant qu'il souhaite s'engager à faire *«tout ce qui ce qui dépendra de lui pour engager la Commune d'Avenches particulièrement non seulement à [le] seconder, mais à se prêter à des recherches»* (T. I, p. 1).

L'entrée en fonction : la sauvegarde des objets et la sensibilisation des mentalités, projets de circulaire

(juin 1822 - mars 1823)

Dès son entrée en fonction, F.-R. de Dompierre se trouve confronté à diverses tâches. Dans un premier temps, la priorité est accordée à la protection des objets antiques, endommagés, dispersés et revendus. Fraîchement nommé, le Conservateur tente de mettre en place des mesures de sauvegarde et de contrôle des antiquités et de définir clairement les dispositions prises à cet égard. À ces préoccupations s'ajoutent d'autres activités importantes, comme la création d'archives, des travaux d'inventaire, la documentation des pièces, etc. Le militaire tâtonne encore dans l'établissement d'une systématique dans sa fonction nouvellement créée. Cette quête de fondements transparaît parfois dans le caractère brouillon et hétéroclite des écrits du Conservateur.

Dans une lettre à Louis Reynier, F.-R. de Dompierre annonce une première mesure afin de protéger les pièces sorties du sol par des pilleurs. Le militaire s'insurge aussi du fait que les artefacts soient vendus sans avoir été présentés auparavant aux autorités compétentes et déplore la dispersion des découvertes (texte 4).

Au lendemain de sa nomination, F.-R. de Dompierre contacte par écrit la Municipalité d'Avenches afin d'informer les autorités de sa nomination nouvelle et de sa détermination à éradiquer la vente à l'étranger des pièces découvertes sur sol avenchois. Il y témoigne de son *«empressement à [s']employer à la conservation des antiquités précieuses»* (T. I, p. 2). À nouveau, il mentionne que de nombreux artefacts sont découverts à l'insu des autorités. Le Conservateur énonce vouloir *«mettre de suite un terme aux ventes clandestines qui se font à l'étranger d'objets qui devroient ne point sortir de notre Canton & même de notre ville»* (T. I, p. 2). Cette démarche atteste d'une volonté d'en finir avec la dispersion des pièces mais aussi d'une prise de conscience : les artefacts découverts sur le territoire avenchois devraient y rester ou, du moins, être recensés par les Conservateurs avant la vente. De Dompierre demande également à la Municipalité de lui désigner un adjoint et exprime sa préférence pour la personne d'Emmanuel d'Oleyres. En date du 21 juin 1822, la Municipalité répondra positivement au Conservateur, pour la nomina-

Texte 4

«Dès longtems je désirois qu'il fut pris des mesures pour empecher le transport hors du Canton & la dispersion d'une foule d'antiquités dans tous les genres qui se découvrent journellement à Avenches & autres lieux par de miserables manœuvres qui vont les vendre à Berne & ailleurs à l'insçu des propriétaires des fonds sur lesquels ils les ont découvertes. Soit en fouillant de vieilles murailles pour en avoir les matériaux soit en arrachant des arbres dans les campagnes. Il seroit à désirer (veuillez en faire la demande) que le Cons. d'Etat fit publier que ceux qui découvriroient de telles choses en devinssent propriétaires quelque fut le lieu où ils les auroient trouvées & que dans le cas où ils voudroient les vendre, ils devroient avant de les offrir dans le dehors, les présenter à l'un des Conservateurs».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 1-2
16 juin 1822

Texte 5

«J'approuve beaucoup votre idée d'une circulaire, aux Juges de Paix & aux Pasteurs, j'y ajouterois même les Sindics [...]*; comme il sera nécessaire que ces Circulaires soyent imprimés à raison du grand nombre qu'il en faudra, je pense qu'il ne faut pas craindre d'entrer dans quelques détails qui puissent servir de guides & de stimulans* [...]*: peut être seroit il avantageux que cette circulaire fusse munie de l'approbation du Conseil d'Etat».*

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 4
20 juin 1822

Texte 6

«Je me suis procuré les 2 ouvrages que je vous ai preté sur les antiquités de votre ville. [...] *J'ai souvent été plus qu'étonné de ne trouver aucun de ces deux ouvrages dans votre ville, où l'on devroit les rencontrer dans chaque ménage à côté de la Bible afin que chacun bourgeois put s'identifier avec l'ancienne splendeur & la gloire de sa ville natale; alors appréciant mieux le mérite de vos antiquités, ils n'en auroient pas fait un commerce honteux. Peut être avec le tems feront nous une nouvelle édition de ces deux ouvrages en y ajoutant ce que nous pourons découvrir dans la suite».*

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 5
3 septembre 1822

tion d'E. d'Oleyres mais aussi pour l'application de mesures visant à restreindre les dispersions d'antiquités[53]. Elle s'engage à demander à tous les concitoyens d'apporter leurs trouvailles à E. d'Oleyres.

L. Reynier partage le sentiment de son collègue au sujet du pillage et de la dispersion des trésors antiques et propose, le 15 juin 1822, de publier des circulaires et de les adresser *«à tous les Juges de paix et les Ministres du culte pour les engager à exercer pour cela une surveillance locale»*[54] afin de sensibiliser les mentalités à ces questions. L. Reynier signale encore une mosaïque souffrant de dégradation. F.-R. de Dompierre s'empresse alors d'écrire au Syndic d'Avenches pour lui demander de bien vouloir remettre les clefs d'accès à ce pavement à E. d'Oleyres, afin que ce dernier puisse prendre des mesures de protection et de conservation et gérer l'accès des visiteurs (T. I, p. 3-4). En mentionnant cela, F.-R. de Dompierre relève la nécessité de protéger un vestige sans pour autant le retirer de l'observation publique. Ce souci atteste d'une double volonté du Conservateur: il s'agit de présenter les antiquités tout en veillant à leur conservation. Le Lieutenant-Colonel approuve l'idée des circulaires proposée par son collègue. Il y répond de manière favorable dans une missive datée du 20 juin 1822 (texte 5). On peut relever la nécessité de l'aval de l'État, que ce soit pour stimuler les esprits à obtempérer ou pour que la démarche des conservateurs soit validée. De même, les initiateurs jugent important de ne pas froisser les Municipaux et de s'assurer de leur soutien.

Une nouvelle préoccupation transparaît dans un texte daté du 3 septembre 1822 dont le destinataire est E. d'Oleyres (texte 6). F.-R. de Dompierre manifeste un intérêt particulier pour les ouvrages en lien avec le passé d'Avenches. Il considère que si les mentalités étaient mieux instruites, les trésors n'auraient pas été dilapidés et que de nombreux objets seraient restés sur leur lieu d'origine. Transparaît dans cette lettre la nécessité d'être documenté adéquatement afin d'amoindrir les pertes et les dommages. À ce souci s'ajoute la volonté d'enrichir les études existantes par les nouvelles découvertes. La Municipalité fera ainsi acquisition, suite à la demande du Conservateur, des ouvrages de F. S. Schmidt et d'E. Ritter[55]. F.-R. de Dompierre s'enquiert également des pièces antiques en réemploi: il demande à E. d'Oleyres de s'occuper du monument *«qui sert de support aux degrés de la maison de ville & de pissoir au public»* (T. I, p. 5). De même, tous les moyens sont mis en œuvre pour restreindre la dilapidation des artefacts. F.-R. de Dompierre encourage par exemple E. d'Oleyres à ne point lésiner sur la valeur des objets *«afin d'engager leurs possesseurs à ne pas porter à l'étranger les découvertes plus importantes qu'ils pourroient faire»* (T. I, p. 7).

Le projet de circulaires est toujours d'actualité pour les deux Conservateurs cantonaux. L. Reynier envoie à F.-R. de Dompierre un premier projet le 18 septembre 1822. Les Conservateurs souhaitent que la circulaire soit transmise à tous les citoyens du canton afin de toucher le plus grand nombre et de garantir une efficacité supérieure. Malheureusement, le Département de l'Intérieur refuse cette diffusion étendue et demande de restreindre les destinataires aux Juges de Paix[56]. Neuf jours plus tard, de Dompierre envoie à son confrère *«munies de [sa] signature les 75 circulaires reçues ce matin»* (T. I, p. 8). Il s'agit d'un document important puisque, à travers ce projet, les Conservateurs cherchent à éduquer les citoyens, à leur faire admettre la nécessité de sauvegarder le patrimoine, tout en dénonçant une conduite irresponsable et inappropriée.

Toutefois, les mentalités demeurent assez fermées et les revendications des Conservateurs trouvent peu d'échos. Le 3 novembre 1822, F.-R. de Dompierre narre à son confrère la découverte d'une mosaïque[57], pavé que l'on a dissimulé au Conservateur lors de sa visite à Avenches. Il explique dans son récit que c'est E. d'Oleyres qui, faisant valoir son titre, a pris possession de l'œuvre dérobée et *«a été lui-même réclamer de différens particuliers, [...] les blocs qui avoient été soustraits & a fait transporter toutes ces pièces chez lui où il s'occupe à pourvoir à leur conservation»* (T. I, p. 9). Cet épisode résume à lui seul le défaut de conscience des habitants lors de telles découvertes. F.-R. de Dompierre donne ensuite une description du pavement et livre une réflexion au sujet de son emplacement, initiant ici un long travail de documentation qu'il poursuivra au cours de ses années de fonction. La nécessité de reconsidérer le savoir acquis à chaque découverte est bien présente dans l'esprit du Conservateur. Plus tard, une seconde mosaïque[58] est mise au jour par M. Rosset. Les consignes semblent être respectées dans ce cas puisqu'E. d'Oleyres est mandaté et que F.-R. de Dompierre participe à son dégagement. L'épouse d'E. d'Oleyres collabore également à ce travail en dessinant soigneusement les motifs de la mosaïque. F.-R. de Dompierre semble attristé par l'impossibilité de laisser l'ouvrage visible (texte 7). Il manifeste ici sa volonté de documenter précisément toute découverte, de la protéger et de veiller à sa conservation. Il déplore également le manque de moyens pour pouvoir d'une part présenter cette

53 MRA/508/1822/004.

54 MRA/508/1822/003.

55 MRA/508/1822/005. *Cf. supra*, p. 11.

56 MRA/508/1822/008.

57 Il s'agit de la mosaïque dite «des Saisons». Inv. 1822/388-397. *Cf.* Gonzenbach 1961 / Delbarre-Bärtschi 2014, n° 5.9.

58 Il s'agit probablement de la mosaïque inv. 1822/398. *Cf.* Delbarre-Bärtschi 2014, n° 5.44 I.

mosaïque au public, mais aussi lui prodiguer les soins nécessaires. Un élément important transparaît donc au terme de cette lettre: le manque de personnel formé pour traiter convenablement les vestiges antiques. Il est vrai qu'au temps de F.-R. de Dompierre, on est encore loin de la professionnalisation des métiers de l'archéologie. La conservation des découvertes passe soit par l'ensevelissement des artefacts antiques soit par leur prélèvement avec les «moyens du bord».

Le militaire payernois introduit un fait intéressant dans un écrit daté du 17 novembre 1822. L'usage veut que les découvertes archéologiques soient déposées au Musée cantonal de Lausanne. Cependant quelques exceptions peuvent exister, comme le confirme le Conservateur (texte 8). Il semble que seuls les «beaux» objets sont transportés à Lausanne. E. d'Oleyres apparaît comme un collectionneur passionné, qui, lui, s'attache aux moindres découvertes. Deuxièmement, l'implication financière de la Municipalité d'Avenches paraît faible. F.-R. de Dompierre relève cependant qu'elle est attachée à ses vestiges et aurait de la peine à accepter qu'ils soient ainsi arrachés à leur terre d'origine. Cette concurrence entre l'État et la Commune est attestée dans plusieurs sources. Le Musée cantonal menace de son ombre la petite Municipalité qui craint d'être dépossédée de ses richesses. Cette missive clôt le *corpus* des lettres datées de 1822. Il est intéressant de relever qu'au terme de cette année les grandes lignes des batailles que F.-R. de Dompierre devra mener sont déjà définies: le Conservateur est confronté aux problèmes de dispersion, de conservation, de protection et de présentation des découvertes dès sa première année de fonction.

La correspondance de F.-R. de Dompierre recommence le 10 janvier de la nouvelle année. Cette dernière s'ouvre sur une nouvelle maussade: l'échec des circulaires. Ce résultat peu probant est analysé par Eugène Secrétan qui affirme que les circulaires n'ont eu pour effet que *«de réveiller les susceptibilités des communes et de provoquer ou de stimuler les collections locales par rivalité contre le Musée cantonal»*[59]. Pourtant, le Lieutenant-Colonel n'abandonne pas totalement le projet. En effet, dans sa lettre du 10 janvier, il propose de nouvelles circulaires, cette fois-ci à destination des amateurs en espérant obtenir de *«plusieurs de ces messieurs [...] des dons patriotiques»* (T. I, p. 13). Au terme de cette lettre, il donne suite à une demande qui, aujourd'hui encore, fait partie intégrante des devoirs d'un Conservateur: répondre aux demandes d'informations et d'échanges. Il entreprend ainsi une correspondance avec M. Watt Verdan, de Delémont, qui *«nous croit plus riche que nous ne le sommes»* (T. I, p. 13). Il semble avoir compris l'enjeu d'un tel partage. Cet échange épistolaire révèle que F.-R. de Dompierre prévoit de dresser un inventaire des antiquités du canton, ce qui représente un travail très conséquent. De cette volonté découle la nécessité de connaître de façon précise les possessions de tout un chacun. Le Lieutenant-Colonel précise que des objets *«isolés n'ont aucune valeur»* (T. I, p. 21). Le recensement permettrait de compléter des ensembles, d'autoriser des comparaisons.

Le projet de circulaire est à nouveau au cœur des préoccupations des Conservateurs. Le 30 janvier 1823, F.-R. de Dompierre écrit à ce sujet (T. I, p. 20): *«Je pense donc qu'il faut nous déterminer à adresser une circulaire à tous les Pasteurs de notre canton & en même tems à toutes les personnes qui nous serons indiquées comme propres à nous seconder chacun à sa manière»*. Cet extrait atteste d'un besoin de renfort. La tâche qui incombe aux deux Conservateurs n'est guère aisée. Lors de la création de cette fonction, le Gouvernement n'en avait peut-être pas saisi l'ampleur. La surveillance d'un vaste territoire ne peut se faire sans l'aide de tiers. Le Lieutenant-Colonel espère trouver de bonnes âmes qui le seconderaient dans son travail de protection des antiquités, tout en n'ignorant pas que certains ne prendront pas la peine de répondre. Il enchaîne ensuite en présentant son nouveau projet (texte 9). De Dompierre exprime son désarroi face à la destruction d'éléments, destruction qu'il n'a pu éviter, faute d'informations. Il souhaite vivement enrayer ce processus et propose une solution: augmenter la surveillance avec l'aide de personnes lettrées. Afin de veiller à la conservation des antiquités, il est nécessaire de recenser la découverte, de produire un examen de l'objet exhumé et enfin, de s'assurer que les personnes qualifiées puissent elles-mêmes considérer l'artefact (texte 10).

F.-R. de Dompierre aimerait éviter à tout prix la dispersion des informations et des artefacts. Il s'insurge devant ceux qui ont bien peu de scrupules, ceux qui *«vont vendre hors du Canton à vil prix des choses qui pouroient faire l'ornement d'un musée ou servir à éclaircir quelque époque obscure de notre histoire»* (T. I, p. 22). Le Conservateur cherche par tous les moyens à entraver ces initiatives destructrices. Il maintient que l'information peut sauver le patrimoine, à condition que les

59 Secretan 1908a, p. 298.

Texte 7

«J'ai bien regretté en voyant ce bel ouvrage, [...], que nos moyens ne nous permettent pas de le conserver ouvert au public. Mr. Rosset veut le faire recouvrir, nous veillerons autant que possible à ce qu'il ne soit pas dégradé pour qu'il vaille toujours la peine de le découvrir une autre fois. [...] l'on pourroit en enlever quelques compartimens; mais nous n'avons point d'ouvriers capables de faire convenablement cette opération sans accident, car elle est très difficile».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 10
3 novembre 1822

Texte 8

«[...] il ne convient pas de se presser d'apporter à Lausanne des fragmens du pavé que Mr D'Oleyres a fait transporter chez lui; ce n'est dans le fond que des fragmens isolés & dépareillés qu'on peut lui laisser, d'autant plus qu'il paroit y tenir & qu'il saura mieux les conserver que personne; car la municipalité d'Avenches déjà trop obérée, ne se soucie pas de faire des frais pour la conservation de ses antiquités, ce qui la mèneroit beaucoup plus loin que l'on ne pense, car Avenches est une mine inépuisable, que 16 siècles de dévastation n'a pu tarir, d'un autre côté elle ne veroit pas avec plaisir que l'on enleva un beau pavé, peur de le transporter ailleurs».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 11
17 novembre 1822

Texte 9

«[...] il en est résulté disons nous que les rapports qui nous ont été faits se sont reduits à fort peu de chose: que des objets antiques découverts depuis peu ne nous ont point été indiqués assés à tems pour en prévenir la destruction. Désirant parer à cet inconvénient & augmenter autant que possible le nombre des surveillans éclairés, afin que rien désormais ne puisse nous échapper; nous venons vous prier Monsieur de vouloir bien vous interesser conjointement avec nous à la conservation de nos antiquités dans tous les genres; à cet effet dès que vous auriez connaissance que quelque personne possède ou a trouvé quelque objet antique quelconque, d'avoir la complaisance de vous en assurer, de parler vous-même à ces personnes, examiner ces objets d'en prendre note, & enfin d'inviter les propriétaires à ne point les détruire ou en disposer avant que nous en ayons eus connaissance».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 21
Février 1823

Texte 10

«Nous ne prétendons point nous emparer des choses qui ont été découvertes, au contraire nous reconnaissons en principe que chacun est propriétaire légitime de ce que le hazard lui a fait découvrir, nous ne demandons qu'à voir la chose, afin que si elle est assés interessante pour être conservée nous puissions en faire l'acquisition pour le musée cantonal si le propriétaire veut la vendre. S'il tient au contraire à la conserver en propriété, nous tenons à en avoir connaissance & sçavoir où la retrouver, afin que lorsque nous aurons assés de matériaux rassemblés pour qu'il vaille la peine de publier une notice des antiquités découvertes dans notre canton, nous puissions y avoir recours».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 21
Février 1823

Texte 11

«Par nos soins réunis notre museum peut devenir un dépôt précieux qui feroit infiniment d'honneur à notre Canton & particulièrement à ceux de nos concitoyens aisés qui par des dons patriotiques voudront bien contribuer à augmenter nos richesses dans ce genre, la patrie reconnaissante consacrera leurs noms dans nos annales. Nous devons déjà à nos concitoyens les plus éclairés la fondation d'un museum qu'ils ont débutés par enrichir de leurs dons & où nombre de Vaudois, même ceux qui sont établis dans l'étranger versent de tems à autre de nouvelles raretés dans tous les genres; dans ce dépôt public ouvert à toutes personnes nos jeunes étudiants puisent sans frais des connaissances que jadis ils ne pouvoient acquérir que hors de leur patrie. Dans nos annales, comme aussi elles peuvent vouer exécration & mépris sur ces êtres qui possèdent sans utilité ni pour eux ni pour le public des cabinets poudreux où des choses rares se détériorent, entassées sans dicernement, choses qu'ils estiment comme des trésors inappreciables, parce qu'ils sont assés ignorans pour taxer au poids de l'or, ce qui n'a de valeur que par l'utilité que les personnes qui aiment à s'instruire peuvent en tirer».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 22-23
Février 1823

«concitoyens soient éclairés sur leurs vrais interêts à cet égard» (T. I, p. 22). Cependant, l'importance du patrimoine commence seulement à se faire un chemin auprès des esprits éclairés. F.-R. de Dompierre est encore au commencement d'un long cheminement avant que cette démarche ne devienne systématique. Les Conservateurs encouragent les destinataires des circulaires à faire usage de leurs connaissances et de leur influence pour mener à bien l'entreprise exposée ci-avant. Il s'agit également de montrer l'exemple aux concitoyens en décrivant soi-même ses possessions. F.-R. de Dompierre recommande ainsi d'encourager les tiers à présenter leurs objets et de surveiller les découvertes. Si l'un des citoyens présente un engouement particulier, il propose de converser de manière plus approfondie avec lui et, pourquoi pas, de l'associer à son travail. Il poursuit en exposant le développement du Musée Cantonal (texte 11). De cet extrait, plusieurs éléments sont à relever. Premièrement, le Musée cantonal est la vitrine du Canton. Il convient donc de l'aménager avec soin. Deuxièmement, F.-R. de Dompierre précise l'enjeu des dons spontanés de citoyens zélés. En faisant leurs louanges, il ajoute que ces personnages verront leur nom consigné dans les annales. C'est grâce à de telles initiatives que le Musée a pu voir le jour et que les collections continuent de s'agrandir. Cependant, les archives peuvent aussi noircir la réputation de ceux qui traitent mal le patrimoine. Troisièmement, le Conservateur mentionne l'ouverture de l'institution aux étudiants. On retrouve là cette volonté de partage qui va l'inciter à créer un musée à Avenches même. Enfin, F.-R. de Dompierre termine en dissuadant les collectionneurs d'entasser des pièces chez eux, sans pour autant en connaître la valeur, en les dissimulant parmi d'autres pièces poussiéreuses, dans un ordre qui défierait la raison. Ce passage se termine par une petite attaque contre les revendeurs d'antiquités qui ne feraient point la différence entre la valeur métallique et la véritable valeur scientifique de l'objet, accessible aux seuls esprits éclairés. F.-R. de Dompierre révèle à son ami être confiant en la réussite de ce second projet de circulaires: *«ce sera une merveille qui fera rouler dans notre musée toutes les raretés et pièces curieuses de vingt lieues & demi à la ronde»* (T. I, p. 23). Le projet de circulaire semble abouti en mars 1823, puisque F.-R. de Dompierre propose à L. Reynier la répartition des prospectus. Le militaire payernois a déjà reçu plusieurs réponses positives de diverses personnes, dont M. le Major Jordan de Grange (T. I, p. 25) qui s'engage de bon cœur à la surveillance des fouilles dans sa région[60].

Surveillance de fouilles et prémices d'un projet: un musée d'antiquités à Avenches? *(mars – septembre 1823)*

Au printemps 1823, F.-R. de Dompierre informe son confrère que de nombreuses fouilles ont eu lieu à Avenches depuis sa dernière visite. Selon ses dires, les motivations des fouilleurs seraient majoritairement liées à la découverte de matériaux, *«peut-être un peu des esperances de trouver des urnes pleines d'espèces»* (T. I, p. 25). Le Conservateur se lance ensuite dans une description méthodique des découvertes: plusieurs fondations de murs antiques, un fragment de statue, des fragments de fresques, des pilastres, des corniches, des colonnes, des fragments d'inscriptions. Une jambe de bronze doré[61] est dérobée puis restituée par un ouvrier allemand. F.-R. de Dompierre se désole qu'il faille se méfier même des fouilleurs, d'autant plus que *«le Sindic d'Avenches a été obligé de le menacer de la prison pour le faire restituer cette statue»* (T. I, p. 25). Il regrette également de ne pas avoir trouvé d'autres éléments de cette statue et réfléchit à une meilleure manière de fouiller, de façon plus systématique pour obtenir des résultats plus probants. Il ajoute de fait à ses fonctions la tâche de responsable et coordinateur de chantier. Bien que d'Oleyres ait été dépêché rapidement sur place, on avait déjà porté atteinte à certaines des fresques découvertes. Cependant, quelques beaux sols seront préservés. F.-R. de Dompierre mentionne le transport de ces fragments. Ces derniers ne seront pas acheminés au Musée cantonal, mais bien *«dans le musée que va former la municipalité d'Avenches»* (T. I, p. 26) avec les pilastres et les corniches de cette habitation. Il s'agit de la première mention de la volonté de construire une institution muséale à Avenches ! Sans doute s'agit-il du Musée du Cercle Vespasien qui verra le jour l'année suivante? Plus loin dans sa missive, F.-R. de Dompierre explique que la Municipalité d'Avenches est *«disposée à consacrer un local pour la conservation de tout ce qui se découvrira dans la suite»* (T. I, p. 26). Le Lieutenant-Colonel joint à son écrit un croquis de l'habitation découverte. Il propose également à son collègue le début d'une analyse des pigments utilisés. Comme la Municipalité a refusé de prendre à sa charge le déblaiement des gra-

60 MRA/508/1823.

61 Inv. 1823/598.

vats, F.-R. de Dompierre prie E. d'Oleyres d'engager des ouvriers pour poursuivre le travail. Le Conservateur se voit donc contraint de trouver une autre solution pour que le chantier puisse aboutir. Il ajoute: *«si le Département n'approuve pas cette petite dépense ma bourse y pourvoira: il est des circonstances où l'on n'a pas le tems de consulter»* (T. I, p. 27). La passion de F.-R. de Dompierre le pousse à investir personnellement là où l'État refuse de débourser. Afin de stimuler les Avenchois à prendre en compte la richesse de leur sol, le Conservateur souhaite disposer des croquis des découvertes faites à Yverdon (T. I, p. 26). La compétition peut être un moteur dans certains cas. Il cherche ainsi à motiver les esprits à s'investir davantage dans la sauvegarde du patrimoine antique.

Le 27 mars, le Lieutenant-Colonel informe son confrère que certains éléments entravent les fouilles d'Avenches. Il annonce vouloir se rendre sur les lieux pour éliminer les difficultés: une masse importante de débris encombre les fouilles et le propriétaire du terrain refuse que quiconque ne touche aux découvertes (T. I, p. 31). Cette situation illustre les lacunes de la loi en matière de propriété des trouvailles archéologiques. Les conflits sont inévitables entre les Conservateurs qui tentent d'exercer leur métier et les propriétaires de terrain, qui défendent leurs biens. F.-R. de Dompierre précise à propos de l'un des propriétaires: *«on m'a dit que l'on ne pourroit rien obtenir de lui tant il a l'esprit indecis et opiniatre»* (T. I, p. 31). Il poursuit en informant son collègue de nouvelles découvertes, notamment des hipposandales. Cette fois-ci, le propriétaire semble avoir été coopératif puisque F.-R. de Dompierre annonce que les découvertes leur seront prochainement amenées pour qu'ils puissent produire une documentation.

En septembre 1823, la Municipalité semble plus encline à s'investir dans les fouilles menées sur le territoire d'*Aventicum*, comme en témoigne F.-R. de Dompierre (texte 12). Dans cet extrait apparaissent pour la première fois les motivations de la création d'un *«Musée d'Antique»*, comme se plaît à le dénommer F.-R. de Dompierre. Il s'agit d'encourager les citoyens à la recherche et à la conservation des antiquités. La Municipalité pense que les Avenchois se sentiraient moins dépossédés si leurs découvertes restaient entre les murs de la cité plutôt que de rejoindre le Musée cantonal. Cependant, si l'on en croit F.-R. de Dompierre, ce souci serait plutôt celui de la Municipalité et le sien propre que celui des citoyens d'Avenches, *«pas encore assez éclairés»*. Cependant, le Lieutenant-Colonel encourage cette initiative qui aurait le mérite de conserver à Avenches les pièces exhumées en ses terres. Il s'arme de patience: *«tout vient à point à qui peut attendre !»* (T. I, p. 33). De Dompierre annonce également qu'il surveillera, en plus des fouilles, le développement de ce nouveau musée.

L'ébauche d'un projet concret: espérance et désappointement

(janvier 1824 – mars 1826)

En ce début d'année 1824, la nécessité de disposer d'un local adapté pour entreposer les objets découverts devient pressante (texte 13). En effet, le Conservateur signale un trop-plein d'artefacts conservés chez E. d'Oleyres, ce qui semble l'inquiéter. Celui-ci demande d'ailleurs lui-même un *«local commode»*[62] pour réunir tous les objets exhumés à Avenches. La Municipalité s'en préoccupe aussi et expose la volonté de créer un dépôt public. F.-R. de Dompierre corrobore ce concept et confirme la nécessité d'entreposer les découvertes dans un lieu mieux adapté. Il demande ainsi à L. Reynier d'exprimer une requête auprès de l'instance supérieure, à savoir le Département de l'Intérieur. Le militaire propose déjà un bâtiment qui lui apparaît adéquat: le rez-de-chaussée de la tour de l'amphithéâtre d'Avenches. Plusieurs artefacts y sont déjà entreposés. Il assure que le bailleur ne verra aucun inconvénient à ce que d'autres pièces viennent s'y ajouter. Devant cette situation urgente, il presse son collègue d'en faire la demande. À grand renfort de citations littéraires, F.-R. de Dompierre démontre qu'il vaut mieux se faire un allié du Conseil d'État et qu'à long terme, leur investissement sera récompensé. Le dernier point est intéressant: le Conservateur préfère traiter directement de cette affaire avec le Conseil d'État, sans passer par la Municipalité. Il fait valoir son titre de Conservateur, arguant que le Conseil n'a pas besoin d'intermédiaire pour disposer du bâtiment.

Attentifs aux études menées par E. d'Oleyres et son épouse, *«dessinant très joliment»* (T. I, p. 34), le Lieutenant-Colonel prie L. Reynier de lui transmettre d'autres ouvrages afin de compléter leurs connaissances. Il désire que les découvertes soient recopiées sur papier mais qu'elles

Texte 12

«D'ailleurs Mr E^l D'Oleyres m'a dit que la Municipalité d'Avenches avoit convenu avec le propriétaire du fonds sur lequel nous voulions faire fouiller, qu'elle feroit faire cette fouille a ses frais & que les matériaux qui en seroient tirés seroient partagés entre le propriétaire Nicolas d'Oleyres et la ville, que les objets interessants à conserver seroient déposés dans un Musée d'antiques que la municipalité vouloit établir afin d'encourager ses combourgeois à rendre interet à la recherche & conservation de leurs antiquités. Les Avenchois ne sont pas encore assés bons Vaudois, ni assés éclairés pour sentir qu'un Musée Central offre bien plus d'avantages que plusieurs petites collections isollées; mais ils sont comme cela, il faut donc leur laisser cette satisfaction, car il vaut mieux qu'ils gardent à Avenches ce qu'ils trouveront d'interessant que d'aller le vendre à Berne & ailleurs, en dernière analyse cela nous reviendra toujours, patience!».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 32-33
9 septembre 1822

Texte 13

«Mr D'Oleyres a en outre chez lui un dépôt considérable de morceaux plus ou moins précieux d'objets découverts à Avenches, [...], la municipalité desireroit que de tout cela en fut fait un dépot public à Avenches même [...] afin d'encourager ses combourgeois à l'augmenter; mais il lui manque un local commode & assés vaste; comme je crois qu'un pareil établissement, quand même il ne seroit pas dans la Capitale, n'en seroit pas moins très avantageux, je viens vous prier de vous interesser auprès du Département de l'intérieur pour en obtenir le plain-pied du Grenier de l'amphithéâtre appartenant à l'Etat; [...]. La chose étant urgente je vous prie instamment de vouloir bien vous y interesser; et de me repondre à ce sujet. Comme nous avons déjà là, quelques tronçons de colonnes [...] nous pourons dire avec le tems, aussi bien que le lion de la fontaine que de filles, ô Dieux, nos pièces ont produites; d'autant plus que le conseil d'Etat peut accorder ce local aux conservateurs & non à la municipalité c'est cependant d'après les desirs de ces Messieurs que j'en fais la demande. Et il convient que ce soit à eux qu'on l'accorde franchement».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 33-34
5 janvier 1824

62 MRA/508/1824/001.

Texte 14

«[...] *La Municipalité craignant les conséquences qui pouroient être tirées dans la suite au préjudice de sa propriété de ce que ce Dépôt d'Antiquités est formé dans un bâtiment cantonal, arrangé aux frais du Canton, & surveillé par des fonctionnaires cantonnaux, a décidé de ne pas accepter pour le moment, et sans avoir bien réfléchi aux moyens d'assurer l'effet de ses reserves, les propositions du Gouvernement*».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 39
24 février 1824

soient également documentées de façon adéquate avant de rejoindre les archives. Ce souci a traversé les âges. Dans une missive datée du 19 février 1824, le Lieutenant-Colonel expose ses démarches et ses actions à propos d'un marbre découvert à Avenches. Il cherche à connaître l'origine de cette pierre. Outre cette préoccupation, qui s'inscrit parfaitement dans la volonté de produire une documentation complète des objets découverts, un autre fait est à relever: en mentionnant ce marbre, François-Rodolphe de Dompierre demande en effet à son confrère de le récupérer rapidement car «*ce n'est pas un objet à etre déposé dans un musée*» (T. I, p. 37). On notera que le Conservateur différencie les pièces à étudier et celles susceptibles d'être exposées.

Le *Journal* se poursuit avec une réponse très positive. F.-R. de Dompierre a pris la peine de recopier la missive que le Landammann Président du Conseil d'État a transmise à L. Reynier, qui l'a lui-même envoyée à son collègue. Le Conseil d'État approuve la démarche des Conservateurs: «*[...] le conseil d'État ma chargé de vs répondre qu'il voit avec plaisir l'intérêt que la Municipalité d'Avenches met à cet objet & qu'il consent à sa demande, qu'en conséquence vous êtes autorisés, Messieurs les Conservateurs, à faire arranger ainsi que vous le proposez, le local indiqué dans le grenier de l'amphithéâtre, après toutefois que vous vous serez assurés que le locataire de cet emplacement ne s'oppose pas à cet arrangement*» (T. I, p. 36). La requête des Conservateurs est donc acceptée. Toutefois, ils se devront de rester en bonne entente avec la Municipalité. Malheureusement, cette dernière n'est pas prête à se plier à la volonté de deux Conservateurs travaillant pour l'État. Elle revient sur sa décision d'allouer le rez-de-chaussée de la tour de l'amphithéâtre, comme F.-R. de Dompierre l'expose à L. Reynier dans une lettre du 24 février 1824. Le Lieutenant-Colonel avoue avoir soupçonné ce refus et s'être rendu sur place afin de confirmer la situation: «*la réserve de l'inspection & surveillance des Conservateurs Cantonaux sur le Dépôt d'antiquités d'Avenches n'avoit pas été du gouté de Messrs les Municipaux*» (T. I, p. 37). F.-R. de Dompierre a pris la peine de souligner cette sentence dans son journal. Déçu, il accuse la Municipalité de ne point avoir réfléchi avant de rendre cette décision: «*ils conviennent assez sottement dans ce Délibéré qu'ils n'y ont pas bien reflechi*» (T. I, p. 37). La déception et la colère transparaissent dans ces termes. Le Conservateur cherche à comprendre la raison qui se cache derrière ce refus. Il évoque la «*crainte que dans la suite les Conservateurs ne s'emparassent de tout ce qu'ils jugeroient pouvoir être transporté dans la Capitale*» (T. I, p. 37). La ville manifeste à nouveau sa peur d'être spoliée de ses antiquités et sa méfiance face au Canton et à son Musée. L. Reynier confie également cette inquiétude dans son écrit; il souligne la négligence dont la Municipalité fait preuve concernant les fouilles et explique que ces esprits sont «*petitement jaloux du Muséum de Lausanne*» et qu'ils «*voulaient empêcher qu'on ne travaille pour leur compte*»[63]. Nous retrouvons d'ailleurs ce frein récurrent dans l'Extrait de Registre de la Municipalité d'Avenches que F.-R. de Dompierre joint à son écrit (texte 14). La ville d'Avenches craint d'être écartée au profit du Canton, et que ses possessions deviennent cantonales. La Municipalité veut bien une collection muséale, pour autant qu'elle demeure communale. «*De là, durant cinq années, un statu quo déplorable, car il encourageait la dispersion des objets trouvés dans les fouilles et réduisait celles-ci de plus en plus à l'exploitation de pierres à bâtir*»[64]. Néanmoins, F.-R. de Dompierre préfère s'abstenir de plus longues sentences à ce sujet, regrettant amèrement cette décision, qu'il juge incompréhensible. La ville d'Avenches préfère s'organiser seule et manifeste une certaine méfiance vis-à-vis des Conservateurs, travaillant pour l'État, les soupçonnant d'agir dans son dos en la privant de ses collections. Elle a compris la nécessité de protéger ses antiquités mais veut en être la seule propriétaire et se réserve toute décision à ce sujet. Cependant, F.-R. de Dompierre écrit que la Municipalité «*va faire arranger une remise du château pour le dépôt de ce que l'on à trouvé & trouvera dans la suite digne d'être conservé*» (T. I, p. 38). À nouveau, il s'agit vraisemblablement d'un renvoi au Musée du Cercle Vespasien. L'État de Vaud tente d'amadouer la Municipalité, comme en témoigne un courrier du Département de l'Intérieur destiné à L. Reynier: l'État cherche à «*rassurer la Municipalité d'Avenches sur les craintes tout à fait mal fondées qu'elle parait avoir conçues relativement à la disposition des objets d'antiquités en lui faisant comprendre que le Gouvernement n'avait eu d'autres intentions que d'encourager son zèle pour de nouvelles découvertes & de lui fournir en m'eme temps des facilités pour la conservation des antiquités, puisque la surveillance attribuée à Messieurs les Conservateurs ne pouvait avoir d'autre but que de mettre à profit leurs connaissances particulières pour les soins & la conservation du dépôt*»[65].

Le 24 février 1824, le Conservateur déplore le manque de moyens financiers. Il y aurait tant à faire mais les ressources pécuniaires font défaut. Il aimerait notamment faire découvrir le théâtre d'Avenches. Il craint également que la Municipalité ne fasse abattre les murs de l'amphithéâtre qui se dégradent. Il prie son collègue de bien vouloir faire le nécessaire pour empêcher cette destruction et obtenir une restauration.

Il est intéressant de relever l'absence de mention nominale du Musée du Cercle Vespasien, premier Musée créé à Avenches en 1824. Aucune

63 MRA/508/1824/002.

64 Secretan 1908b, p. 324.

65 MRA/508/1824/008.

évocation du déplacement des collections et de leur établissement dans le bâtiment dit du Casino n'est présente dans le *Journal* de F.-R. de Dompierre, à l'exception de quelques phrases évoquant un local, un dépôt ou une remise désirés par la Commune. Il s'agit d'une initiative qui relève exclusivement de la Municipalité et d'une société d'érudits locaux. La collection du Cercle Vespasien est composée de dons offerts par ces familles bourgeoises d'Avenches; elle reste donc exclusivement communale et F.-R. de Dompierre n'en est pas partie prenante. Il ne citera ses relations avec les membres du Cercle uniquement dans ses vieux jours, lorsque le Musée sera créé dans la tour de l'amphithéâtre. De même, il ne mentionnera le bâtiment du premier musée que lorsqu'il sera question de le vendre, en 1840 (T. II, p. 102). On peut supposer que le Conservateur, travaillant directement pour l'État et n'étant pas originaire d'Avenches, a été exclu du projet, ce qui justifierait son silence et quelques piques d'animosité.

L'année 1824 se clôt sur la triste nouvelle de la mort de L. Reynier, le 17 décembre 1824 (T. I, p. 40). F.-R. de Dompierre écrit au Département de l'Intérieur à Lausanne pour lui faire part de son inquiétude quant à l'avenir de sa fonction et des projets préparés avec son confrère (T. I, p. 41). Privé de collègue, il demande que le poste soit repourvu, tout en doutant trouver un personnage dont les connaissances égaleraient celles de L. Reynier. Il recommande M. le Général Frédéric César de la Harpe, tout en précisant la nécessité de remettre les papiers et archives de feu M. Reynier aux mains de son successeur. L'État suit cette recommandation et c'est au mois de janvier de l'année suivante que F.-R. de Dompierre accueille son nouveau collègue, l'informant toutefois que son travail ne sera pas tâche aisée mais qu'il se réjouit de leur nouvelle collaboration (T. I, p. 42).

Le 6 février 1825, F.-R. de Dompierre se désole auprès d'un de ses correspondants: *«[...] à Yverdon comme à Avenches on fait don ou vente des objets antiques qui s'y découvrent aux étrangers, plutôt que d'en faire hommage à la Patrie; c'est ainsi que tout ce que nous avons de plus précieux disparoit insensiblement; si seulement depuis 50 ans, l'on avoit reunis tout ce qui a été découvert d'interessant à Yverdon & Avenches nous aurions un musée magnifique de nos seules Antiquités»* (T. I, p. 45). De Dompierre chiffre ici l'étendue des dégâts. Malheureusement pour lui, il se peut que son estimation doive être revue à la hausse, car les pillages ont commencé bien avant. Néanmoins, le Conservateur énumère dans cet extrait une des raisons d'être d'un musée: protéger les découvertes. Il s'agit non seulement d'empêcher la dispersion et le pillage mais aussi d'enrayer la dégradation et la destruction des artefacts. F.-R. de Dompierre semble aussi prendre conscience du nombre croissant des pièces mises au jour. Il prend soin d'informer son nouveau collègue du résultat peu probant des circulaires et en profite pour clarifier les motivations des collectionneurs: *«[...] hélas cette tant belle circulaire n'a rien ou presque rien produit; parce qu'il regne dans chaque commune sans aucune exception, un détestable petit esprit de jalousie contre la Capitale [...]»* (T. I, p. 46-47). La volonté de posséder des raretés est difficile à enrayer. F.-R. de Dompierre utilise le terme de *«déplorable egoisme»* (T. I, p. 47) et demande à M. de la Harpe comment œuvrer pour corriger cela. Selon ses dires, il serait nécessaire qu'une autorité supérieure se manifeste pour éduquer les mentalités et leur faire comprendre *«combien il est honteux, antipatriotique & mal entendu cet esprit d'égoisme communal, commun & archicommun»* (T. I, p. 47). L'ire du Conservateur transparaît dans ses mots, même si tous n'adoptent pas un tel comportement; en témoignent quelques rares lettres portant un message de gratitude pour le signalement de l'une ou l'autre découverte.

La colère de F.-R. de Dompierre est à peine apaisée qu'un nouveau motif de courroux survient: le Gouvernement va *«faire enlever les murs qui forment l'enceinte des pauvres restes de l'amphithéâtre d'Avenches & des menus débris en combler les derniers vestiges de l'arène»* (T. I, p. 49). Le Lieutenant-Colonel, outré, s'empare de sa plume pour faire part de sa vive désapprobation au Département de l'Intérieur et au Colonel Correvon de Martines, Syndic d'Yverdon et confident compréhensif. Il écrit que cette décision va totalement à l'encontre de son travail de Conservateur. Il conclut sa lettre au Département par une réplique cinglante: *«je ne saurois en voir l'utilité, ni même le moindre avantage pour personne; en échange les chevres, les moutons & les enfants profiteront seuls de cette clôture champêtre»* (T. I, p. 49). Dans la missive suivante, il va même jusqu'à opposer le Gouvernement vaudois aux anciens maîtres bernois qui, eux, avaient pris soin de protéger les vestiges de l'amphithéâtre (T. I, p. 50).

Les écrits de F.-R. de Dompierre reprennent en mars 1826. Il justifie cet intervalle par des soucis familiaux, une faible santé et des occupations militaires (T. I, p. 55). En effet, le poste de Conservateur, non rémunéré, n'est pas le gagne-pain du Lieutenant-Colonel. Dans sa missive, F.-R. de Dompierre évoque l'acquisition de plusieurs artefacts (monnaies, inscription). En raison de restaurations peu raisonnables – *«les lettres* (d'une inscription) *avaient été rafraichies plus que de raison par le propriétaire»* (T. I, p. 55) –, une stèle avait été demandée en tant que don patriotique au Musée. Le Conservateur s'attriste que le propriétaire ait refusé cette offre et préféré se délester de sa trouvaille contre des espèces sonnantes et trébuchantes.

Plus loin, il loue l'implication de la ville de Morges dans la conservation de son patrimoine (T. I, p. 56). En effet, cette dernière a récemment

émis la volonté de fonder un musée en ses murs. Cette insistance quant à la nécessité de créer un musée, couplée à la vive critique de l'agissement de la Commune, donne matière à réflexion. Il est incontestable que la création d'un musée est un projet auquel F.-R. de Dompierre tient énormément. Il confie à son collègue, M. de la Harpe, la déception et la frustration de s'être vu retirer la gestion des fouilles par la Municipalité *«sous le prétexte de vouloir former un museum d'antiquités à Avenches»* (T. I, p. 56). À cela s'ajoute la nécessité de surveiller les fouilles entreprises par la Commune, cette dernière ne s'en occupant pas correctement. F.-R. de Dompierre regrette de ne point être Crésus pour pouvoir engager des démarches systématiques et scientifiques: *«nous ne sommes en général ni assés riches, ni assés bons patriotes pour pouvoir faire de grands sacrifices pour la gloire nationale»* (T. I, p. 57). La lettre se termine sur ces critiques ouvertes, le Conservateur prétextant une violente fièvre et avouant ne plus savoir ce qu'il écrit.

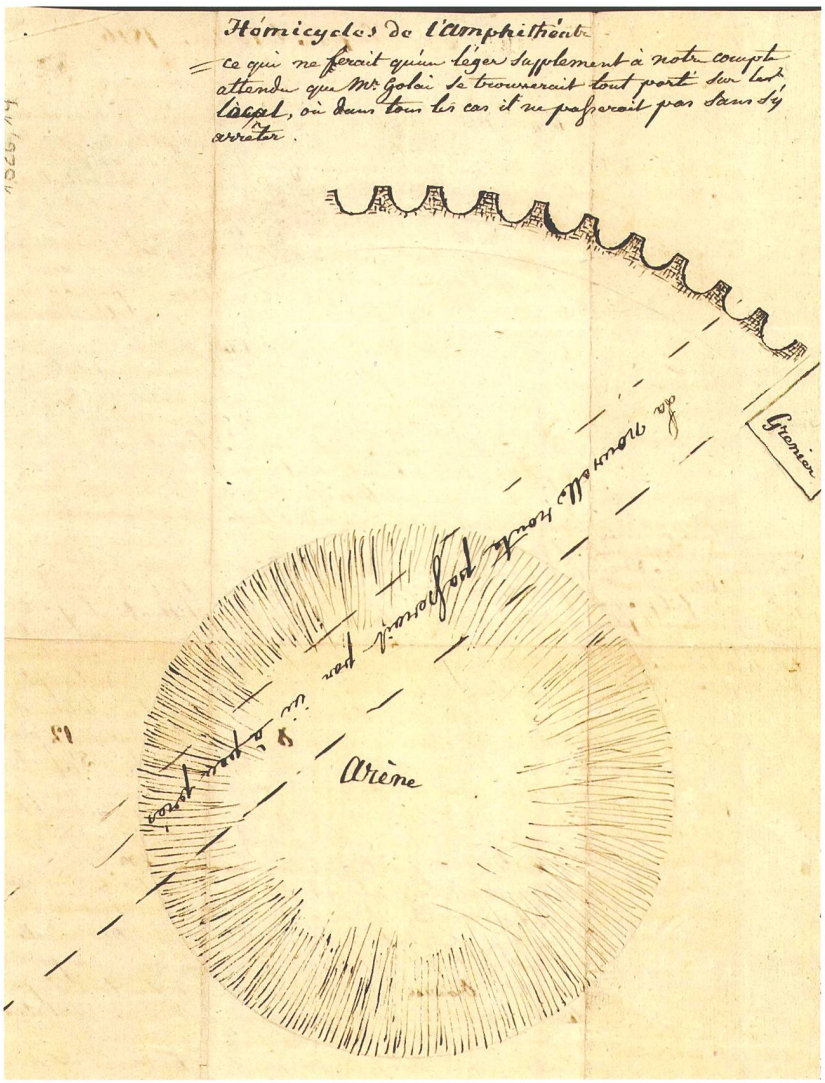

Fig. 9

Croquis de F.-R. de Dompierre d'un projet contesté de voie routière passant au centre de l'amphithéâtre. Ce document accompagnait, semble-t-il, un courrier adressé par le Conservateur au Département de l'Intérieur en juin 1826. MRA/508/1826/014.

Après la déception, de nouveaux espoirs: la conservation des vestiges antiques, projet d'un laboratoire de Conservateur des Antiquités

(juin 1826 – mars 1829)

Le 13 juin 1826, F.-R. de Dompierre écrit au Département de l'Intérieur pour manifester son désarroi contre une nouvelle décision de l'État. En effet, malgré son investissement, certains murs de l'amphithéâtre ont été abattus. Le nouveau projet vise à faire passer une voie routière au centre de l'amphithéâtre (fig. 9)! Ce chantier nécessite le comblement des arènes et la transformation du bâtiment: *«Enfin c'est le seul monument dans ce genre que nous avons dans l'Helvétie & nous Vaudois qui avons tant d'interets à conserver de tels souvenirs, nous les détruirions !! il ne nous restera bientôt que les dojonts gothiques de Vufflens, Chillon [...]»* (T. I, p. 58). Le Conservateur est outré, ce dont témoigne sa ponctuation répétée. Afin de sensibiliser le destinataire, il présente la dernière découverte en lien avec l'amphithéâtre, *«dix portiques ou demi lunes»*[66]. Il ose supplier le Département de bien vouloir lui accorder l'autorisation de faire un relevé systématique des découvertes, afin de préserver, au moins sur papier, les découvertes et l'état actuel du bâtiment. Ce souci témoigne de la volonté de transmettre et de conserver les connaissances. Le Département de l'Intérieur donne finalement son accord à la réalisation d'un plan de l'amphithéâtre. F.-R. de Dompierre annonce que l'ouvrage a été réalisé durant le mois de juillet 1826 et qu'il a été remis aux autorités en mars 1827.

F.-R. de Dompierre fait preuve d'un soin tout particulier à la recopie d'artefacts antiques qu'il souhaite documenter. Souvent, il aime avoir le retour d'un confrère ou d'un érudit pour confirmer son interprétation. Nous retrouvons cette quête d'échange et de partage des réflexions et des découvertes. À titre d'exemple de représentation d'objet esquissée dans le *Journal*, on peut mentionner la documentation détaillée d'une très curieuse marmite en bronze (T. I, p. 63). Le Conservateur l'a très bien figurée, au centre de la page (fig. 10). Au-dessus, sont soigneusement retranscrites les inscriptions gravées sur l'objet. De Dompierre y apporte ensuite une traduction, probablement personnelle. Au bas de la page, une notice explique les démarches du Lieutenant-Colonel pour l'étude de cet étrange récipient aujourd'hui encore déposé dans les collections du Musée[67].

66 Il s'agit en fait des hémicycles externes de l'édifice, F.-R. de Dompierre admettant lui-même que le terme de portique n'est pas adéquat.

67 Inv. 1825/835. On peut lire dans une *«Note des débours du C^r. F^s. R. de Dompierre...»* que ce récipient a été acheté à Yverdon le 11 mars 1825 pour la somme de vingt francs de l'époque.

L'année 1828 s'ouvre sur une *«notice sur les fouilles qui se font à Avenches pendant cet hiver: envoyée à Mr le Général Fréd. César de la Harpe pour être inserée dans une de nos feuilles publiques»* (T. I, p. 69). Ce texte, daté du 24 janvier, rappelle que le sol avenchois regorge de trésors antiques, qui ne peuvent être pris en charge. Il résume tristement le sort des objets antiques (texte 15). Le Conservateur se retrouve dans l'impossibilité de faire des fouilles systématiques et se voit contraint de sélectionner les recherches selon leur urgence. Il présente son opinion quant au réemploi des matériaux antiques pour la construction. Comme il s'agit d'une notice qui sera publiée, il ne peut certainement pas se lancer dans un discours moralisateur. Les nombreuses mosaïques représentent une lourde charge: leur conservation et leur déplacement semblent être difficiles. Le militaire payernois s'en remet à la postérité, espérant que ces œuvres antiques reçoivent un jour les soins qu'elles méritent. Fort heureusement, E. d'Oleyres, accompagné de son épouse, a pris soin de faire des prélèvements et des croquis fidèles des sols découverts. F.-R. de Dompierre déplore le manque de moyens qui le pousse à renoncer à la prise en charge d'artefacts romains: *«les moyens nous manquent, c'est notre refrain»* (T. I, p. 71). Enfin, le Conservateur se félicite des efforts du Syndic d'Avenches qui préserve les «beaux objets». La nécessité d'un établissement muséal est toujours bien présente dans son esprit. Cependant, puisque ce n'est pas possible pour le moment, il faut pourvoir à la protection des vestiges antiques. Ce dernier admet que les dégâts des années et des siècles précédents ne peuvent plus être rattrapés mais affirme que le sol avenchois abonde de suffisamment de richesses pour rattraper les erreurs du passé (T. I, p. 69-70). Plus loin, après avoir détaillé quelques découvertes, F.-R. de Dompierre exprime son souhait de façon plus élaborée (texte 16). La ville d'Avenches, par son statut exceptionnel de capitale de l'Helvétie romaine, se doit d'avoir sa propre institution muséale, séparée des collections du Musée de Lausanne. La ville offre la possibilité de créer un «musée de site», où les objets resteraient proches de leur lieu de provenance. Cependant, le combat n'est de loin pas encore gagné et de nombreux citoyens continuent de dérober certains artefacts à la surveillance et à les dissimuler chez eux, à l'abri des regards. C'est probablement pour cette raison que F.-R. de Dompierre, dans une lettre datée du 24 janvier 1828, supplie son confrère de bien vouloir faire le nécessaire afin que les circulaires de l'année 1822 puissent être publiées dans quelques revues de presse (T. I, p. 72).

Le 3 février 1828, il écrit au Département de l'Intérieur afin de présenter les fouilles régulières qui se déroulent à Avenches. Il relate soigneusement les découvertes et confie au zèle d'E. d'Oleyres la tâche de surveillance. Cependant, un point fait défaut dans ce procédé: *«Ce serait de tenir un Régistre de ces fouilles ou plutôt un plan de toute cette localité, sur lequel on tracerait géométriquement à fur & à mesure que l'on y fait des fouilles, les murs découverts, leurs dimensions, longueurs & direction, le Registre qui accompagnerait ce plan serait destiné à mentionner les*

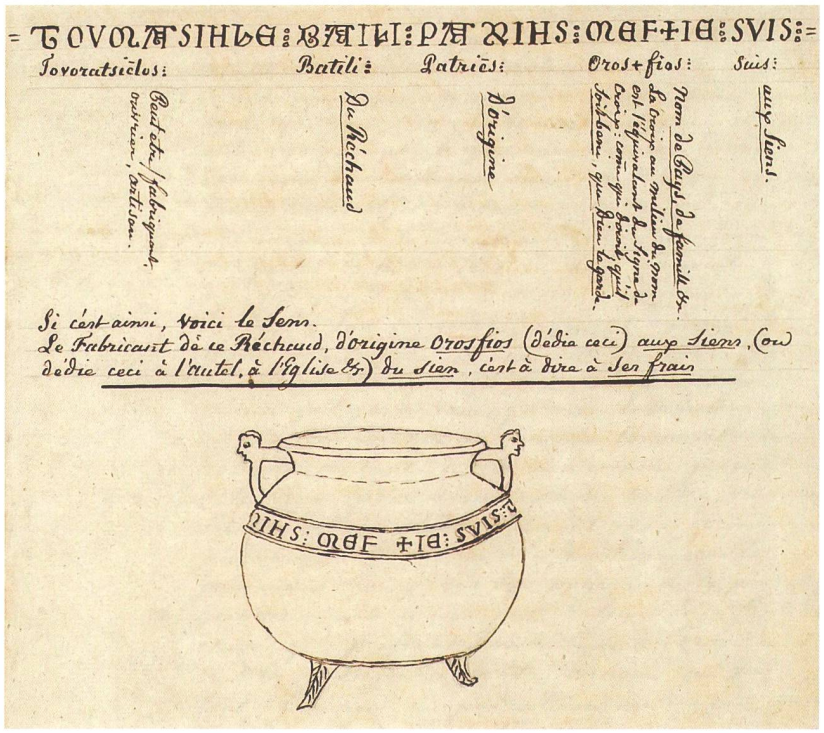

Fig. 10
Marmite en bronze portant une inscription et croquée par F.-R. de Dompierre. T. I, p. 63. MRA/501.

Texte 15

«[...] malheureusement nous n'avons pas les moyens d'exploiter regulièrement cette riche mine; le hazard seul fait frequemment rencontrer [...] des restes de monumens du plus beau travail. Si ce sont des matériaux propres à bâtir, ils sont incontinent employés à des constructions rurales; - si ce sont des Pavés mosaiques [...], tout ce que l'on peut faire c'est de les recouvrir de terre, c'est un legs que nous laissons passer à la postérité, afin que nos descendants s'ils sont plus fortunés que nous puissent les retrouver intacts & les mettre dans une honorable évidence. Mais si le hazard fait découvrir des médailles non frustes, des ustensiles, des vases, des sculptures détachées, ces objets sont soigneusement recueillis & conservés pour le public par Mr le Syndic d'Avenches; si une surveillance aussi éclairée avait été exercée par les précédentes magistratures, nul doute que cette ville possederoit actuellement un musée d'antiquités qui ferait honneur au patriotisme & au Génie des Avenchois».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 69
24 janvier 1828

Texte 16

«Je viens de dire & il faut encore le répéter; que dans peu d'années, si le même zêle se maintient chez l'Autorité pour la conservation des objets que le hazard fait découvrir, la ville d'Avenches possedera une collection d'antiques d'un genre particulier à sa localité & digne de l'attention des savans et des voyageurs; aucune ville de la Suisse ne poura lui être comparée à cet égard; aussi est-il certain qu'il ne peut exister dans notre Canton que deux collections d'antiquités, l'une à Avenches & l'autre formée à Lausanne dans le Musée Vaudois, par les dons qui lui parviennent de toutes les parties du Canton où le hazard fait découvrir des objets antiques».

F.-R. de Dompierre,
Journal..., T. I, p. 71
24 janvier 1828

Texte 17

«Souvent j'ai été tenté de vous demander de me ceder un étage du Batiment de l'amphitheatre pour l'arranger en laboratoire de Conservateur des antiquités; mais j'aurais été obligé de vous demander d'y faire quelques frais; pour de nouveaux jours de fenetres, pour un plancher & un plafond; choses necessaires que vous n'auriez peut être pas voulu m'accorder, quoique j'y aurois contribué pour quelques petits embellissemens particuliers [...]».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 76
3 février 1828

objets découvers & ce qui ne pourait pas être rendu sur le plan» (T. I, p. 73). Le Conservateur cherche à documenter de façon précise et systématique les éléments extraits du sol en les replaçant sur une carte. Ce souhait sera récurrent tout au long de sa carrière. F.-R. de Dompierre souhaite également pouvoir retracer les limites antiques d'*Aventicum*. Il pense également à la postérité, confiant sa volonté d'éviter que des fouilles soient entreprises là où le sol avait déjà été retourné des années auparavant. Ces plans pourraient être complétés au fil des avancées archéologiques. Par cette demande, F.-R. de Dompierre se place dans la lignée du travail entrepris par E. Ritter. Il justifie sa requête par la nécessité d'agir rapidement car les fouilleurs ont la fâcheuse tendance à s'emparer des matériaux de construction exhumés avant même que l'on ait eu le temps de réfléchir à la structure d'ensemble et de s'intéresser à d'autres petits objets découverts dans la foulée. Le Lieutenant-Colonel demande que le Département prie la Municipalité d'Avenches d'accepter sa requête. Il avoue avoir déjà confié une partie de ce travail à une personne de confiance, M. Scherer, voyer du district d'Avenches. Au terme de cette missive, il confie, avec mille précautions, ne jamais avoir abandonné sa volonté d'utiliser la tour du Musée comme lieu de conservation des objets (texte 17).

En date du 5 février, le Département de l'Intérieur répond favorablement aux demandes du Conservateur[68]. Ce dernier peut donc charger M. Scherer de faire des plans et procès-verbaux des fouilles à Avenches. De même, à la surprise générale, le Département avoue ne point avoir de raison de refuser l'emploi de la tour de l'amphithéâtre en guise de dépôt pour les antiquités et de laboratoire pour les Conservateurs. Cependant, l'autorité demande un plan et un devis. F.-R. de Dompierre s'empresse de répondre à cette demande le 9 mars 1828 et précise qu'il y ajoutera ses propres fonds (T. I, p. 77).

Le 18 mars 1828, il informe E. d'Oleyres que le Département de l'Intérieur prend à sa charge tous les frais de rénovation du futur *«Laboratoire des Conservateurs»*. Cependant, il ne doute pas *«qu'ils ne garantissent à la Commune d'Avenches la propriété de ce que vous mettrez la dedans pour l'utilité publique»* (T. I, p. 79). Cette situation pourrait en effet compliquer les rapports déjà houleux entre la Municipalité et les Conservateurs. F.-R. de Dompierre confie encore à son bras droit sa volonté d'engager des jeunes gens afin de les intéresser et de les instruire au plus tôt. M. Scherer en est un exemple. Pourtant, le commencement de l'année 1829 est teinté de déception et de colère. F.-R. de Dompierre confie à E. d'Oleyres, alors Syndic d'Avenches: *«Des Plans, des Plans & toujours des Plans & et je ne parlerai que Plans & que de Plans jusqu'à ce que j'en voye de faits sur les fouilles opperées jusqu'à ce jour. Nous aurions déjà des verbaux & un petit atlas organisé si l'on m'avait facilité un laboratoire à l'amphithéâtre, quand je serai mort, il ne sera plus tems de s'en occuper [...]»* (T. I, p. 80). L'établissement d'un local de conservation et de travail dans les murs de la tour de l'amphithéâtre a donc été ajourné en raison d'une décision d'E. d'Oleyres. Le Syndic est un fervent partisan d'un *«contrôle communal»*[69] sur les collections et découvertes et agit en conséquence. M. d'Oleyres souffrirait de rancœur car M. Scherer a été choisi à la place de sa personne pour la réalisation des plans et procès-verbaux, ce qui l'aurait conduit à contrarier à dessein les devis et prévisions faits pour l'établissement du laboratoire des Conservateurs. Ce comportement permettrait d'expliquer le ton colérique du message de F.-R. de Dompierre. Le militaire se plaint de cette situation auprès du Département de l'Intérieur, alléguant que le Syndic d'Avenches a déjà beaucoup de travail en cours. De plus, il aurait préféré *«un travail médiocrement éxécuté & qui se serait journellement avancé & perfectionné à une œuvre parfaite qui ne se fait point»* (T. I, p. 83). Au sujet de cette discorde, E. Secretan précise qu'il faut *«se souvenir que, rapprochés par la similitude de leurs goûts, il s'est glissé entre François-Rodolphe de Dompierre et Emmanuel d'Oleyres quelque rivalité de collectionneur»*[70]. Cependant, le Lieutenant-Colonel s'empresse d'ajouter qu'il ne s'agit ici que de *«petites entraves»* (T. I, p. 84) et que leur entente n'en est pas moins aussi excellente qu'auparavant. La missive s'achève sur la remise en mémoire de l'importance de disposer d'un local de travail adapté pour les travaux de M. de Dompierre et de M. Scherer. Le Conservateur insiste en démontrant que les objets reçus pour conservation ne peuvent rester dans une maison ou dans une auberge.

Depuis l'annonce, le 10 juin 1826, du retrait de Frédéric de la Harpe, la désignation d'un nouveau conservateur est un sujet récurrent dans les missives recopiées par le Conservateur. Ainsi, nous trouvons, après un écrit daté du 16 mars 1829, la *«Copie du Protocolle des Conservateurs des antiquités depuis 1825. Tenu par M^r le Général Fréd^c. Cesar de la Harpe à Lausanne»* (T. I, p. 89). F.-R. de Dompierre a soigneusement recopié le journal – ici nommé Protocolle – de son ancien confrère. La notice est constituée de missives datées et pourvues d'un bref résumé de leur contenu. F.-R. de Dompierre a recopié cette liste en cas de besoin. En effet, en date du 6 mars 1829, il transférait au Général de la Harpe une demande d'archives (T. I, p. 85). C'est probablement afin de mettre en ordre ces documents que le Conservateur a pris la peine de recopier cette notice dans son propre cahier de travail. À plusieurs reprises, nous avons relevé son désir de

68 MRA/508/1828/002.

69 Secretan 1908b, p. 324.

70 Secretan 1908b, p. 325.

présenter un dossier cohérent à la postérité. C'est à William Fraisse que revient la tâche de seconder le militaire payernois en tant que Conservateur des Antiquités. Après les félicitations d'usage, F.-R. de Dompierre recommande à son nouveau collègue d'user librement de leur correspondance réciproque (T. I, p. 94). Il l'encourage également à faire des copies des pièces importantes, surtout lorsque celles-ci font l'objet d'un envoi afin d'éviter de ne point les avoir en retour (T. I, p. 97).

La validation du projet : démarches administratives *(avril 1829 – juin 1830)*

Un courrier du 27 mai 1829 est porteur de deux excellentes nouvelles. F.-R. de Dompierre confie au Département de l'Intérieur, preuve à l'appui par l'envoi de deux pièces, que la Municipalité d'Avenches est revenue sur sa décision du 29 janvier 1824, à savoir son refus d'octroyer le rez-de-chaussée du bâtiment de l'amphithéâtre en tant que dépôt aux Conservateurs (texte 18). Les projets de F.-R. de Dompierre sont donc à nouveau d'actualité. Le nombre important de richesses extraites du sol et le zèle du Conservateur ont probablement conduit la Municipalité d'Avenches à reconsidérer sa position. Cette dernière a même *«appris avec plaisir l'intention du Gouvernement d'utiliser le plain pied et un étage de la tour carrée [...] pour y déposer les antiquités que l'on a découverts et que l'on découvrira encore à Avenches»*[71]. Dans un extrait d'un délibéré de la Municipalité d'Avenches, présidé par M. d'Oleyres, la Commune encourage vivement la conservation des antiquités trouvées à Avenches et propose diverses opérations visant à augmenter les collections mais aussi à inciter les privés à présenter leurs possessions antiques. La condition d'un inventaire ne semble pas être un objectif difficile à réaliser; en effet, F.-R. de Dompierre a déjà exprimé à plusieurs reprises la nécessité de tout consigner par écrit. Une seconde nouvelle positive apparaît au fil du texte: *«[...] D'Oleyres [...] donne enfin son adhésion à l'arrangement d'une partie du bâtiment de l'amphitheatre pour les Conservateurs des antiquités»* (T. I, p. 96). Les extraits recopiés ensuite confirment le début effectif du projet. La lecture des notices du Conservateur révèle que c'est le Département militaire qui se porte garant des décisions de l'État (T. I, p. 98); plus loin, on prend connaissance des décrets du Département de l'Intérieur, recopiés du document original (texte 19).

Le Conseil d'État octroie ainsi définitivement le bâtiment de l'amphithéâtre aux besoins de la Municipalité d'Avenches, dont le zèle est relevé. Conscient de l'importance d'un tel établissement, le Gouvernement s'engage à en financer totalement l'aménagement et définit les conditions de réalisation du dépôt. Il prône un travail d'entente entre les Conservateurs et la Municipalité, afin d'éviter tout malentendu et une situation semblable à celles vécues antérieurement. L'État donne également des directives pour la réalisation d'un inventaire. Fait intéressant, les artefacts demeureront entre les murs de la tour. Le Conseil d'État s'empresse d'énoncer le statut de ces objets qui resteront bien possession de la Municipalité. La conservation des antiquités revient logiquement aux Conservateurs, mais aussi à des délégués de la Ville – le Conseil d'État précise que ces personnes doivent être originaires d'Avenches. Enfin, la possibilité d'ouvrir ce dépôt au public, comme un musée, est mentionnée au terme de ces conditions. Deux des missions principales des musées sont évoquées ici : il s'agit de préserver et protéger une collection et de la présenter au public.

Dans sa missive suivante, en date du 7 septembre 1829, F.-R. de Dompierre confirme qu'il s'agit bien d'un *«projet d'arrangement de* (la) *Tour de l'amphitheatre pour un musée d'antiquités»* (T. I, p. 99). Bien que les nouvelles soient excellentes, le Conservateur ne manifeste plus le même entrain qu'au lancement de l'initiative d'un musée à Avenches. Il confie à Emmanuel d'Oleyres n'avoir pu conserver la flamme de ses débuts (T. I, p. 99). Il semblerait que le militaire payernois souffre d'une certaine lassitude. Ce sentiment est peut-être lié au revirement soudain de la Municipalité, prônant des mesures auxquelles elle était réticente auparavant. Tout en priant M. d'Oleyres de conserver le secret à propos de ses confidences, le Conservateur lui révèle

Texte 18

«[...] le motif de ce refus était la crainte que les objets dont elle a fait l'acquisition [...] *étant déposés dans ce local Cantonal sous l'inspection des Conservateurs des Antiquités, ne fussent soustraits pour & en faveur du Musée Cantonal* [...]*; maintenant qu'elle comprend mieux l'avantage d'une pareille collection dans ses murs où elle pourra l'augment rapidement, elle consent à ce que ce dépôt dans le bâtiment de l'amphitheatre ait lieu, toute fois sous la réserve d'un inventaire, condition qui nous semble n'offrir aucune difficulté».*

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. I, p. 96
27 mai 1829

Texte 19

«- Le Conseil d'Etat voulant favoriser & encourager le zèle de la Municipalité d'Avenches, met à sa disposition, pour le dépôt des objets antiques qui existent & qu'on pourra découvrir [...] *le plain-pied & un étage de la Tour quarrée de l'amphitheatre d'Avenches, dont elle jouira gratuitement aussi lontems qu'il n'en sera pas autrement ordonné.*

- *Ces deux pièces seront en conséquence préparées et arrangées aux frais de l'Etat, pour recevoir le dépôt d'antiquités que la Municipalité d'Avenches y formera.*
- *Ce dépot sera formé & organisé par Messrs. les Conservateurs des antiquités cantonales, de concert avec les Délégués que la Municipalité d'Avenches nommera à cet effet.*
- *Il sera pris un inventaire, signé double, par Messrs. les Conservateurs et délégués, de tous les objets antiques qui entreront dans ce dépôt, lesquels ne devront plus en être distraits. - Ceux de ces objets antiques qui appartiendront à la Ville, resteront sa propriété & ne pourront être distraits du local du dépôt tant que l'on n'apportera aucun changement aux présentes conditions. Mais la Ville sera libre de les retirer s'il y était dérogé.*
- *La Municipalité d'Avenches et Mess. les Conservateurs nommeront de concert une ou plusieurs personnes, prises à Avenches, qui seront chargées des soins ordinaires & journaliers du dépôt & de son ouverture aux personnes qui desireront le visiter. Il sera fait à cette effet le nombre de clefs nécessaires; une de ces clefs sera remise aux Conservateurs des antiquités».*

Courrier adressé par le Département de l'Intérieur de l'État de Vaud à F.-R. de Dompierre le 25 août 1829
Archives SMRA, cote MRA/508/1829/017

71 MRA/508/1829/009.

son désir de voir son ami lui succéder. Le projet d'aménagement de la tour se poursuit néanmoins. F.-R. de Dompierre précise les besoins, après en avoir discuté avec E. d'Oleyres[72], dans une lettre destinée à W. Fraisse, en mentionnant la nécessité d'avoir des fenêtres pour éclairer les volumes. Le Conservateur a parfaitement compris les difficultés que l'installation au sein d'un bâtiment historique peut occasionner: *«la Tour [...] est un monument antique & [...] il faut bien se garder de deranger ou altérer son aspect extérieur; effectivement il ne faut rien faire de discordant avec cette vieille maçonnerie»* (T. I, p. 101). F.-R. de Dompierre souhaite que le monument soit valorisé en même temps que les collections. Il précise toutefois que la tour est bien une construction médiévale réalisée avec des matériaux antiques. Le militaire soulève ensuite la nécessité d'agir rapidement, afin d'éviter de froisser les autorités qui ont donné leur aval. Peut-être aussi que l'impatience a remplacé sa baisse de motivation passagère. La sentence finale de cette missive semble attester d'un regain de zèle et d'humour: *«Maintenant, mon cher Collègue ! qui etes plus jeune que moi, qui etes dans la Capitale environé de tout ce qu'il vous faut, achevez glorieusement ce grand œuvre: au moyen de tous ces papiers, vous en sçavez autant & plus que moi; cependant si vous éprouviez le moindre embarras, dittes moi en qui il consiste & et je viendrai en courant vous empoigner par les cheveux pour vous aider à en sortir»* (T. I, p. 101).

Le Payernois a désormais pris l'habitude de résumer les lettres qu'il reçoit dans son *Journal*, en plus des missives rédigées de sa main. Nous apprenons par exenple qu'E. d'Oleyres lui a écrit en date du 20 juin 1830 afin de l'informer *«qu'il vient d'être mis en possession pour le musée d'Avenches de deux statues d'albatre*[73]*»* (T. I, p. 105). Le Conservateur utilise donc désormais le terme de musée pour décrire le bâtiment.

Une période difficile: entre doutes et désillusion

(août 1830 – septembre 1837)

Le 20 août 1830, le Conservateur présente une longue lettre destinée à M. de Lerber d'Arnex, Conseiller d'État à Berne. Sous le prétexte de répondre à une demande de notice sur les antiquités avenchoises, F.-R. de Dompierre revient sur ses précédentes années de travail en tant que Conservateur des Antiquités et dresse un bilan de la situation actuelle. Il avoue que les circulaires ont *«réveillé un certain zèle pour la conservation des antiquités; mais pas tout à fait dans le sens que les Conservateurs l'entendaient»* (T. I, p. 107) et critique l'égoïsme dont la Commune a fait preuve en cet épisode. Cependant, le Lieutenant-Colonel explique que la ville d'Avenches, au vu de son statut de capitale antique, se devait d'avoir une institution digne de ce nom en ses murs. En rédigeant ces mots, F.-R. de Dompierre semble comprendre, sans la pardonner, la réaction de la Municipalité. Il est heureux d'informer le Conseiller d'État des projets de musée dans la tour de l'amphithéâtre. Il explique les fondements de cette décision: *«afin d'en faire un musée qui ferait honneur à l'Etat & serait un encouragement pour les Avenchois»* (T. I, p. 107). Il passe ensuite rapidement sur les conflits qui ont retardé la réalisation du projet, confiant qu'il s'agit de *«ridicule hiérarchie»* (T. I, p. 107).

Un autre problème transparaît dans ce récit: en attendant que *«ces Messieurs veuillent en finir, nous voyons s'accumuler à Avenches un assés grand nombre d'antiquités [...]; mais tout cela est entassé sans ordre dès la Cave au Grenier chez le Syndic de la Commune [...]»* (T. I, p. 107). Le Conservateur déplore cet amas d'artefacts, sans inventaire, sans systématique. Cette situation devrait s'améliorer avec l'installation dans le bâtiment de l'amphithéâtre, mais la situation reste bloquée en l'état et le temps s'écoule. Le Conseil d'État avait demandé qu'un inventaire soit réalisé lors du transfert des objets afin de pallier à cette situation. F.-R. de Dompierre poursuit en narrant les difficultés rencontrées lors des fouilles et de la réalisation du plan d'*Aventicum*. Son ton se rapproche parfois de la plainte, tant ces ridicules pugilats lui pèsent. Peut-être que les absences du Conservateur (ce dernier vit à Payerne) justifient ce comportement? En effet, et il l'écrit lui-même, son établissement dans la Commune d'Avenches faciliterait la gestion de ses tâches et la surveillance des fouilles. F.-R. de Dompierre regrette aussi les pertes occasionnées par l'étroitesse de certaines mentalités. Cet état d'esprit négatif teinte les lettres de l'officier qui écrit, en date du 16 octobre 1830 : *«Je ne sais plus à qui m'adresser pour la construction du musée d'Avenches; mais vous sçavez que j'ai la conscience parfaitement nette de ce retard; j'étais au contraire si pressé d'en jouir & d'y travailler que je me serais volontier contenté d'une grange ou d'un grenier avec ses quatre murs bruts»* (T. I, p. 113-114). Les travaux sont toujours ralentis. C'est de guerre lasse que F.-R. de Dompierre se confie à son second, E. d'Oleyres. Il semblerait même qu'il ait renoncé à voir le projet aboutir de son vivant puisqu'il rédige cette sentence pesante au terme de son écrit: *«maintenant d'autres en verront la fin»* (T. I, p. 114).

Les années 1831 à 1837 ne sont que parcimonieusement représentées dans les lettres recopiées par F.-R. de Dompierre. Est-ce par dépit qu'il délaisse ses écrits? La situation du Musée est-elle si embourbées dans de sempiternelles discussions que le Conservateur a pris le parti de se résigner à attendre? Un espoir luit brièvement,

72 MRA/508/1829/013.

73 Inv. SA/209 (*cf.* Bossert 1998, n° 42) et SA/212. Il s'agit en réalité de marbres sculptés.

La tour du Musée

On se doit de s'arrêter un instant sur le bâtiment qui sert d'écrin au Musée depuis 180 ans. La tour qui domine l'amphithéâtre d'Avenches est un bâtiment chargé d'histoire (fig. 11)[74]. Celle-ci commence au XIe s., époque où elle fut construite, peut-être par Borcard d'Oltigen, évêque de Lausanne (1057-1089). L'édifice figure parmi les plus anciennes tours de défense médiévales de Suisse et les plus vieilles constructions de la ville post-romaine. La tour représentait probablement un atout majeur de la structure de défense urbaine et devait remplir une fonction capitale, quoique incertaine, dans le bourg du Moyen-Âge. Elle demeure par ailleurs l'emblème du pouvoir de l'Évêché jusqu'en 1536, date de la conquête bernoise. Les matériaux de construction ont été prélevés sur place, dans les ruines de l'antique *Aventicum*. Ce réemploi est une des raisons qui ont longtemps conduit les chercheurs à s'interroger sur la datation du bâtiment. Le débat s'est engagé pour déterminer s'il était de facture romaine ou postérieure. Le verdict tombe finalement au XIXe s. durant lequel la datation médiévale est établie. La tour est bien le dernier témoin *«des fortifications liées à la première ville fermée du Moyen-Age [...] mais aussi un emblème paradoxal de la ville neuve bien postérieure»*[75].

Lors de l'aménagement du bourg vers 1259, la tour se retrouve en dehors du dispositif défensif de la ville. Mais le bâtiment n'est pas pour autant déserté; en témoignent les importants travaux entrepris dans la seconde moitié de ce siècle et au cours du suivant: rehaussement de façades, fenêtres percées, charpente. L'armature du toit est datée entre 1435 et 1437 alors que le toit à deux pans date d'un siècle plus tard, soit de l'époque bernoise. Dès 1536, la ville d'Avenches fait partie intégrante du territoire bernois. Issues d'un canton protestant, les autorités ne savent que faire d'un bâtiment symbolisant le pouvoir épiscopal. La tour subit donc à nouveau des transformations importantes, tant au niveau de sa structure extérieure qu'intérieure dès le milieu du XVIe s., en 1547-48, pour devenir un grenier. Les espaces internes sont réaménagés et conserveront l'aspect que nous leur connaissons de nos jours. La partie inférieure sert ensuite par moment de prison, du moins aux XVIe et XVIIIe s.[76]. Dès 1798, la tour devient propriété du nouvel État de Vaud. Au XIXe s., un ambitieux projet, mené par Ferdinand-Rodolphe de Dompierre et son collègue William Fraisse, va retirer sa fonction de grenier au bâtiment pour en faire un musée. Juste avant cette transformation, la tour a tremblé: la Municipalité envisage en effet sa destruction pour construire une route traversant l'amphithéâtre. Elle est épargnée grâce aux efforts déployés par le Conservateur. Afin de mener à bien les travaux de la future institution muséale, six grandes fenêtres sont aménagées dans la façade ouest ainsi qu'une entrée modernisée et une voie d'accès à escaliers. Les salles d'exposition sont agencées à l'intérieur par les soins de F.-R. de Dompierre. Les artefacts n'occupent alors que le rez-de-chaussée et le 1er étage de la tour. Le second niveau n'est utilisé comme espace de présentation qu'au terme de ce siècle. À cette même époque, de nouvelles ouvertures sont percées. Le bâtiment est étudié, puis restauré au XXe s. Les nombreux travaux de réaménagement et de restauration ont malheureusement en partie effacé l'empreinte des temps précédents. Pour les utilisateurs de la tour, les sentiments oscillent entre l'émerveillement devant ces ruines chargées d'histoire et l'irritation face aux désagréments occasionnés par le bâtiment (variations de température et d'humidité, difficultés d'y aménager le mobilier tout en conservant la structure originelle, etc.). Lorsque, de 1838 à 1844, F.-R. de Dompierre vient régulièrement y séjourner pour pouvoir se consacrer entièrement à son emploi de Conservateur, il tient compte des particularités de la tour afin de respecter cet édifice médiéval tout en préservant les collections.

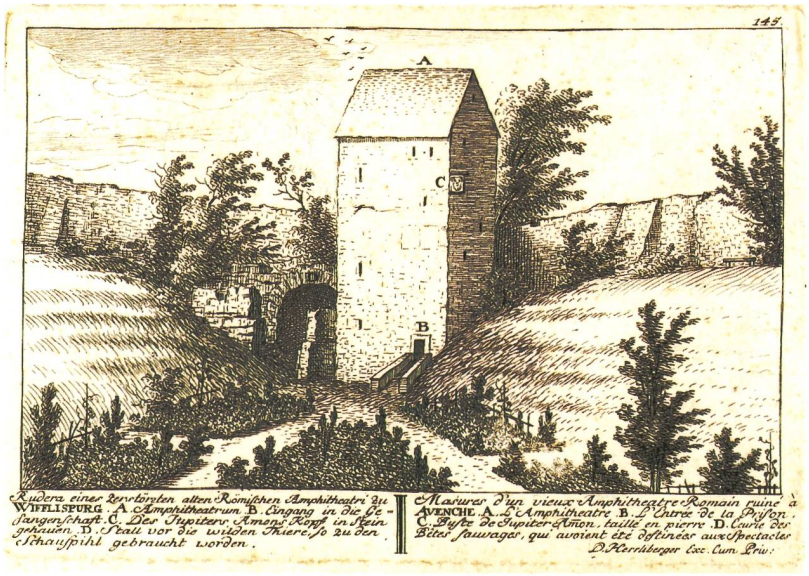

Fig. 11
L'amphithéâtre d'Avenches et sa tour. Gravure de David Herrliberger (1754).

74 *Cf.* en partic. Auberson/Sarott 1995; Meylan Krause/Blanc 2011.

75 Grandjean 2007, t. 1, p. 31.

76 Desarzens 2014, p. 41.

le 24 août 1832, dans une lettre du Département de l'Intérieur à W. Fraisse, missive qui l'autorise à suivre les décisions prises par le Gouvernement quant au projet de musée[77]. Mais rien ne se passe. De même, un courrier daté du 15 février 1834 fait remarquer que le Conseil d'État a d'ores et déjà renvoyé les plans et devis au Département militaire[78]. La situation s'enlise et de F.-R. de Dompierre garde le silence. Très peu de lettres ont été recopiées: on ne peut guère relever qu'un partage de connaissances (T. I, p. 119) et une notice consacrée à une monnaie (T. I, p. 124). Le 26 janvier 1834, F.-R. de Dompierre se défend d'une critique émise par M. Tissot de Moudon, auteur d'un mémoire sur l'archéologie vaudoise. Il s'empresse de dire que l'accusation est fondée tout en se justifiant cependant: *«Il a parfaitement raison lorsqu'il dit que ces messieurs* [les Conservateurs] *ne font pas grand-chose; mais il ne sait pas où le chat à mal au pied, il ne sait pas que j'ai été mal secondé depuis la mort de Mr. L^s^. Reynier, et qui plus est entravé dans des opérations agrées par le Conseil d'Etat»* (T. I, p. 121). Le Conservateur poursuit sa lettre en exposant les deux missions qui lui tenaient tout particulièrement à cœur, à savoir la réalisation de plans et rapports des fouilles menées à Avenches ainsi que l'établissement d'un musée d'antiquités dans l'enceinte de l'antique cité. Il exprime les raisons qui l'ont gêné dans l'exécution de ces tâches; il semblerait d'ailleurs que, selon lui, la personne d'E. d'Oleyres soit responsable de ce retard. En effet, le Syndic d'Avenches, rancunier, a préféré s'octroyer la tâche de réaliser le plan des fouilles bien que son emploi du temps, déjà fort chargé, ne le lui permisse guère. En ce qui concerne le projet de musée, fort de l'aval du Conseil d'État, F.-R. de Dompierre avait fait faire des devis par les différents maîtres d'œuvre pour les travaux à effectuer. Malheureusement, E, d'Oleyres *«pretendi que j'avais mal choisi les maîtres et prôna d'autres Plans & Devis. Il y a de cela plus de cinq ans & rien ne se fait»* (T. I, p. 122). Néanmoins, F.-R. de Dompierre n'ose pas blâmer le voyer. Il loue ses efforts en matière de surveillance et de conservation des découvertes. Il exprime néanmoins la lassitude qui transparaissait dans plusieurs de ses écrits précédents: *«Je deviens vieux & impatient, ces entraves me fatiguent et ont effectivement très refroidi mon zêle»* (T. I, p. 122-123).

L'espoir et la motivation refont surface avec l'arrivée de l'année 1835: F.-R. de Dompierre témoigne du *«vif sentiment de satisfaction et de reconnaissance»* (T. I, p. 125) qui l'anime au terme de l'hiver. En effet, en date du 12 mars, le Conseil d'État donne son autorisation à l'exécution des travaux dans la tour de l'amphithéâtre[79]. Très enthousiaste, le Conservateur manifeste son impatience de voir les travaux terminés pour pouvoir disposer du bâtiment. Toutefois, il ose faire part de son opinion quant au retard accumulé. Profitant de l'occasion, il demande le nom de la personne qui sera chargée de la documentation qui lui tient tant à cœur de façon à *«la presser un peu afin que cela soit complettement terminé avant l'automne; car je deviens vieux & je voudrais pouvoir profiter de ce qui me reste de force & de zèle»* (T. I, p. 125). Les bonnes nouvelles dont est porteuse la lettre du Conseil d'État suffisent peut-être à raviver sa flamme: F.-R. de Dompierre presse en effet W. Fraisse, pourtant frappé par le deuil de son épouse, de hâter le processus de réalisation du Musée. Il redoute en effet une dispersion des objets conservés chez E. d'Oleyres si celui-ci venait à quitter ce monde avant l'établissement du Musée (T. I, p. 125).

Le 10 février 1836, la Municipalité d'Avenches envoie (à F.-R. de Dompierre?) le double de la Convention établie entre l'État de Vaud et la Municipalité relative aux antiquités dans la tour de l'amphithéâtre (texte 20). Dans ce texte officiel, le Conseil d'État rappelle ses propres dispositions et celles qui relèveront de la Commune en ce qui concerne la réalisation des travaux. Les objets, par exemple, devront rester entre les murs de la tour pendant au moins dix ans. Les Conservateurs se chargeront de leur entretien et des mesures à prendre en matière de conservation. Un gardien sera nommé pour présenter le Musée aux personnes intéressées. On peut en déduire que l'établissement ne sera pas ouvert en permanence au public.

En cette année 1836, E. d'Oleyres ne remplit plus la charge de voyer. F.-R. de Dompierre confie à son confrère, W. Fraisse, qu'il espère que son successeur, un certain Nicolas Blanc, sera *«mieux disposé ou peut-être moins entravé que son prédecesseur»* (T. I, p. 131). Malheureusement, il semblerait que les conflits ne soient pas encore totalement réglés. F.-R. de Dompierre révèle notamment que les plans et devis relatifs à l'établissement du Musée dans la tour ont disparu. Il interroge son confrère à ce sujet, ne les ayant

Texte 20

«A la part de l'Etat:

1. *Il fera les frais de réparation de l'établissement.*
2. *Il choisira à Avenches, sur le préavis de la Municipalité, un préposé à la garde du Musée, lequel sera chargé de conduire les personnes qui en feront la demande.*
3. *Le préposé est sous les ordres des Conservateurs des Antiquités, seuls chargés des arrangements à prendre pour la bonne tenue de l'établissement.*

A la part de la Commune d'Avenches:

Elle s'engage à remettre au Musée les objets d'Antiquités qui sont la propriété de la ville, il en sera dressé un inventaire afin de constater la propriété; ces objets ne pourront être déplacés pendant la durée de l'arrangement actuel qui est fixé à dix ans».

Double de la Convention établie entre l'État et la Municipalité d'Avenches le 10 février 1836

Archives SMRA, cote MRA/508/1836/004a

77 MRA/508/1832/007.

78 MRA/508/1834/001.

79 MRA/508/1835/001.

trouvés ni chez E. d'Oleyres, ni chez M. Scherer, ni chez lui. L'agacement pointe dans le ton du Conservateur qui préfère déléguer l'affaire à son collègue: *«il est grandement tems d'en finir avec ce musée pour le quel on me mène par le nez depuis trop longtems»* (T. I, p. 131). À cette lassitude s'ajoute la douleur d'avoir perdu une de ses filles, Fannie.

Au début de l'année suivante, F.-R. de Dompierre rapporte sa colère et son désarroi directement au Département de l'Intérieur, dans une lettre datée du 7 janvier 1837. En effet, il était convaincu que les travaux battaient leur plein et n'avait guère jugé nécessaire de se rendre sur place pour constater leur avancée, ce qui s'avéra être une erreur. Il se fiait aux missives envoyées en mars 1835. Hélas, lors d'une visite, la déception est grande: *«Mais quel a été mon désappointement lorsque le 2 cour^t^. j'allais voir à Avenches à quoi l'on en était et que je ne vis deux enormes breches à la Tour de l'amphithéâtre & rien de plus. [...] le maçon a qui l'on avait donné l'entreprise de faire les fenêtres & l'escalier avait fait ces demolitions & [...] son travail avait été suspendu indéfiniment, sans qu'il puisse en déterminer la cause»* (T. I, p. 132). Devant ce fait inexpliqué, F.-R. de Dompierre ose demander au Département de l'Intérieur à quel stade se trouve le projet de musée. Il profite également, puisque ce point semble revêtir une certaine importance aux yeux du Gouvernement, de signaler le fait que les trouvailles entreposées dans la maison d'E. d'Oleyres ne figurent encore sur aucun inventaire. Seul leur transfert dans le Musée pourrait remédier à cette situation. Quelques jours plus tard, le 12 janvier 1837, le Conservateur reçoit une lettre de la part de son collègue, W. Fraisse, l'informant que le Département militaire, en charge des travaux dans la tour de l'amphithéâtre, souhaite désormais que les Conservateurs occupent uniquement le rez-de-chaussée de la tour pour le Musée; ceci afin de respecter le budget prévu de 2500 francs[80]. F.-R. de Dompierre y répond en date du 16 janvier: *«Il n'est pas possible de nous retrancher à une seule salle, celle du Rez-de-chaussée de cette Tour, parce qu'elle est déjà presque remplie des gros objets tels qu'Inscriptions, Chapiteaux, Colonnes etc. & qu'elle ne tarderait pas à l'être davantage, de sorte qu'il ne pourrait y être menagé de place pour des armoires»* (T. I, p. 133). Afin de limiter les frais, le Lieutenant-Colonel propose ensuite de laisser cet étage en l'état et de retirer plusieurs éléments prévus auparavant. On sent poindre la colère sous la plume du Conservateur. En effet, il reproche au Gouvernement de ne pas lui avoir laissé les mains libres dès le départ: *«Si [...] on m'avait laissé faire; l'ouvrage aurait été achevé, les deux salles arrangées et garnie deja en 1828»* (T. I, p. 133). Le désarroi du militaire est fort compréhensible: cela fait déjà neuf ans qu'il attend. Selon les devis qu'il avait préparés en 1828, en l'absence d'E. d'Oleyres, les frais atteignaient la somme de 660 francs. Mais ce dernier, de retour de maladie, a choisi de revoir intégralement le dossier et les résultats ont largement dépassé le budget préétabli. Le Conservateur accuse cette révision d'être responsable de tout le retard accumulé. Il dresse ensuite une liste de ce qui peut être retranché de l'actuel devis. Il est surtout question d'escaliers, de carrelage, de fenêtres et de cheminée (T. I, p. 134). Au terme de ces diminutions, F.-R. de Dompierre atteint la somme allouée par l'État. Il rassure son collègue tout en espérant le démarrage prochain des travaux: *«à moins que l'on ne veuille attendre que je sois un Conservateur mort»* (T. I, p. 134). Avant de conclure cette missive, il souligne les éléments qu'il faut absolument conserver dans le devis et dans les travaux du Musée. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité d'obtenir un minimum de fenêtres, de conserver l'estrade du premier étage et celle de réaliser un dispositif adapté pour l'exposition des monnaies *«afin qu'elles puissent être examinées des deux côtés sans pouvoir être escamotées»* (T. I, p. 135), un dispositif qu'il a lui-même conçu.

Malgré les conflits, F.-R. de Dompierre se soucie toujours de la préservation et la conservation des objets. Le 14 février 1837, par exemple, il demande à E. d'Oleyres de bien vouloir préserver différents fragments de minéraux mis au jour lors de récentes fouilles, afin d'enrichir la collection du Musée d'Avenches et de pouvoir présenter un échantillon d'éléments de décoration (T. I, p. 136). Il profite de cet écrit pour rappeler à E. d'Oleyres qu'il aimerait beaucoup le voir s'atteler à son projet de plans des découvertes et de la ville antique. Apparemment, les occupations de l'ancien Syndic l'empêchent de mener à bien ce travail, au grand désespoir du militaire payernois: *«le tems marche avec rapidité & mon projet de fonder un Registre de tradition & de verbalisation de fouilles s'en va en fumée»* (T. I, p. 137). Les 22 février et 10 mars de la même année, F.-R. de Dompierre narre une course à Avenches. Ce déplacement avait pour but de porter à la discussion, avec le voyer Nicolas Blanc, les constructions à réaliser dans la tour de l'amphithéâtre (T. I, p. 138). Le Conservateur ne mentionne pas les résultats de cette course, ni l'aboutissement des discussions. Nous apprenons plus loin, dans une notice datée du 30 mars, que le Lieutenant-Colonel poursuit ses réflexions au sujet d'un médailler digne d'être présenté dans le Musée (T. I, p. 138): des dispositifs internes sont envisagés afin de trouver les meilleurs angles de vision. Par exemple, F. R. de Dompierre écrit le 3 septembre 1837 à W. Fraisse afin de lui soumettre ses réflexions au sujet d'une estrade à tiroirs à placer au 1er étage du Musée (T. I, p. 139). À cette même date, il confie à son confrère qu'il trouve les travaux d'aménagement bien peu avancés.

80 MRA/508/1837/002.

L'aboutissement du projet: une finalisation laborieuse *(octobre 1837 – septembre 1838)*

Le 31 octobre 1837, le voyer du district d'Avenches, M. Blanc, informe F.-R. de Dompierre que les travaux d'aménagement du Musée dans la Tour de l'amphithéâtre sont achevés[81]. On apprend aussi que M. Blanc remet officiellement les clefs au Lieutenant-Colonel. Nous pouvons imaginer le transport de joie qui doit animer l'esprit du Conservateur. Cependant, il n'en est rien. En effet, ce dernier confie à W. Fraisse sa déception de ne trouver aucun mobilier à l'intérieur de la tour: *«J'ai été très mécontent de tout cela; pas une chaise, pas un banc pour s'assoir, pas une table pour ecrire, pas un bureau ou armoire à tiroirs pour renfermer en ordre les médailles & autres petits objets»* (T. I, p. 141). Le rare mobilier présent ne correspond pas du tout aux attentes du Conservateur. Il demande des meubles appropriés, sans fioriture, qui permettraient de classer et de ranger les artefacts, mais aussi de les montrer et de les conserver convenablement. La protection des antiquités est au cœur de cette plainte. De fait, le Conservateur préfère renoncer à la cheminée proposée par M. Fraisse[82], quitte à la faire construire à ses propres frais, afin de privilégier l'estrade du premier étage. Les travaux extérieurs ne lui conviennent pas plus que les aménagements intérieurs. Cependant, F.-R. de Dompierre n'ose pas adresser ses plaintes directement au Conseil d'État car les travaux effectués ont déjà atteint un certain montant.

L'année 1838 est celle qui, enfin, voit l'aboutissement du projet de musée à Avenches. Pourtant, en début d'année, rien n'est encore gagné. Il reste encore beaucoup de travail, ce qui afflige le Conservateur. Dès ce moment, F.-R. de Dompierre se soucie d'obtenir des plans de la ville antique, réalisés du temps de l'occupation bernoise et conservés dans la capitale. Il aimerait que ces documents reviennent à la bibliothèque d'Avenches, près de son Musée, afin d'enrichir les archives de la ville sur son passé (T. I, p. 143). Toujours dans un souci de documentation, le Conservateur requiert en outre l'aide d'un spécialiste afin d'identifier les monnaies d'Avenches. Ces préoccupations démontrent qu'il a compris l'importance de la documentation des pièces dont il a la charge.

Le 5 janvier 1838, l'ameublement du Musée n'est toujours pas abouti. En réponse à E. d'Oleyres qui a dressé une liste du mobilier nécessaire et manquant[83], F.-R. de Dompierre confie croire que le seul moyen d'obtenir le mobilier adéquat est d'y pourvoir lui-même: *«Dans l'origine mon intention avait été de pourvoir à mes frais, avec moins de luxe à tout ce qui m'aurait été nécessaire; mais ils auront beau faire nous aurons toujours besoin d'y sacrifier du nôtre»* (T. I, p. 142). Dépité par ces défauts d'organisation, le militaire décide de s'impliquer davantage pour le Musée. C'est également ce qui le conduit, le 10 mars 1838, à annoncer à son confrère sa volonté de s'établir quelques temps au Musée d'Avenches *«pour le mettre en ordre & en faire l'inventaire»* (T. I, p. 144). Au mois d'avril 1838, le Musée n'est toujours pas opérationnel. N'y tenant plus, F.-R. de Dompierre se résout à confier ses plaintes au Département de l'Intérieur, avouant que cela fait bien longtemps qu'il met sa persévérance à rude épreuve (T. I, p. 144). Voilà de nombreuses années qu'il rêve de son Musée et qu'il multiplie pourparlers et échanges houleux et son impatience s'est plusieurs fois manifestée dans ses écrits. Et, lorsqu'enfin le lieu est disponible, il manque encore le mobilier nécessaire pour entreposer et ranger les objets qui, eux aussi, attendent depuis longtemps.

Soucieux de l'absence de réponse, E. d'Oleyres a demandé à F.-R. de Dompierre de se renseigner. Désireux de partager les richesses d'*Aventicum*, le Conservateur explique: *«Les objets antiques qui deposent provisoirement chez Mr. L'Inspr. d'Oleires ne sont point commodement placés pour que le public puisse en jouir [...]. D'ailleurs, [...] il serait peut etre difficile de retrouver chaque chose, l'inventaire n'en existant que dans son excellente tête»* (T. I, p. 145). F.-R. de Dompierre souhaite vraiment disposer d'un ameublement adéquat. Deuxièmement, l'absence d'inventaire est un problème qu'il ne peut plus souffrir. C'est pourquoi il supplie l'autorité d'empêcher que l'aménagement du Musée soit encore ajourné. Malheureusement, le 25 avril, de Dompierre ajoute en note, au terme de la précédente missive, de bien décevantes nouvelles: le Département ne met à disposition qu'un montant de 278 francs. Les crédits restants seront renvoyés au budget de l'année suivante.

C'est le 6 août seulement que F.-R. de Dompierre écrit à E. d'Oleyres qu'il vient d'apprendre que le Musée est terminé et meublé. Préférant éviter la saison de grande affluence, le Conservateur annonce qu'il viendra plus tard mettre en ordre le Musée. Cependant, il laisse volontiers la clef du bâtiment à E. d'Oleyres, afin que celui-ci puisse désencombrer son propre rez-de-chaussée. Au terme de la missive, le Lieutenant-Colonel donne la date de son prochain déplacement à Avenches, afin de visiter son *«futur donjon»* (T. I, p. 148). Nous apprenons ensuite qu'il prévoit de se rendre le 25 septembre à Avenches *«pour commencer à recevoir au Musée les plus gros objets deposés cher Mr. l'Inspr. d'Oleyres»* (T. I, p. 148). Il consigne dans son *Journal* qu'auparavant, il a prié le voyer Blanc de trouver un homme de confiance qui pourrait apporter son aide lors de ce déménagement et qui serait ensuite nommé

81 MRA/508/1837/018.

82 MRA/508/1837/019.

83 MRA/508/1838/002.

concierge du Musée. Le 23 septembre 1838, F.-R. de Dompierre s'empare de sa plume pour écrire, victorieux, au Département de l'Intérieur: *«Le local que vous avez destiné à devenir le Musée des antiquités d'Avenches est maintenant complettement terminé et meublé, il n'a plus besoin que d'être aéré encore quelques jours pour secher et chasser l'odeur d'un vernis trop compacte»* (T. I, p. 148-149).

Le Conservateur explique ensuite comment il va procéder pour déménager les objets entreposés chez E. d'Oleyres. Relevons qu'il ne fait aucune mention des objets entreposés dans le Musée du Cercle Vespasien. On ignore si les collections de ce premier musée ont été transférées dans la tour et, si oui, par quel lieu ils ont transité. Le Conservateur prévoit de classer les antiquités d'E. d'Oleyres avant de les placer dans le Musée et d'en faire *«un inventaire un peu méthodique»* (T. I, p. 149), par cahier que l'on pourrait relier entre eux, en volumes. Il demande à l'État de bien vouloir lui fournir directement les cahiers nécessaires. Il informe ensuite l'autorité qu'en raison de problèmes de santé il préfère éviter tout déplacement: *«je serai donc obligé de me faire porter à manger & d'avoir mon lit dans ce local chaque fois que je pourai y aller passer quelques jours pour en completter l'arrangement»* (T. I, p. 149). Prévoyant ses séjours, le Lieutenant-Colonel confirme l'absence de salle d'eau et demande l'autorisation d'en établir une. Il justifie cette requête en expliquant que ce *«lieu d'aisance»* (T. I, p. 149) ne sera pas réservé à son usage personnel mais servira en premier lieu aux visiteurs.

F.-R. de Dompierre commence donc un long travail d'agencement: *«je m'occupe depuis quelques jours à arranger chaque objet à la place qui me parait lui convenir»* (T. I, p. 150). Il déplore les conditions de conservation inadéquates des objets entassés chez E. d'Oleyres. Les pièces n'ont visiblement pas été nettoyées correctement et se sont empoussiérées. Soucieux de faire ce que nous appelons aujourd'hui de la conservation-restauration et du reconditionnement de fragments de marbres, le Conservateur demande conseil à un marbrier, Louis Doret. Il aimerait *«connaitre le moyen de rendre le poli & le lustre à tous ces fragmens afin de pouvoir les comparer les uns avec les autres, en faire un choix & une collection pour le dit musée»* (T. I, p. 151). Il est intéressant de relever le fait que de Dompierre ait assimilé la nécessité de proposer une sélection d'objets représentatifs. Il se soucie aussi de la qualité des pièces qu'il aimerait présenter, souhaitant les *«decrasser sans les endommager»* (T. I, p. 151). Afin que la Municipalité accepte ce travail d'entretien des marbres, le Lieutenant-Colonel allègue une potentielle *«industrie lucrative»* (T. II, p. 67) pour les bourgeois de la ville d'Avenches.

Au terme du mois de septembre 1838, F.-R. de Dompierre a définitivement installé son bureau dans le Musée. En témoigne une notice listant les frais et les fournitures nécessaires à cet établissement (T. I, p. 151). C'est sur cette note personnelle que s'achève le premier tome du *Journal*.

L'aménagement du Musée se poursuit dans le second volume: le Conservateur consigne, entre autre, une demande pour que les fenêtres soient vitrées, une commande de fournitures à un ferblantier, un envoi de tableau de mosaïque à un miroitier afin de lui faire un cadre et un verre (T. II, p. 69-70). L'acquisition et la documentation des pièces sont toujours consignées avec précision dans ses pages manuscrites. Ce n'est pas un travail aisé que d'installer les collections d'antiquités qu'E. d'Oleyres conservait chez lui. Eugène Secretan le confirme: *«Le déménagement de tout ce bazar hétérogène, puis l'inventaire par catégories, la description, même sommaire, d'un seul objet nécessite parfois de longues recherches, et vraiment, étant donné le peu de préparation de Dompierre en cette branche très spéciale, on est surpris du résultat»*[84].

Le 23 novembre 1838, le Conservateur informe son collègue de l'avancée du déménagement: *«c'était la gros bagage composé de plusieurs grandes amphores, de corniches, piédestraux, de fragmens grands et petits de mosaïques, des têtes, des jambes mai surtout une inombrable quantité de petits fragmens de plaques de marbre»* (T. II, p. 72) ont rejoint les murs de la tour alors qu'attendent encore des monnaies et autres objets précieux qui nécessitent une certaine sécurité de transport. Dans cette même missive, F.-R. de Dompierre expose la venue de plusieurs curieux au Musée. Ainsi, l'établissement suscite déjà l'intérêt de quelques visiteurs, dont certains viennent apporter des fragments d'antiquités en leur possession, parfois en don, parfois en échange de bénéfices. Afin de ne point faire mauvaise impression devant ces personnes, le lit du Lieutenant-Colonel est retranché pour la journée dans une table. Fait anecdotique, F.-R. de Dompierre confie à W. Fraisse se faire livrer ses repas par l'Auberge d'Avenches et recevoir de Mme d'Oleyres *«un déjeuner fort goûtu au chocolat»*. Le Conservateur s'installe réellement entre les murs de son Musée si longuement attendu. Il s'avère en effet que le travail qui l'attend ne peut être accompli sans une présence régulière au Musée.

De l'inventaire à l'exposition, le travail de Conservateur au Musée

(octobre 1838 – septembre 1844)

Selon son emploi du temps soigneusement épluché, le Conservateur semble consacrer une grande partie de son temps à Avenches à des travaux d'inventaire (T. II, p. 11). Il passe ainsi des journées entières dans ce qu'il appelle son

84 Secretan 1908b, p. 330.

Texte 21

«Vous trouvez que j'ai tort, pauvre débile que je suis, de m'exposer au froid & à l'humidité, pour les minces débris d'antiquités que l'on decouvre de tems en tems à Avenches; assurément j'aurais tort & perdrais mon tems, si je faisais cela dans le but d'un lucre quelconque, ou dans l'espoir d'en être récompensé par la reconnaissance de mes chers concitoyens, qui peut être aussi blament mon zêle; je ne me donne cette peine que parce que je regrette que personne avant moi n'aye songé à commencer cette œuvre; mon but est de préparer la besogne & de laisser un encouragement à nos successeurs».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 104
26 mars 1840

«donjon» (T. II, p. 107). Mais ce ne sont pas là ses seules préoccupations. Afin de produire un document de travail utile et exhaustif, F.-R. de Dompierre décrit soigneusement ses activités à Avenches dans son *Journal*, avec foison de détails (fig. 12): il y consigne ses heures de présence au Musée, les tâches dont il s'est acquitté, les dépenses effectuées, les dons de particuliers, mais aussi les mets qu'il a mangés, son heure de coucher et les mesures d'hygiène dont il doit s'accommoder au Musée. Ce mélange d'épisodes de travail et de vie privée donne une couleur toute particulière à ses écrits. Souvent, le Conservateur confie être resté enfermé dans le Musée la journée entière, emportant avec lui de quoi subsister: *«j'ai vécu au musée avec le pain, le vin, un saucisson & 1 langue fumée apportés de Payerne»* (T. II, p. 86). À plusieurs reprises, il dort et prend un repas à la Couronne, une auberge située au centre de la ville.

Dans la grisaille du mois de mars 1840, de Dompierre prend le temps d'exprimer le fond de sa pensée et confie à son collègue ses motivations et le but de sa présence à Avenches (texte 21). Par ces quelques mots, le Lieutenant-Colonel résume sa situation. Sa plus proche alliée, infaillible motivation, est sa passion. Il semble ne pouvoir compter ni sur la reconnaissance de ses pairs, ni sur celle de ses concitoyens. Le Conservateur croit en un futur meilleur qui permettrait l'extraction systématique des objets et leur sauvegarde. Il se félicite d'ailleurs d'avoir pu créer un lieu adéquat pour l'accueil des antiquités exhumées: *«Or si je n'avais pas fondé un dépôt pour ces trouvailles faites de loin en loin, tous ces objets sortiraient du pays ou iraient se perdre dans mille miserables collections de curieux égoïstes»* (T. II, p. 104). Le militaire payernois se bat pour une postérité qu'il espère plus chanceuse que lui, qui ne manquerait ni de moyens ni de *«bonne volonté»* pour pourvoir à la conservation des antiquités. Heureusement pour ses successeurs, F.-R. de Dompierre a fort bien commencé son travail, s'attelant à plusieurs tâches que nous qualifierions aujourd'hui d'élémentaires au sein d'une institution muséale.

Les objets du Musée: acquisition, inventaire, restauration, conservation, exposition

F.-R. de Dompierre consacre un temps important à inventorier et de documenter tous les objets conservés au Musée d'Avenches. Au mois de février 1839, il annonce à E. d'Oleyres avoir terminé l'inventaire des monnaies. Elles sont toutes *«numérotées & etiquetées dans l'un des petits tiroirs du Médaillier du Musée»* (T. II, p. 168). Il les enregistre soigneusement dans un cahier qu'il nomme *«chronologie des médailles»* (T. II, p. 86). Selon les dires d'Eugène Secretan, il parvint à déterminer près de 200 monnaies[85]. Ce travail n'est pas aisé et le Conservateur demande des compléments à son fidèle collègue: *«j'ai aussi*

85 Secretan 1908b, p. 330.

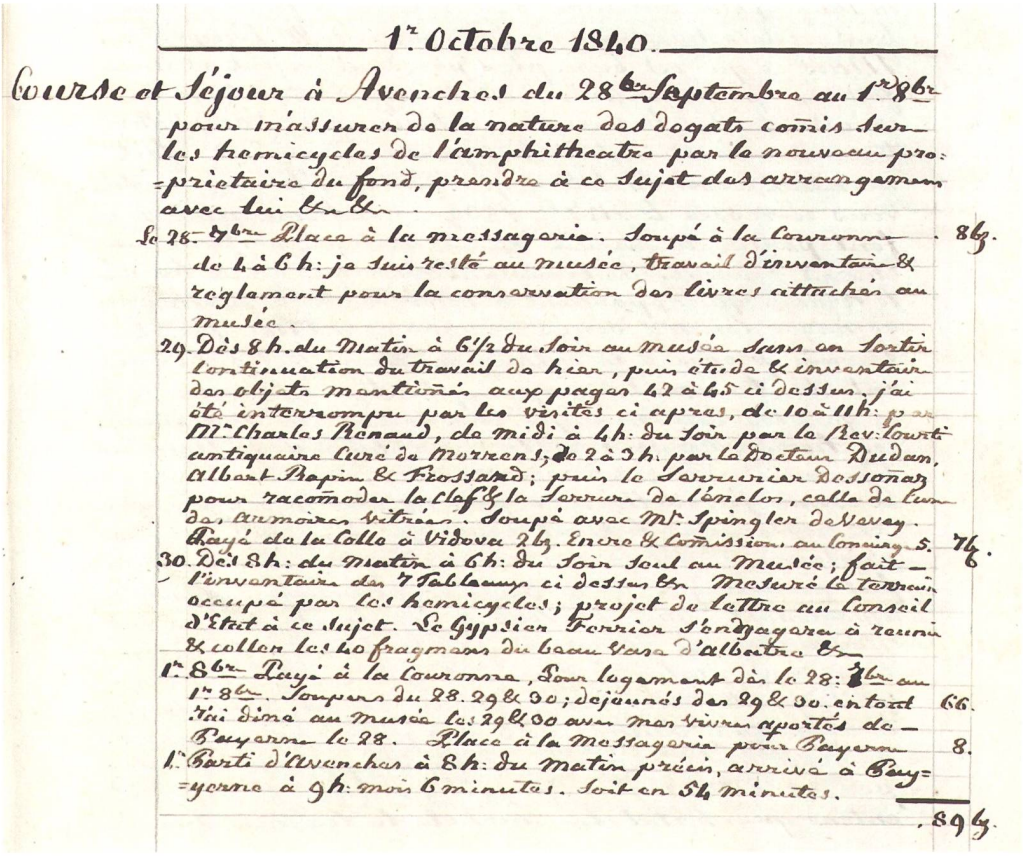

1r. Octobre 1840.

Course et Séjour à Avenches du 28br Septembre au 1r 8br pour m'assurer de la nature des dégats commis sur les hemicycles de l'amphitheatre par le nouveau propriétaire du fond, prendre à ce sujet des arrangemens avec lui &c &c.

Le 28. 7br Place à la messagerie. Soupé à la Couronne de 4 à 6 h: je suis resté au musée, travail d'inventaire & reglement pour la conservation des livres attachés au musée. 86.

29. Dès 8 h. du Matin à 6 1/2 du soir au musée sans en sortir continuation du travail de hier, puis été de l'inventaire des objets mentionnés aux pages 42 à 45 ci dessus. j'ai été interrompu par les visites ci apres, de 10 à 11 h: par Mr Charles Renaud, de midi à 4 h: du soir par le Rev: Courti antiquaire curé de Morrens, de 2 à 3 h: par le Docteur Dudan, Albert Rapin & Frossard; puis le Serrurier Dessonaz pour racomoder la clef & la serrure de l'enclos, celle de l'un des armoires vitrées. Soupé avec Mr Springler de Vevey. Payé de la Colle à Vidova 2 bz. Encre & Commissions au Lomingo 5. 74.

30. Dès 8 h: du Matin à 6 h: du soir seul au Musée; fait l'inventaire des 7 Tableaux ci dessus &c Mesuré le terrain occupé par les hemicycles; projet de lettre au Conseil d'Etat à ce sujet. Le Gypsier Fornier s'engagera à reunir & coller les 40 fragmens du beau vase d'albâtre &c

1r 8br Payé à la Couronne, pour logement dès le 28: 7br au 1r 8br. Soupers du 28. 29 & 30; dejeunés des 29 & 30. entout j'ai diné au musée les 29 & 30 avec mes vivres apportés de Payerne le 28. 66.

Place à la Messagerie pour Payerne 8.

1r Parti d'Avenches à 8 h: du matin précis, arrivé à Payerne à 9 h: moins 6 minutes. soit en 54 minutes.

894.

Fig. 12
Exemple d'emploi du temps de François-Rodolphe de Dompierre. Journal, *T. II, p. 111. MRA/502.*

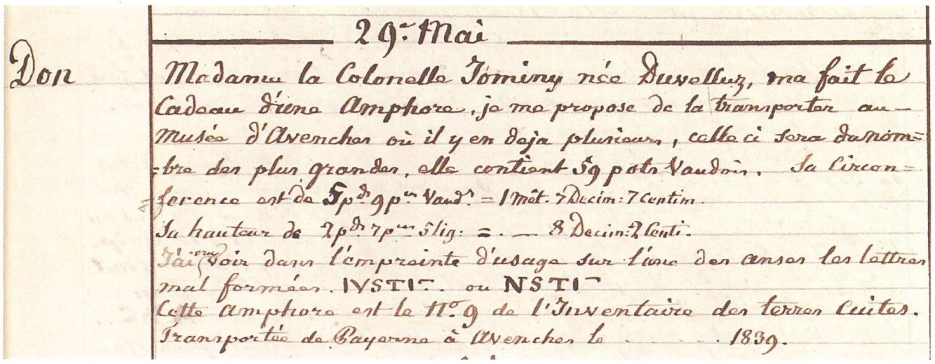
29. Mai

Don — Madame la Colonelle Jomini née Duvelluz, m'a fait le Cadeau d'une Amphore, je me propose de la transporter au Musée d'Avenches où il y en daja plusieurs, celle ci sera du nombre des plus grandes, elle contient 59 pots Vaudois. Sa Circonférence est de 5 p.ds 9 p.ces Vaud. = 1 Mèt. 7 Decim: 7 Centim.
Sa hauteur de 2 p.ds 7 p.ces 5 lig: = . — 8 Decim. 7 Centi.
Il y a voir dans l'empreinte d'usage sur l'une des anses les lettres mal formées. INSTIT. ou NSTIT
Cette amphore est le N.o 9 de l'Inventaire des terres Cuites.
Transportée de Payerne à Avenches le . . . . . 1839.

Fig. 13
Exemple de notice pour l'acquisition et la documentation d'une pièce. Journal, *T. II, p. 83. MRA/502.*

terminé l'inventaire de ces médailles, ce qui m'a donné passablement de peine, je vous le remettrai pour y faire quelques ajonctions necessaires, pour savoir par qui elles ont été achetées, payées ou données» (T. II, p. 82). Il est probablement courant de s'échanger des inventaires entre érudits passionnés pour s'instruire et pour améliorer le catalogue final grâce à un partage des connaissances; F.-R. de Dompierre propose ainsi de transmettre une partie de son inventaire à Jules Rosset, Conservateur des Antiquités d'Avenches[86] depuis 1843 (T. II, p. 114), et n'hésite pas à donner une longue liste de conseils quant à la meilleure façon de tenir un médailler, selon le souhait de la Bibliothèque cantonale (T. II, p. 155-158). Il répond également à la demande de renseignements d'un certain M. Immler qui souhaite réaliser une *«Carte géographique archéologique de l'Helvetie sous les Romains [...] et désire aussi pouvoir dessiner quelques unes des antiquités de notre musée d'Avenches»* (T. II, p. 165). Dans le même ordre d'idées, il discourt longuement avec J. J. Schmid Ritter d'Augst, grand amateur d'antiquités (T. II, p. 126). Il rencontre également le Dr Berchtold, auteur d'une *Histoire du Canton de Fribourg* (T. II, p. 140).

Le 11 septembre 1839, F.-R. de Dompierre confirme l'avancée de son inventaire: *«j'ai déjà fait celui des meubles, Tableaux, médailles & des terres cuites»* (T. II, p. 85). C'est un travail minutieux et le militaire y met un soin tout particulier, créant, pour chaque objet, une petite étiquette avec son numéro (T. II, p. 91). Comme mentionné précédemment au sujet des monnaies, il considère comme très important de connaître et de consigner l'origine des objets conservés au Musée. Il souhaite savoir si les artefacts ont rejoint les collections par donation ou par achat et commente soigneusement les acquisitions dans son *Journal* (fig. 13). Le Lieutenant-Colonel note scrupuleusement toutes les informations qu'il juge

86 Cette fonction, propre à la Municipalité d'Avenches, est couplée à celle de F.-R. de Dompierre.

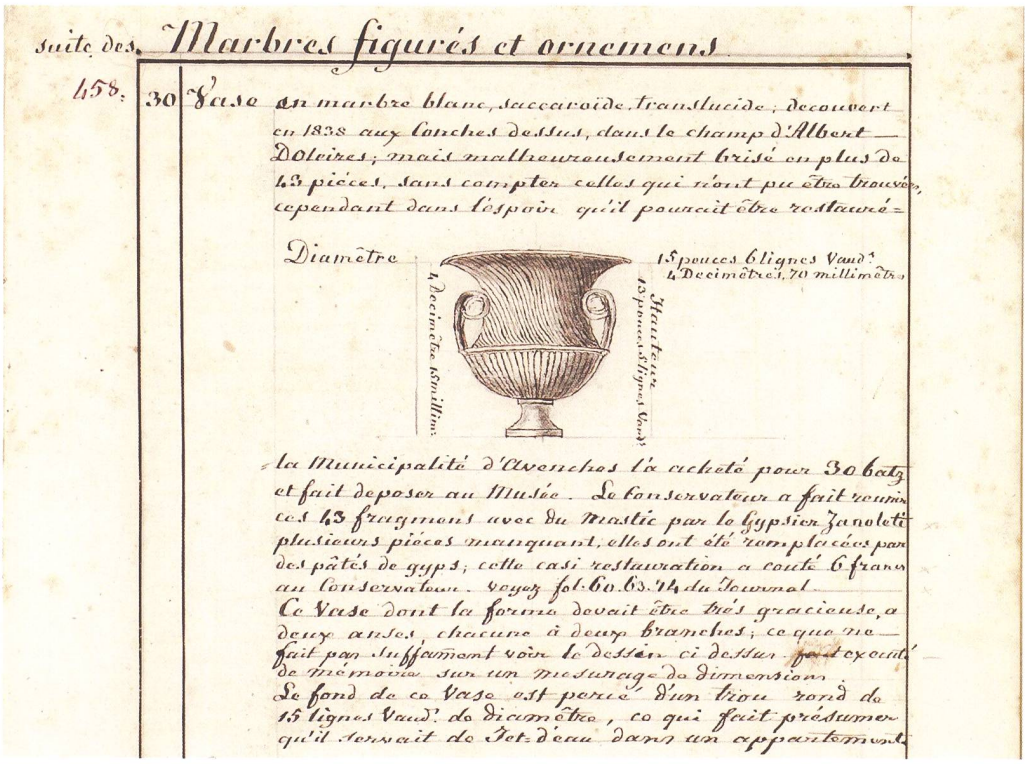
suite des Marbres figurés et ornemens

458. 30 Vase en marbre blanc, saccaroïde translucide; decouvert en 1838 aux Conches dessus, dans le champ d'Albert Doleires; mais malheureusement brisé en plus de 43 pièces, sans compter celles qui n'ont pu être trouvées, cependant dans l'espoir qu'il pourrait être restauré =

Diamètre — 15 pouces 6 lignes Vaud.s — 4 Decimètres, 70 millimètres
4 Decimètre 18 millim. — Hauteur 13 pouces 3 lignes Vaud.s

la Municipalité d'Avenches l'a acheté pour 30 Batz et fait deposer au Musée. Le Conservateur a fait reunir ces 43 fragmens avec du Mastic par le Gypsier Zanoletti plusieurs pièces manquant, elles ont été remplacées par des pâtés de gyps; cette casi restauration a couté 6 francs au Conservateur. voyez fol. 60. 63. 74 du Journal.
Ce Vase dont la forme devait être très gracieuse, a deux anses, chacune à deux branches; ce que me fait pas suffisamment voir le dessin ci dessus ~~fait~~ exécuté de mémoire sur un mesurage de dimensions.
Le fond de ce Vase est percé d'un trou rond de 15 lignes Vaud.s de diamètre, ce qui fait présumer qu'il servait de Pot-d'eau dans un appartement

Fig. 14
Extrait de l'inventaire des «Marbres figurés et ornemens». *Un croquis y représente un* «vase en marbre» *mis au jour à Avenches en 1838. Inv. 1838/458.*

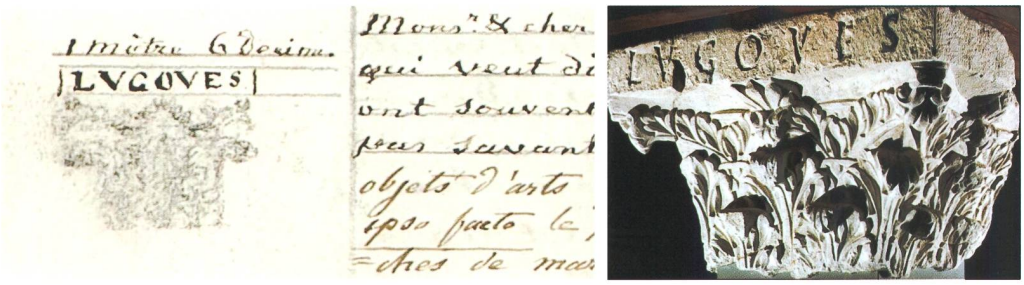

Fig. 15
Chapiteau dit des «Lugoves», dessiné par François-Rodolphe de Dompierre. Journal, *T. II, p. 194. MRA/502.*

utiles: la date du don, le donateur, la typologie de l'objet, ses dimensions, ses éventuelles inscriptions, son numéro d'inventaire, rappelé en marge de ses écrits, et ses déplacements: *«[...] j'ai travaillé à en faire l'inventaire, ce qui n'est pas une chose très facile, parce que presque chaque objet, outre son numéro, doit être accompagné d'une petite description & quelques fois d'un dessin à la plume, surtout lorsque c'est une chose à la qu'elle on ne saurait appliquer un nom propre & bien certain»* (T. II, p. 188) (fig. 14). Le Conservateur demande également que des copies de son inventaire soient réalisées. Il pousse parfois même ses investigations jusqu'à déterminer la provenance des matières et les lieux de fabrication (T. II, p. 195). Lorsqu'une information précise concernant l'artefact à inventorier lui fait défaut sur l'instant, F.-R. de Dompierre laisse un espace vide, en espérant le combler plus tard. Beaucoup de ces vides ont subsisté dans le *Journal*. Il semblerait donc que le militaire n'ait guère eu le temps de compléter ses notices ou qu'il ait omis d'y revenir. De façon générale, le Conservateur est bien conscient de la nécessité de consigner un maximum d'informations afin d'éviter qu'elles ne s'égarent. Plusieurs fois déjà, il a déploré le fait que de nombreux objets aient été sortis de terre avec une vague indication sur leur lieu de découverte mais sans précisions suffisantes. Il établit donc *«un catalogue systématique et descriptif des objets d'antiquité rassemblés en grand nombre dans le Musée qu'il dirigeait avec autant de soin que de savoir»*[87]. Il note également que lorsque les artefacts sont bien classés et rangés, l'inventaire en est facilité (T. II, p. 134). Lorsque ses connaissances seules ne suffisent pas à résoudre une question ou à documenter un objet, le Conservateur n'hésite pas à demander l'aide et l'avis de tiers. Ainsi, il consulte Pierre-Antoine Baron au sujet de l'inscription dite des *Lugoves*[88] (fig. 15) et lui demande même de publier cette inscription dans des revues, dans l'espoir qu'un lecteur puisse les aider (T. II, p. 182). Le 19 mars 1844, le militaire payernois recopie les diverses interprétations reçues grâce à cette publication. Cette inscription aiguise sa curiosité et est mentionnée à plusieurs reprises dans sa correspondance.

Nous trouvons également dans le *Journal* diverses pistes d'étude pour les pièces inventoriées. C'est le cas pour les objets déposés au Musée par Jules Rosset (T. II, p. 102). F.-R. de Dompierre s'est enfermé de longues heures dans le Musée et s'est occupé à croquer et documenter plusieurs pièces (T. II, p. 96-101). Il fait de même pour des objets apportés par Charles Fornallaz ainsi que pour des tableaux offerts par Auguste Renaud. À ces premières listes viennent s'ajouter d'autres acquisitions et découvertes, comme celle du boulanger Eugène Blanchot (T. II, p. 120). En ce qui concerne les frais occasionnés par l'acquisition d'objets, F.-R. de Dompierre justifie les dépenses auprès du Conseil d'État: *«je suis souvent dans le cas de faire de petites dépenses pour achat de médailles & autres objets antiques, trouvés dans les environs, que l'on m'y apporte & que je ne dois, ni ne puis refuser; lorsque ces objets ont une valeur un peu plus considérable, c'est la Municipalité d'Avenches qui en fait l'acquisition»* (T. II, p. 91). Il semblerait donc que le Conservateur et la Municipalité œuvrent ensemble à l'enrichissement des collections du Musée. Comme on l'a souligné plusieurs fois, le Lieutenant-Colonel est très soucieux de fournir une documentation complète des pièces: dans le cas d'un monument interprété comme une dédicace à Domna Augusta par exemple (fig. 16)[89], il ajoute à ses écrits les interprétations précédentes, les corrige, les complète (T. II, p. 96-101).

Fig. 16
Relevé d'un autel avec inscription. Journal, *T. II, p. 98. MRA/502.*

87 Baron 1849-1863, p. 13.

88 Inv. 1844/00158.

89 Inv. 1808-1809/185; *CIL* XIII, 5085. *Cf.* Oelschig 2009, n° 7151.

Le transport et l'aménagement de nouveaux objets au Musée font également partie des missions « muséologiques » de F.-R. de Dompierre. Pour l'illustrer, on peut évoquer la volonté de transporter au Musée une mosaïque conservée dans un local inadapté, quitte à demander de l'aide au Canton de Fribourg, spécialiste en la matière depuis le transport de la mosaïque de Cormerod[90] découverte en 1830 (T. II, p. 148). Si, pour diverses raisons, des objets ne peuvent être présentés dans la tour, le Conservateur se procure des gravures ou des dessins. Ces reproductions sont encadrées et suspendues dans la salle d'exposition, comme par exemple le dessin d'une mosaïque réalisé par David Fornerod en 1737 (T. II, p. 82) (fig. 17)[91]. F.-R. de Dompierre indique dans son *Journal* qu'un grand tableau de Rome trouvait en outre sa place au sein de l'exposition du Musée (T. II, p. 110).

Le Conservateur introduit également des notions de restauration et de conservation dans ses écrits : il écrit par exemple à propos de l'entretien des monnaies : *« Le vernis dit Patine naturel des médailles de bronze doit être conservé, mais la rouille verte des médailles d'argent doit être enlevée avec le vinaigre ou du citron »* (T. II, p. 79). De même, dans le souci d'obtenir un résultat optimal, il travaille souvent avec des professionnels : pour restaurer des marbres antiques, par exemple, il mandate un artisan spécialisé, Nicolas Cheneau, ouvrier marbrier de M. Doret de Vevey. Ou encore, il demande des directives afin de restaurer un vase d'albâtre pour pouvoir l'exposer, jugeant qu'il serait une des pièces phares de l'exposition (T. II, p. 8). Le Conservateur travaille également avec un gypsier et un menuisier. Lors d'une commande d'encadrement, François-Rodolphe de Dompierre va jusqu'à préciser le conditionnement des objets : *« il faut mettre une feuille de papier gris non collé entre les tableaux & leurs planches de derrière, parce que le bois en vieillissant pourrait faire jaunir les tableaux ; qu'il faut coller des bandes de papier sur les joints entre le cadre & la planche, afin d'empecher la poussière de pénétrer entre les verres & les tableaux »* (T. II, p. 140).

Tous ces exemples attestent de l'importance accordée par F.-R. de Dompierre au travail d'inventaire, d'étude et de conservation des antiquités de « son » Musée.

Une bibliothèque et des archives au sein du Musée

Toujours désireux d'augmenter son savoir et la documentation relative à *Aventicum*, F.-R. de Dompierre s'est constitué à Avenches, dans le Musée, *« une petite bibliothèque d'ouvrages consacrés aux antiquités »* (T. II, p. 91), afin de pouvoir documenter de façon adéquate les

90 Gonzenbach 1961 / Delbarre-Bärtschi 2014, n° 34 I.

91 Mosaïque de Bellerophon : inv. 1884/1994-1995. *Cf.* Gonzenbach 1961 / Delbarre-Bärtschi 2014, n° 5.4 I.

Fig. 17
Relevé de la mosaïque dite « de Bellérophon » réalisé par le géomètre David Fornerod en 1737.

Texte 22

«j'ai eu la visite de deux Russes & d'un Anglais & sa femme voyageant en société. Les Russes sont le prince André Tronbetzkoi & le docteur Bekel de St Petersbourg; les Anglais sont le Capitaine & Madame Courteney-Boyle, c'est la Dame qui a inscript ces 4 noms sur le Registre, ces quatre voyageurs m'ont paru aussi sots les uns que les autres».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 126
23 mars 1841

objets conservés. Les ouvrages sont tous pourvus d'étiquettes (T. II, p. 99). Un livret de sortie (registre de prêt) est préparé afin de vérifier les emprunts des livres et de ne pas perdre leur trace (T. II, p. 164). Le prêt obéit à un règlement strict, établi par le Conservateur. Ce dernier se soucie également de la sauvegarde des ouvrages et recommande certaines mesures de propreté lors de l'utilisation des livres. F.-R. de Dompierre a fait don de plusieurs de ses propres livres au Musée et souhaite qu'ils y demeurent. Ses anciennes possessions sont d'ailleurs marquées d'un tampon avec ses initiales[92]. Un inventaire des écrits a également été réalisé par ses soins. Parmi les références choisies, on peut citer la table de Peutinger ainsi que la Chronique du moine Frédégaire (T. II, p. 82). La thématique des œuvres est variée, bien qu'elles aient pour la plupart trait à l'Antiquité gréco-romaine: *«monographies, encyclopédies, mémoires, récits de voyages, recueils de notes, etc. Les thèmes concernent les vestiges et les objets, mais aussi la religion, la mythologie ou les costumes»*[93]. La numismatique est également bien représentée. Afin de documenter chaque objet inventorié, F.-R. de Dompierre demande à son collègue W. Fraisse de bien vouloir lui transmettre toute pièce susceptible de contenir une information qui enrichirait ses connaissances (T. II, p. 87). Parmi les pièces souhaitées, le Conservateur demande des plans et gravures pour les déposer au Musée, *«avec d'autres pièces & ouvrages du même genre que j'y ai deja déposé et qui feront par leur réunion une collection utile à cette localité si jamais l'on parvient à y organiser des fouilles régulières»* (T. II, p. 88).

Les plans et dessins conservés au Musée d'Avenches font eux aussi partie de l'inventaire dressé par F.-R. de Dompierre: en date du 19 avril 1844, il dresse sous le titre d'*«archives»* une liste des plans et dessins en possession du Musée. La réalisation de plans systématiques des fouilles et de croquis, est primordiale à ses yeux. Chargé de cette mission, E. d'Oleyres a tardé à les réaliser. Maintenant que certains sont effectués, le Conservateur se désole qu'ils ne soient esquissés qu'au crayon. Il demande à son bras droit de les repasser à l'encre pour éviter que le temps ne les efface (T. II, p. 121). Son projet est de rassembler tous ces croquis en un beau porte-documents et de les conserver au Musée afin que l'on puisse les consulter en cas de besoin. L'été 1843, F.-R. de Dompierre travaille de concert avec M. Duvoisin, commissaire arpenteur, pour lever un plan archéologique d'Avenches. Leur projet est de réaliser pour l'hiver à venir un plan détaillé de *«l'ancienne enceinte de l'antique Aventicum, avec l'indication des Tours & des monumens de l'intérieur»* (T. II, p. 170). Ensemble, ils espèrent améliorer le plan réalisé auparavant par E. Ritter et produire une documentation plus précise.

En raison du foisonnement des documents conservés au Musée, F.-R. de Dompierre explique qu'il se doit de créer trois nouveaux cahiers: *«Un pour les Archives des Conservateurs du Musée; un pour faire suite aux marbres figurés; [...] un cahier pour faire suite aux meubles & ustensile en bronze, fer &tc.»* (T. II, p. 154). Il est intéressant de remarquer qu'apparemment tous les matériaux ne sont pas encore représentés dans ces inventaires. Le verre, par exemple, semble faire défaut dans les inventaires de F.-R. de Dompierre, à moins qu'il ne les insère dans une autre catégorie. Le Conservateur apparaît soucieux d'assurer la pérennité de ses archives en demandant d'abord à un menuisier puis à un serrurier de lui arranger une caisse pour entreposer les documents (T. II, p. 160).

Enfin, les Conservateurs des Antiquités de l'État de Vaud ont pris l'habitude de publier régulièrement des articles dans des revues scientifiques. Bien que F.-R. de Dompierre ne le mentionne pas dans son *Journal*, nous pouvons supposer que ces *«gazettes»*, comme il se plaît à les nommer, étaient également disponibles au Musée.

Les visiteurs du Musée

F.-R. de Dompierre consigne ses occupations lorsqu'il est de passage à Avenches. Dans ces emplois du temps très détaillés, il mentionne plusieurs fois la fermeture du Musée. Ainsi, il apparaît que c'est au Conservateur que revient la gestion du bâtiment, lorsque son travail l'y amène. Nous trouvons également la mention de plusieurs visiteurs, dont il existe aussi un registre, conservé aux archives du SMRA. Le 15 juin 1839, nous apprenons que de nombreux quidams viennent découvrir le Musée: *«grand nombre de militaires, bourgois, femmes, enfans, tous étrangers à Avenches»* (T. II, p. 84). Cependant, ces visites ont lieu pendant la Revue des Officiers et il se pourrait que l'affluence soit liée à cet événement. F.-R. de Dompierre a souhaité que le musée soit ouvert ce jour-là, bien que le Concierge du Musée, Benjamin Revelly[94], ne puisse être présent. De fait, le Conservateur est venu lui-même assurer l'ouverture du bâtiment, pour en permettre la visite (T. II, p. 85). Ce geste témoigne de la volonté du Conservateur d'instruire les esprits, de leur montrer la grandeur passée d'*Aventicum*.

Le Conservateur qualifie sa collection de *«fort intéressante»* (T. II, p. 126), rappelant au passage qu'elle suscite la curiosité de nombreuses personnes, étrangères à Avenches et qui parfois viennent de loin (texte 22). Il reçoit aussi des visites officielles, comme celle, le 13 mars 1843,

92 Matthey 2017, p. 7.

93 *Ibid.*

94 Le nom de famille du Concierge apparaît à plusieurs reprises dans les écrits du Conservateur. À chaque fois, il est orthographié de façon différente (Réveilly, Revelly, Reveilly).

«des ministres de Payerne, Corcelles, Avenches, Faoug, Constantine, Montet &tc.» (T. II, p. 167). Le lendemain, deux archéologues sont reçus par le Conservateur: MM. Troyon et Baron; *«c'était le premier contact personnel entre la jeune école, plus méthodique, plus érudite et le vieux pionnier de l'archéologie vaudoise»*[95]. Les visites semblent fréquentes, du moins lorsque F.-R. de Dompierre se trouve au Musée: *«j'ai été entravé dans mon travail par des visites incessantes»* (T. II, p. 167). Les personnes qui viennent découvrir le musée semblent ici contrarier le militaire car il n'a pu avancer suffisamment son travail: *«l'inventaire, si souvent interrompu, ce qui necessite une nouvelle étude à chaque reprise»* (T. II, p. 170). Pourtant le Conservateur avait déjà relevé l'importance d'ouvrir les collections au public et semble surtout déplorer de ne pouvoir être secondé dans cette tâche.

L'aménagement de la tour du Musée

Bien que l'aménagement général du Musée soit terminé et qu'enfin F.-R. de Dompierre puisse disposer d'un bâtiment pour abriter les collections, il reste quelques points à améliorer, tant pour le confort de ceux qui y travaillent que pour la conservation des artefacts. Profitant de sa visite au Musée le jour de la Revue des Officiers, de Dompierre note quelques points qui ne sont pas de son goût et les transmet au Concierge (T. II, p. 85). De même, dans une lettre ayant le Conseil d'État pour destinataire, vient poindre une courte liste de désagréments (T. II, p. 91). Parmi ceux-ci, nombreux sont récurrents et ont déjà été signalés.

La chaleur qui règne dans le bâtiment est un problème auquel il faut parer. F.-R. de Dompierre ne précise pas si la fournaise est plus problématique pour la conservation des œuvres ou pour son confort personnel. À l'inverse, en hiver, le lieu est traversé par des courants d'air glacés. Il est intéressant de relever que les variations de température sont aujourd'hui encore un problème dans ce bâtiment. Ensuite, le Conservateur informe que quelques verres de tableaux et monnaies sont brisés et qu'un marbre a disparu. Confiant, F.-R. de Dompierre met ces dégâts sur le compte de la maladresse. Pourtant, c'est bien de vol dont il fait mention en *post scriptum*. Il semblerait aussi que le mobilier ne soit pas idéal. Des armoires sont également mal ferrées. Outre les dégâts susmentionnés, une tablette soutenant un taureau s'est effondrée sur les armoires vitrées (T. II, p. 90). Les étagères n'ont pas été fixées adéquatement. Fait intéressant, lorsque le Lieutenant-Colonel mentionne la disparition du marbre, il le nomme par son numéro d'inventaire, ce qu'il ne faisait guère auparavant.

F.-R. de Dompierre projette également de construire un hangar à l'extérieur du Musée afin d'y conserver deux corniches de marbre blanc (T. II, p. 95). Il souhaiterait en profiter pour faire aménager des lieux d'aisance à cet endroit. Toutes ses demandes ont été validées par le Conseil d'État et la Municipalité, mais les démarches restent suspendues. Rien ne se passe, au grand dam du Conservateur. Il se rend en personne chez Samuel Fornerod, secrétaire de la Municipalité, à huit heures du matin, pour essayer de faire avancer les travaux (T. II, p. 102). Ce dernier lui assure qu'il s'agit là d'un oubli malencontreux et que tout sera réglé prochainement. En octobre 1840, le Conservateur confie au Département de l'Intérieur qu'il peut bien se passer de cabinets si les autorités veulent bien agir pour la conservation des vestiges de l'amphithéâtre et entend par là sacrifier son confort personnel au bénéfice du patrimoine (T. II, p. 112). L'année suivante, la situation n'a guère évolué. À cela s'ajoute un menuisier qui déménage sans effectuer les tâches commandées (T. II, p. 127). Cependant, les serrures des meubles seront réparées en avril 1841. Pour ce qui est des cabinets, on peut lire, le 14 avril 1841, que le Département de l'Intérieur a refusé le devis pour l'aménagement d'un hangar adossé à la Tour du Musée et de lieux d'aisance. Moqueur et déçu, F.-R. de Dompierre écrit: *«Le Département de l'Intérieur [...] m'oblige à aller au Musée à ventre vide pour éviter la necessité d'un necessaire»* (T. II, p. 134).

La tour du Musée nécessitant quelques réaménagements, F.-R. de Dompierre commande à Frédéric Martin, maître maçon à Avenches, plusieurs réfections (texte 23). Les fenêtres du Musée ont été brisées en mars 1843 en raison d'un dispositif mal adapté. F.-R. de Dompierre demande donc instamment au voyer Nicolas Blanc de parer à ce désagrément. Comme il ne peut se permettre de laisser le Musée avec deux fenêtres ouvertes, le Conservateur paie de sa poche les réparations, comme il l'avait déjà fait l'année précédente (T. II, p. 169). Au printemps 1843, les armoires ne sont toujours pas opérationnelles et ne peuvent s'ouvrir correctement. F.-R. de Dompierre craint qu'elles ne soient brisées. Cette demande est pourtant récurrente mais il semble qu'elle ne fasse pas partie des priorités. L'hiver a également endommagé la cheminée, mais, en juillet 1843, rien n'a été fait. Au début de sa dernière année de service, F.-R. de Dompierre emporte avec lui des statuettes du Musée, en notant soigneusement leur sortie, pour *«les faire monter sur des piedestaux»* (T. II, p. 173). Par cette démarche, le Conservateur cherche à améliorer l'exposition de ces objets. Durant l'été 1844, il profite de la présence du maçon pour faire *«rentrer dans la salle basse du musée la grande pierre portant les figures en relief [...], j'ai profité de cette occasion pour arranger plus convenablement certains blocs dans la basse salle»* (T. II, p. 196).

L'espace que nous qualifierons aujourd'hui de «muséal» se remplit rapidement: *«la salle*

Texte 23

«ceintrer et faire des paremens aux deux trouées de la Tour, soit de les convertir en portes, proprement, avec des pierres des anciens murs, mais de maniere à ce quelles tienent solidement & que l'on ne voye pas à l'extérieur des pâtés de mortier comme il en fait aux fenêtres du musée. [...] *De couvrir en dales de pierres dures toute la circonférence superieure des murs de la tour, de manière à les mettre à couvert de la pluie».*

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 154
16 mars 1842

95 Secretan 1908b, p. 335.

Texte 24

«Je désirerais beaucoup qu'une personne qui aurait votre entière confiance, [...] qui saurait placer l'honneur du pays avant toute considération d'argent vint voir non seulement ce local, mais bien d'autres à Avenches qui réclament toute votre sollicitude, car je ne dois pas vous le dissimuler, bon nombre d'étrangers, après avoir parcouru les inombrables fouilles incessantes qui se font à Avenches chaque année, viennent me voir, & ce n'est que pour me manifester leur étonnement du vandalisme de ces fouilles».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 135
18 avril 1841

basse & carronée de notre Musée [...] est pleine comme un œuf. En échange, notre beau salon est encore bien vide» (T. II, p. 72). En arrangeant les objets exposés, F.-R. de Dompierre confie sa crainte que son Musée ne ressemble à une cuisine car les armoires sont remplies d'ustensiles. Le Conservateur cherche à rassembler les artefacts selon une logique, par type, et consigne tout ceci dans ses cahiers d'inventaire. Bien que certaines situations ne soient pas toujours appropriées, il reste néanmoins satisfait de voir son projet d'exposition prendre forme.

Les «fouilles»[96]

Le 16 septembre 1839, F.-R. de Dompierre consigne dans son *Journal* un nouveau projet de circulaire, porté par le Conseil d'État: *«Le but de cette circulaire est de prévenir la dispersion des objets antiques que le hasard fait découvrir dans les fouilles & défrichemens: ces objets devront être présentés aux Préfets & ceux-ci les remettre aux Conservateurs»* (T. II, p. 90). Par cette nouvelle circulaire, nous apprenons la nomination de deux nouveaux Conservateurs, MM. Ruchat et Correvon-Demartines. Dans un écrit destiné au Conseil d'État, F.-R. de Dompierre émet l'idée de nommer encore deux personnes à ce poste, pour la région de Nyon et celle de Moudon (T. II, p. 91).

Les excavations sont nombreuses sur le territoire d'*Aventicum*: *«il faut pour cela demeurer à Avenches et y prendre journellement note des murs que l'on met à jour [...] car c'est une mine qui parait inépuisable»* (T. II, p. 184). Lorsque cela est possible, le Conservateur se rend sur place pour documenter au mieux les fouilles et les découvertes. Malheureusement, cela n'est pas toujours envisageable. Bien que la méthode des fouilleurs ne lui convienne guère, de Dompierre désire poursuivre les fouilles et par là-même, enrichir les collections du Musée. Pour y arriver, il est prêt à financer lui-même les recherches: *«je desirerais ardamment pouvoir opérer des fouilles regulières, mais je n'ose pas encore en faire la demande au Gouvernement qui a déjà tant dépensé à la construction de notre Musée; [...] faites y travailler, je me charge des frais qui pourraient en résulter s'ils ne sont pas trop considérables»* (T. II, p. 82).

L'hiver 1839-1840 voit s'organiser plusieurs «fouilles» à Avenches. F.-R. de Dompierre parcourt chaque site à la recherche d'objets qu'il pourrait emporter dans le Musée et fait une liste exhaustive de tous les vestiges découverts ainsi que des lieux visités (T. II, p. 96-101). Malheureusement pour lui, les citoyens d'Avenches cherchent en premier lieu des matériaux de construction et certains ont encore la fâcheuse manie de conserver ce qu'ils découvrent. Ce n'est heureusement pas le cas de tous les fouilleurs. F.-R. de Dompierre se rend sur les lieux *«pour examiner les fouilles, encourager les ouvriers à s'écarter un peu de l'exacte & scrupuleuse direction des murs, les prier de ménager leurs coups de pioche afin de ne pas s'exposer à briser des pièces qui peuvent être précieuses si elles se découvrent entières»* (T. II, p. 97). Bien que les fouilles organisées sur le terrain du théâtre occasionnent la destruction du monument antique, elles entraînent plusieurs découvertes intéressantes que le Conservateur s'empresse de relever et de documenter (T. II, p. 128-129). Cependant, ces fouilles ne se font pas avec la minutie dont rêve le Conservateur: *«les ouvriers venaient de faire sauter en plusieurs quartiers au moyen de la poudre un grand bloc de marbre blanc»* (T. II, p. 174) afin de le transformer en chaux. Le militaire payernois les incite à extraire les blocs sans les détruire et de sauvegarder les sculptures et inscriptions. Il doit débourser beaucoup pour racheter les fragments. C'est ensuite un travail de réassemblage et de documentation qui l'attend. Las de ces combats, F.-R. de Dompierre fait part de son dépit au Département de l'Intérieur (texte 24). La destruction des vestiges antiques occasionnée par les fouilles irrite F.-R. de Dompierre et, plus encore, le fait que les autorités ne réagissent pas devant ce démantèlement systématique: *«mais il nous manque le nerf de la guerre, l'argent pour bien faire»* (T. II, p. 175).

Lorsque sa santé ne lui permet plus de se déplacer personnellement sur les fouilles, le militaire payernois peut compter sur l'aide de plusieurs personnes, comme Benjamin Revelly, concierge du Musée, Emmanuel d'Oleyres ou encore Jules Rosset, Conservateur des Antiquités d'Avenches. Ces derniers se chargent de lui faire part des dernières découvertes. Et lorsqu'il trouve la force de se rendre sur place, de nombreux visiteurs l'empêchent de se rendre sur les terrains fouillés (T. II, p. 167). Néanmoins, il souhaite aux fouilleurs *«bonne chance et d'heureuses trouvailles»* (T. II, p. 173).

La sauvegarde des monuments

C'est avec un nouveau cheval de bataille que F.-R. de Dompierre entame l'année 1839. Le 27 janvier, le Conservateur écrit à la Municipalité pour s'insurger devant la menace de destruction que subit le théâtre antique (T. II, p. 79). En effet, la propriété des ruines de cet édifice est partagée entre la Commune et deux particuliers, le cordonnier Petit et Daniel Thomas. Ces derniers souhaitent le démanteler et l'exploiter à titre de carrière de pierre à bâtir. Le Conservateur s'indigne et tente d'empêcher l'irréparable: *«il me semble qu'il conviendrait bien dans l'intérêt de notre musée naissant & des monumens qui témoignent si hautement l'antique splendeur d'Avenches, que la Commune fit l'acquisition de tout le terrain occupé par ce Théâtre»* (T. II, p. 79). F.-R. de Dompierre ne prétend pas que cet achat

96 À l'époque de F.-R. de Dompierre, le terme de «fouilles» désigne en général des excavations réalisées par des privés et destinées à récupérer des matériaux de construction et/ou des objets.

assurerait la conservation du monument mais, si démantèlement il devait y avoir, il serait réalisé sous la surveillance de la Municipalité. Désireux de faire pencher la balance en sa faveur, le Conservateur expose la nécessité de dresser un plan de l'édifice. Il présente le Musée comme moteur de prise de conscience: *«il faut donner à notre musée d'antiquités tout l'interêt possible afin qu'il serve de stimulant & excite les recherches»* (T. II, p. 80). Il va jusqu'à exprimer une menace, habilement dissimulée par une flatterie, afin de faire comprendre à la Commune que, si des passionnés venaient à savoir que rien n'avait été fait pour empêcher la destruction du théâtre, l'autorité même de la Municipalité serait mise en cause. Malheureusement, au cours de ses promenades de reconnaissance, le Conservateur ne peut que constater le démantèlement du théâtre (T. II, p. 101) et F.-R. de Dompierre confesse son désespoir à son confrère (texte 25). Et la situation ne va guère s'arranger pour les vestiges de ce monument démantelé encore sur plusieurs années[97]. En janvier 1841, l'édifice du théâtre est maintenant *«attaqué de tous côtés & s'en va pièce à pièce avec rapidité»* (T. II, p. 121). F.-R. de Dompierre tente de pousser le Département de l'Intérieur à réagir, en expliquant que les visiteurs s'indignent de ce mauvais traitement. Mais, en janvier 1842, il ne peut que constater son état déplorable (T. II, p. 148). Au mois de mars de la même année, il est à bout: *«à quoi servent les conservateurs des antiquités s'ils ne peuvent arrêter de si honteuses degradations & si le gouvernement fait la sourde oreille à leurs reclamations à ce sujet»* (T. II, p. 151). Au début du printemps 1842, le militaire payernois écrit que l'État lui confirme enfin avoir pris des mesures de protection des vestiges du théâtre.

Cet édifice n'est pas le seul à être en danger. D'après les bruits qui courent, le mur d'enceinte se trouverait également dans une situation délicate. F.-R. de Dompierre s'élève vivement contre son démantèlement, notamment en présentant les caractéristiques exceptionnelles de cette muraille. La Commune répond, le 2 février 1839, que la muraille ne va pas être fouillée pour l'instant et qu'un échange de terrain va être mis en place avec les propriétaires[98]. Au terme de cette réponse dilatoire, la Municipalité précise qu'elle n'a point l'intention de laisser détruire le théâtre et le mur d'enceinte. Pourtant, à la fin de l'année 1841, Emmanuel d'Oleyres écrit au Conservateur qu'il devient urgent d'agir pour la sauvegarde des vestiges du rempart. En effet, la Municipalité s'est permis de vendre des parts du mur à qui le voulait. En janvier 1841, le Conservateur transmet les doléances de l'Inspecteur cantonal à W. Fraisse en confirmant l'urgence de la situation. Une protection est plus que nécessaire. Il demande aussi qu'un plan du tracé du mur d'enceinte soit levé et que l'on réalise la restauration de la tour restante de cet édifice, travaux revendiqués par F.-R. de Dompierre et feu son collègue L. Reynier, 20 ans auparavant (T. II, p. 147). Bien que les démarches fassent l'objet d'une réponse positive, le projet n'aboutira que quatorze années plus tard![99].

Un autre bras de fer s'ouvre à propos de la conservation des hémicycles de l'amphithéâtre. F.-R. de Dompierre désire ardemment les protéger: *«[...] les saillies en rotondes ou Hémicycles [...] malheureusement [...] se dégradent rapidement depuis qu'elles ont été mises à jour [...]. Je désirerais être autorisé à les restaurer & à pourvoir à leur conservation par des couvertures en dalles telles que celles que l'ancien Gouvernement de Berne en avait fait faire [...]»* (T. II, p. 88). Le Conservateur fait part de ses craintes au Gouvernement et le prie instamment d'agir en date du 21 septembre 1839. Une demande de devis fera écho à cette requête. Les préoccupations de F.-R. de Dompierre se manifestent également lorsque le Casino est mis en vente. Il sollicite le Gouvernement pour que des mesures de protection des hémicycles de l'amphithéâtre soient insérées dans les conditions d'achat du bâtiment (T. II, p. 93). Malheureusement, le 30 août 1840, rien n'a été entrepris pour préserver ces vestiges et ils *«disparaissent insensiblement»* (T. II, p. 106). Ce jour même, le Conservateur rappelle les démarches qu'il a commencées auprès de différentes autorités pour leur sauvegarde et prie le Département de l'Intérieur de bien vouloir réagir face à ces détériorations. Il déplore encore le comportement des citoyens avenchois: *«mais cela a été oublié, tant Messrs d'Avenches sont indifférens, on pourrait presque dire ennemis de la conservation de ces illustres antiquités; j'avoue que j'en ai été blessé & honteux»* (T. II, p. 106). En octobre 1840, c'est le *statu quo*: *«rien de ce que j'avais tant désiré ne s'est fait»* (T. II, p. 112). Quand enfin des nouvelles tombent, le Département de l'Intérieur demande au Conservateur de s'assurer, avec l'aide d'E. d'Oleyres, de la propriété du terrain sur lequel reposent les vestiges, ce qui sera fait en janvier 1841 (T. II, p. 122). F.-R. de Dompierre procède à l'acquisition par l'État des parcelles de terrain qui supportent les hémicycles de l'amphithéâtre afin de pouvoir les documenter et les protéger. Parmi ses démarches, nous pouvons mentionner le rachat par l'État de la place dite du Rafour, en contrebas de l'amphithéâtre, appartenant précédemment à la Commune. Cette affaire compliquée n'a pu se réaliser qu'à travers de nombreux échanges entre la Municipalité et le Conseil d'État, par l'intermédiaire de F.-R. de Dompierre.

Le Conservateur demande aussi de l'aide à Pierre-Antoine Baron, archiviste d'État, et lui transmet son souhait de recourir à la société d'archéologie pour ce qui concerne la conservation des monuments à Avenches (T. II, p. 132). L'insis-

97 Secretan 1908b, p. 333.

98 MRA/508/1839/005.

99 Secretan 1908b, p. 334.

Texte 25

«Rien ne me desespere comme ces fouilles faites sans dicernement, sans inspection, par des gens qui n'y cherchent que des pierres de construction rurales. Il me faudrait un fond annuel de 500 francs au moins, pour régulariser tout cela avec profit & honneur; mais oui! demandez cela à notre Grand conseil!!! dans la suite on accusera les conservateurs d'incurie, comme nous en accusons nos devanciers; mais à qui la faute, que l'on nous donne de l'argent & l'on verait comment cette riche mine serait proprement exploitée».

F.-R. de Dompierre, *Journal...*, T. II, p. 101-102
16 février 1840

tance du Lieutenant-Colonel semble avoir porté ses fruits puisqu'il est question, dans une note personnelle datée du 14 avril 1841, du début des travaux du maçon Martin. Ce dernier est chargé de restaurer et de recouvrir les hémicycles de l'amphithéâtre d'ici l'automne.

Après toutes ces péripéties survenues dans sa lutte pour la défense des vestiges antiques, nous ne pouvons que comprendre l'ironie qui se dégage des écrits de François-Rodolphe de Dompierre lorsque, au début du mois de janvier 1842, le Département de l'Intérieur invite les Conservateurs de l'État de Vaud *«à surveiller à la Conservation d'Antiquités si interessantes pour la patrie Vaudoise»* (T. II, p. 149). En effet, voici plusieurs années que de Dompierre milite pour l'obtention d'un hangar et pour la protection du mur d'enceinte, du théâtre et de l'amphithéâtre d'Avenches. Fâché, il va même jusqu'à qualifier d'hypocrites les sentences du Gouvernement (T. II, p. 184).

Le Musée en deuil

François-Rodolphe de Dompierre n'a jamais caché avoir des problèmes de santé, et ce depuis sa nomination au poste de Conservateur des Antiquités. Sa surdité est un des premiers maux qui transparaît au fil des pages du *Journal*: il s'en plaignait déjà en février 1823 (T. I, p. 22-23). De ce fait, le Lieutenant-Colonel a préféré diminuer sa fréquentation de cercles d'érudits et d'autres conférences. Il reconnaît lui-même que cette surdité le *«rend un peu sauvage»* (T. I, p. 50). Au cours des dernières années de sa vie, l'officier souffre de *«suffocations fréquentes, causées par des crises d'asthme»*[100]. Sa santé l'a empêché à plusieurs reprises de se rendre à Avenches. Le 8 janvier 1843, F.-R. de Dompierre avoue à la Municipalité d'Avenches que son état ne lui permet pas d'occuper les murs de son petit Musée aussi souvent qu'il le souhaiterait. Le mauvais temps, et surtout la bise (T. II, p. 165), le font souffrir.

Il sollicite les autorités pour qu'un Délégué à la Municipalité soit nommé *«pour veiller dans l'intérêt de la Commune à la prospérité et conservation du Musée»* (T. II, p. 163). Le Conservateur souhaite pouvoir former cette personne. Il recommande le Capitaine Jules Rosset avec qui il entretient une belle entente. Soucieux de l'avenir du Musée et de la pérennité de son travail, il demande que *«les archives [...] soient confiées à une personne sure & disposée à en profiter»* (T. II, p. 163). Le 17 janvier 1843, on apprend donc que J. Rosset a été nommé Conservateur des Antiquités d'Avenches.

La dégradation de son état physique apparaît de façon concrète dans ses écrits. L'écriture, si belle au début, devient de plus en plus illisible (fig. 18). Les erreurs se multiplient et le nombre de lettres recopiées dans leur entier diminue; nous trouvons davantage de notes personnelles, de résumés de lettres et d'emplois du temps. Il est de plus en plus souvent fait mention de souffrances physiques au fil des pages du *Journal*: crampes d'estomac, maux de nerfs, quintes de toux et autres tremblements. F.-R. de Dompierre écrit: *«une toux qui loin de me quitter va en empirant me dechire la poitrine & m'attaque les nerfs au point que j'ai bien de la peine à ecrire»* (T. II, p. 169). Le 24 décembre 1843, les caractères formés par la main du Conservateur sont tremblotants. Sa difficulté à rédiger des lettres proprement est avérée au début du mois de janvier 1844. Dans une lettre à E. d'Oleyres, il le prie de bien vouloir le pardonner de lui écrire au crayon: *«j'y suis contrait par le tremblottement de la main, ce qui me donne bien de la peine à écrire avec la plume»* (T. II, p. 173). En mars 1844, le Conservateur avoue ne plus douter que ces maux n'iront pas en s'améliorant. La force lui manque pour rédiger une lettre à son collègue W. Fraisse (T. II,

100 Secretan 1908b, p. 327.

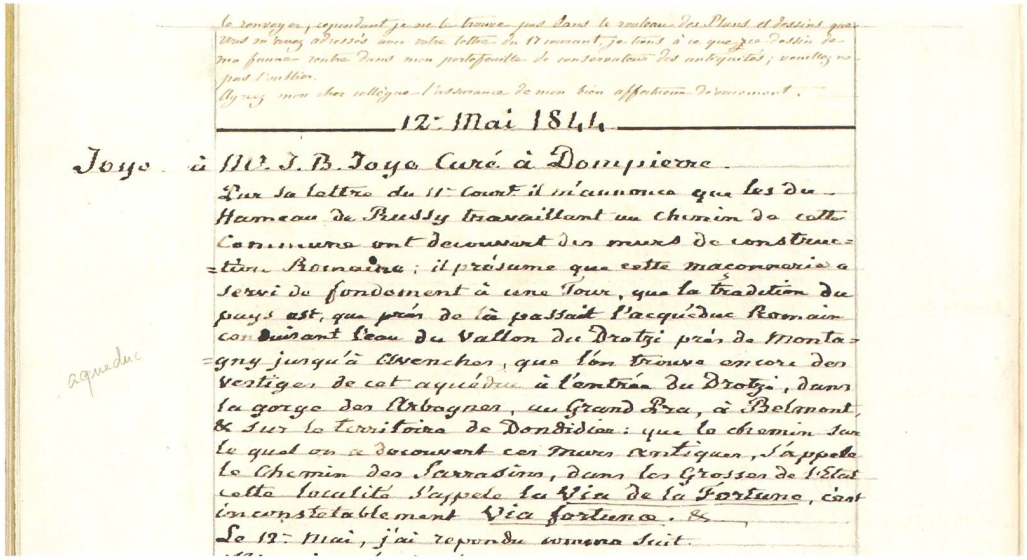
12. Mai 1844.

Joyo. à Mr. J. B. Joyo Curé à Dompierre.

Par sa lettre du 11. courant il m'annonce que les Ouvriers de Hameau de Prussy travaillant au chemin de cette Commune ont découvert des murs de construction Romaine; il présume que cette maçonnerie a servi de fondement à une Tour, que la tradition du pays est, que près de là passait l'acquéduc Romain conduisant l'eau du Vallon du Drotzi près de Montagny jusqu'à Avenches, que l'on trouve encore des vestiges de cet aquéduc à l'entrée du Drotzi, dans la gorge des Arbognes, au Grand Pré, à Belmont, & sur le territoire de Dondidier: que le chemin sur lequel on a découvert ces murs antiques, s'appelle le Chemin des Sarrasins, dans les Grosses de l'Etat cette localité s'appelle la Vie de la Fortune, c'est incontestablement Via fortuna. &c.

aqueduc

Le 12. Mai, j'ai repondu comme suit.

Fig. 18
Extrait du Journal *de François-Rodolphe de Dompierre, rédigé quelques mois avant son décès. T. II, p. 190. MRA/502.*

p. 182); c'est pourquoi il demande à P.-A. Baron de bien vouloir lui transmettre des informations au sujet de l'inscription dite des *Lugoves*. Le Conservateur devient également bougon et témoigne plusieurs fois de mauvaise humeur. «*Je suis vieux et infirme*», écrit-il en juillet 1844 (T. II, p. 195). En août 1844, l'écriture n'est plus celle de F.-R. de Dompierre, alors aux Bains de Montbarry. Sa fille, sa sœur et son épouse se relaient pour lui venir en aide dans sa correspondance et les lettres en redeviennent plus étoffées.

Dans sa dernière lettre, datée du 12 septembre 1844, F.-R. de Dompierre écrit au Département de l'Intérieur que de nouveaux hémicycles de l'amphithéâtre ont été mis au jour. Le Conservateur ne manque pas à ses habitudes et sollicite le Gouvernement de prendre des mesures pour que ces vestiges soient protégés avant l'hiver. Au terme de cette missive, il presse l'État d'agir, encore une dernière fois. Ces derniers mots résument parfaitement le combat mené par le Lieutenant-Colonel au cours de sa carrière. F.-R. de Dompierre quitte ce monde à l'âge de 69 ans. La cure qu'il avait suivie en Gruyère semblait pourtant l'avoir ragaillardi. «*Est-ce le brusque changement d'altitude – Arzier est à 900 m – le fait est que le vieux soldat, à peine arrivé chez son ami, fut renversé par une apoplexie foudroyante*»[101]. C'est à E. d'Oleyres qu'il revient de consigner la triste nouvelle dans une note non datée, ajoutée à la suite des écrits de F.-R. de Dompierre: «*Ici cesse, malheureusement pour les antiquités et le musée d'Avenches, la gestion de Monsieur François Rodolphe de Dompierre, de Payerne, l'un des Conservateurs des antiquités Cantonales, décédé subitement le 6e Octobre 1844, à son arrivée chez Monsieur le Ministre Martignier, son ami Pasteur à Arzier.*» (T. II, p. 204).

Le Conservateur reçoit les obsèques dans sa ville natale de Payerne, non loin de son cher Musée. La tâche de lui succéder en tant que Conservateur des Antiquités de l'État de Vaud et protecteur du Musée d'Avenches et de ses antiquités revient à celui qui fut son bras droit, E. d'Oleyres. Celui-ci poursuit le *Journal et extraits de Correspondance* commencé 22 ans plus tôt.

Conclusion

Un muséologue avant l'heure?

Le travail de F.-R. de Dompierre inclut bon nombre de missions que nous pouvons aujourd'hui qualifier d'élémentaires dans le métier de conservateur. En voici une liste établie sur la base du *Journal*:

- Conservation, protection des objets antiques
- Recensement de tous les objets liés à *Aventicum*
- Documentation des artefacts
- Sécurité des objets pendant leur déplacement
- Acquisition de mobilier d'exposition adéquat en termes de visibilité et de conservation
- Présentation des découvertes au public
- Importance de la provenance des visiteurs, de leur satisfaction
- Acquisition d'objets pour le Musée
- Restauration d'artefacts
- Instruction, éducation de la population
- Gestion des publications (création, mise à jour des parutions, catalogues existants selon les dernières découvertes)
- Échanges d'informations avec diverses institutions et particuliers
- Organisation de fouilles (prévention, autorisation, méthodologie de fouille et de documentation des découvertes)
- Protection des ruines et vestiges sur le terrain.

Dès que des vestiges antiques étaient mis au jour, le Conservateur accourait à leur chevet. Dans un premier temps, il s'assurait de leur protection et de leur conservation. Bien qu'il eût souhaité que tous les objets rejoignissent les murs du Musée, certains n'ont pu être prélevés, faute de moyens. De Dompierre se chargeait alors de les ensevelir à nouveau. Pour les artefacts que le militaire ne pouvait faire entrer au Musée, il souhaitait une documentation exhaustive qui puisse être utile à des fins d'étude. Il est intéressant de relever que, déjà à cette époque, F.-R. de Dompierre manifestait une grande volonté de partage et de sensibilisation du public. En effet, il désirait que les découvertes fussent à la disposition de tout un chacun dans une idée de patrimoine universel. Le premier Conservateur se souciait particulièrement de l'exposition et de la visibilité des antiquités. Il a également fourni un travail important pour contextualiser les collections. La rigueur manifestée par le militaire dans l'inventaire des objets a été relevée à plusieurs reprises. Le Conservateur consignait toutes les manipulations pratiquées sur les artefacts, leurs déplacements, leur restauration. Cette rigueur est nécessaire et présente dans toutes les institutions muséales actuelles. Lorsqu'une pièce était sortie de sa vitrine, François-Rodolphe de Dompierre le notait soigneusement, tout comme aujourd'hui une carte «fantôme» signale le déplacement d'un objet.

Les compétences de F.-R. de Dompierre ne sont plus à démontrer. Nous pourrions le qualifier de muséologue avant l'heure, bien que cela soit un anachronisme. En effet, les préoccupations du Conservateur restent identiques pour ceux qui, aujourd'hui, occupent des postes équivalents. Déjà au XIXe s., le militaire avait compris l'importance d'une institution muséale. Le

101 Secretan 1908b, p. 336.

partage, la documentation et la sauvegarde des découvertes étaient au cœur de ses motivations. F.-R. de Dompierre relevait déjà les difficultés et les atouts d'un musée de site. En participant à la création du Musée romain d'Avenches, il s'inscrivait déjà, sans le savoir, dans la définition de l'institution muséale établie par l'ICOM en 2007[102] : *« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation »*.

Le Lieutenant-Colonel cherchait à inscrire le Musée dans une certaine pérennité. En cela, il répond au premier critère défini par l'ICOM (Conseil International des Musées). Le caractère non lucratif de sa mission est également évident. À plusieurs occasions, F.-R. de Dompierre soulevait la nécessité d'ouvrir les portes du Musée au public afin que tous puissent profiter du savoir accumulé. L'acquisition, la conservation, l'étude, l'exposition et la transmission du patrimoine sont des thématiques qui apparaissaient fréquemment au fil des pages du *Journal*. Plus récente, la distinction entre le patrimoine matériel et immatériel n'y apparaît logiquement pas. Le projet du Musée d'Avenches correspond aux ambitions exprimées au terme de cette définition. L'étude fait partie des préoccupations du Conservateur, tout comme l'éducation des citoyens, capitale, car elle permet d'enrayer les pillages, les fouilles sauvages et les destructions. Enfin, le plaisir se mêle à la passion que nourrit F.-R. de Dompierre pour les ruines de sa *« Dulciné »* (T. II, p. 121).

Les prémices d'une situation actuelle

À la lecture du *Journal*, il est impossible de ne pas tracer des parallèles avec la situation actuelle de l'institution. Certes, la tour de l'amphithéâtre est un magnifique bâtiment chargé d'histoire. Pourtant, elle n'est et n'a jamais été une construction destinée à exposer des objets. F.-R. de Dompierre relevait déjà les difficultés de travailler dans un bâtiment historique. Il avait compris la nécessité d'exposer des objets massifs au rez-de-chaussée, les structures supérieures ne pouvant supporter un poids élevé. Il se montre aussi soucieux au sujet de la température régnant entre les murs de son *« tout petit & tout pauvre Musée des Antiquités »* (T. II, p. 107). En effet, les hivers sont glacés et les étés torrides dans la tour. Il se peut cependant que de Dompierre ait été plus sensible à son propre confort qu'à celui des objets. Aujourd'hui, des vitrines climatisées pallient à ces désagréments, qui ont conduit à sortir certains objets fragiles de leur vitrine d'exposition pour des raisons de conservation.

F.-R. de Dompierre écrivait que sa présence au Musée devenait de plus en plus importante. En effet, le travail qu'il entamait était gigantesque. Aujourd'hui, toute une équipe assure une présence continue à Avenches. Le personnel, du temps l'officier, était bien modeste en regard de la trentaine de personnes qui travaille actuellement pour les SMRA. Le premier Conservateur se chargeait presque à lui seul de la direction du Musée, de la gestion des collections, des travaux de conservation et restauration, de l'administration générale, du développement de la bibliothèque et des archives, de la recherche, de la protection et de la conservation des monuments antiques et du suivi des fouilles archéologiques. En considérant que le militaire accueillait les visiteurs et leur faisait lui-même des visites guidées, on pourrait rajouter la notion anachronique de médiation culturelle et celle d'accueil à son cahier des charges. Aujourd'hui, l'institution muséale d'Avenches a créé, pour chacune de ces fonctions, un département propre réunissant plusieurs spécialistes. Bien qu'il fût secondé par Emmanuel d'Oleyres, Jules Rosset, Benjamin Revelly et Walter Fraisse, le vaillant Conservateur s'est lancé dans un travail de titan, seul, en créant les bases d'une institution.

De nombreux métiers liés à l'archéologie n'existaient pas encore du temps de F.-R. de Dompierre. À titre d'exemple, nous pouvons relever que les « fouilleurs » n'étaient pas des archéologues mais de simples ouvriers, peu sensibles au patrimoine. Le Lieutenant-Colonel s'est débrouillé en l'absence de personnes compétentes[103]. L'archéologie n'étant pas encore professionnalisée, les Conservateurs ne travaillaient presque que pour la gloire[104]. Les critères et les compétences nécessaires n'étaient pas encore définis. Ce n'est qu'en 1964 que sera nommé, à Avenches, le premier Conservateur ayant reçu une formation d'archéologue.

La lutte contre la déprédation des monuments antiques est un souci récurrent du Conservateur. F.-R. de Dompierre était très préoccupé par la nécessité de protéger un vestige tout en s'assurant qu'il reste visible pour le public. Malgré les efforts déployés, Avenches a servi encore longtemps de carrière[105]. Les protagonistes du

102 Définition tirée du site internet de l'ICOM : <http://icom.museum/la-vision/definition-du-musee/L/2/>.

103 *« Jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, l'archéologie était conduite par des amateurs, pour la plupart médecins, instituteurs, prêtres ou avocats, mais aussi aristocrates et propriétaires terriens. L'étude du passé résultait essentiellement de leur initiative personnelle, ou de celle des sociétés savantes auxquelles ils appartenaient »* (Kaeser *et al.* 2008, p. 32).

104 Kaeser 2004, p. 19.

105 *« En 1873 encore, une lettre d'Auguste Caspari nous révèle que la Commune employait une vingtaine d'ouvriers à la démolition d'un tronçon de l'enceinte de plus de 60 mètres au lieu-dit " Derrière les Murs " »* (Dal Bianco 2004, p. 3).

triangle «Conservateur – Municipalité – État» servent parfois des intérêts divergents et leurs démarches croisées contrarient les uns et les autres et sapent ou ralentissent les projets. F.-R. de Dompierre se montre parfois *«injuste envers ceux qu'il juge ne pas faire assez pour accélérer le processus de sauvegarde»*[106]. L'institution d'Avenches doit beaucoup aux combats des premiers Conservateurs en vue de la sauvegarde des vestiges, mais aussi à l'Association Pro Aventico, fondée en 1885, qui s'est fixé comme but premier d'enrayer les pillages. Pourtant, aujourd'hui encore, des dommages sont occasionnés par les constructions modernes.

Le Musée d'Avenches ayant été successivement propriété de la ville puis de l'État, F.-R. de Dompierre a dû composer avec ces deux administrations. À cet égard, la situation demeure analogue aujourd'hui pour les équipes oeuvrant sur place. Le Lieutenant-Colonel déplorait les longs délais et atermoiements imposés par les autorités avant validation de tout projet et octroi des crédits nécessaires, ce qui vaut encore presque deux siècles plus tard.

Le territoire d'Avenches n'a pas encore été fouillé dans son intégralité et les découvertes restent, comme au XIXe s., le fruit du hasard. F.-R. de Dompierre l'appelait un *«magasin d'antiquités»* (T. I, p. 81). Le premier Conservateur était dépassé par les immenses découvertes et les moyens financiers faisaient défaut pour engager des fouilles systématiques. Aujourd'hui encore, l'institution des SMRA se trouve dans l'impossibilité de fouiller où elle le souhaite et seul le hasard des urgences guide l'ouverture des chantiers.

Sort malheureux des institutions muséales, le financement demeure un point sensible, comme le souligne l'ouvrage de F. Poulard et J.-M. Tobelem[107]. Plusieurs fois, F.-R. de Dompierre a mentionné des difficultés à obtenir des ressources pour conserver des mosaïques, protéger des vestiges ou aménager le Musée. Las de se battre, il écrit: *«mais que sont nos desirs & notre bonne volonté, lorsque nous sommes sans pouvoirs suffisant & surtout sans argent, nos desirs ne sont plus que des reves qui s'en vont en fumée»* (T. II, p. 121). Pour pallier ces carences, le Lieutenant-Colonel a plusieurs fois sorti sa propre bourse. Lors des derniers travaux effectués au Musée, le militaire a même payé les ouvriers avec le vin tiré de ses vignobles! Cependant, F.-R. de Dompierre ne se montre pas toujours ingrat envers le Conseil d'État: *«vous avez en cela aussi fait une bonne œuvre, que la postérité appréciera encore mieux, tout en regrettant que vos prédécesseurs n'y ayent pas scngé plus tôt»* (T. II, p. 91).

106 Meylan Krause 2006, p. 3.

107 Poulard/Tobelem 2015, p. 56.

108 Secretan 1908b, p. 337.

Une source documentaire exceptionnelle

Le *Journal et extrait de correspondance de François-Rodolphe de Dompierre* est une source d'une grande richesse. Et ce n'est pas le seul trésor né de la main du premier Conservateur. À son journal s'ajoutent encore plusieurs plans, croquis et inventaires tout aussi dignes d'intérêt. Dans le cadre de cette étude, nous avons dû nous restreindre et procéder à une sélection des informations. Le *Journal* est une source rare et exceptionnelle, peu de musées possèdant des traces écrites aussi détaillées de leurs origines. Les écrits du militaire mériteraient une transcription et une analyse plus approfondie. Il serait intéressant de croiser ces écrits avec d'autres sources historiques, telles que les documents officiels conservés dans les archives de la ville et de l'État.

Les protagonistes des missives mériteraient, eux aussi, une présentation appropriée, avec le détail de leur fonction et de leur rôle. La comparaison exhaustive des objets mentionnés par F.-R. de Dompierre avec les artefacts présents dans les actuelles collections du SMRA serait également un travail intéressant et enrichissant. L'historique complet des fouilles et des découvertes évoquées fournirait aussi un document utile à l'institution et même, en sortant des limites avenchoises, à tout le canton.

Une personnalité touchante et attachante

La personnalité de François-Rodolphe de Dompierre mérite qu'on s'y attarde en conclusion de ce travail. La carrière militaire du premier Conservateur a marqué son tempérament, parfois un peu bougon ou un peu rude. Mais cet «héritage» a ses avantages, en témoigne la rigueur de ses archives et de ses inventaires. La passion que voue le Payernois aux antiquités est bien perceptible dans ses pages, tout comme la volonté mise en œuvre pour la sauvegarde du patrimoine. L'intelligence de ses démarches et son érudition sont indéniables et rendent ses écrits plaisants à lire. À plusieurs reprises, le Conservateur insiste sur l'importance de consigner ses tâches et missives. Avait-il pressenti la valeur du document qu'il laissait derrière lui? L'amertume, le découragement et la déception attestent çà et là des difficultés de sa situation. En l'absence de réponses et de démarches, c'est la colère qui pointe dans ses écrits. La carrière du Conservateur fut un long combat, une *«lutte obstinée contre l'indifférence de la population, contre l'esprit de clocher des petites localités, Avenches tout d'abord, contre l'inertie ou la routine des corps constitués (municipalités, Conseil d'État, fonctionnaire de tout grade)»*[108].

Malgré ses sautes d'humeur, F.-R. de Dompierre demeure un personnage touchant et

attachant, qui a consacré les dernières années de sa vie à son *«petit musée»* (T. II, p. 81) et à la sauvegarde d'*Aventicum*, de manière totalement désintéressée. Il a réussi l'exploit d'accomplir de grandes choses avec peu de moyens.

Il est certain que F.-R. de Dompierre a marqué l'histoire du site et du Musée. Afin d'éviter de tomber dans l'uchronie, on n'osera pas affirmer que sans sa pugnacité et sa volonté le Musée ne serait pas né avant plusieurs décennies. Reconnaissons toutefois que l'institution avenchoise doit énormément à de Dompierre, qui en a posé les bases. Grâce à son opiniâtreté et sa détermination, elle a pu se développer sur des fondations solides. Même si l'amertume pointe parfois entre les lignes du *Journal*, le combat du militaire n'a pas été vain.

«Un lien historique étroit unit les Conservateurs aux musées, lien qui s'est considérablement renforcé au cours du temps»[109]. Et F.-R. de Dompierre l'avoue lui-même: *«je me suis tant identifié avec cet etablissement»* (T. II, p. 91). L'identification s'insinue à la lecture de ses textes, tant et si bien que le lecteur du *Journal* ne peut parfois s'empêcher lui aussi de se mettre dans la peau de son auteur. En effet, le Lieutenant-Colonel décrit ses activités d'une manière personnelle qui suscite intérêt et empathie. Sans s'en rendre compte, le lecteur entre dans son univers au fil des pages et partage ses sentiments: rire, larmes, soulagement, déception sont autant d'émotions que font naître ces écrits. Lorsque le récit s'interrompt à son décès, les quelques mots signés de la main d'E. d'Oleyres font soudain comprendre l'importance de F.-R. de Dompierre et suscitent émotion et regrets.

109 Poulard/Tobelem 2015, p. 7.

Bibliographie

Revues, séries et sigles

ACV
Archives cantonales vaudoises.

AS
Archéologie suisse, Bâle.

BPA
Bulletin de l'Association Pro Aventico, Avenches.

CSIR
Corpus Signorum Imperii Romani.

Doc. MRA
Documents du Musée romain d'Avenches, Avenches.

Doc. MCAHL
Documents du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne, Lausanne.

DHS
Dictionnaire historique de la Suisse.

MRA
Musée romain d'Avenches.

RHV
Revue historique vaudoise, Lausanne.

SMRA
Site et Musée romains d'Avenches.

Documents d'archives

Baron 1849-1863
P.-A. Baron, Notice biographique de François-Rodolphe de Dompierre, *in: Biographies de Citoyens Vaudois & Suisses célèbres recueillies ici en tant qu'elles ont été imprimées, & que j'ai pû me les procurer*, 2e vol., 1849-1863. Lausanne, ACV, P1000/228.

MRA/501
Journal et extrait de correspondance de François-Rodolphe de Dompierre, l'un des Conservateurs des Antiquités du Canton de Vaud, juin 1822 - octobre 1838. Avenches, Archives SMRA, MRA/501.

MRA/502
Extrait de correspondance des Conservateurs des Antiquités du canton de Vaud, juin 1822 - avril 1850. Avenches, Archives SMRA, MRA/ 502.

MRA/508
Correspondance, 1822–1844. Avenches, Archives SMRA, MRA/508/ 1822–1844.

MRA/cat/001
Catalogue des Livres, Tableaux, Plans et Attachés au Musée des Antiquités de la ville d'Avenches, 1839-1844, complété jusqu'en 1852 par E. d'Oleyres. Avenches, Archives SMRA, MRA/cat/001.

Monographies et articles

Artières/Laé 2011
Ph. Artières, J.-F. Laé, *Archives personnelles: histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, 2011.

Auberson/Sarott 1995
L. Auberson, J. Sarott, La tour de l'amphithéâtre d'Avenches ou l'échec d'une conception urbaine médiévale, *in:* F. E. Koenig, S. Rebetez (éd.), *Arculiana, Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli*, Avenches, 1995, p. 195-222.

Barghouth 1996
L. Barghouth, Les collections privées vaudoises entre 1750 et 1850, *in:* A. Dubois *et al.* (éd.), *Les conditions de la vie intellectuelle et culturelle en Suisse romande au temps des Lumières.* Actes du colloque organisé par l'Institut et l'Association Benjamin Constant (17-18 novembre 1995), Lausanne, 1996, p. 239-258.

Bossert 1998
M. Bossert, *Die figürlichen Reliefs von Aventicum. Mit einem Nachtrag zu «Rundskultpuren von Aventicum»* (*Aventicum* VII; *CAR* 69; *CSIR Schweiz* I.1), Lausanne, 1998.

Bridel 2004
Ph. Bridel, *L'amphithéâtre d'Avenches* (*Aventicum* XIII; *CAR* 96), Lausanne, 2004.

Bridel 2010
Ph. Bridel, L'Association Pro Aventico au chevet des monuments d'Aventicum, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 17, 2010, p. 6-9.

Brodard *et al.* 2008
V. Brodard, D. Castella, J.-P. Dal Bianco, *Scripta manent.* À l'occasion de la parution du 50e numéro du *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, *BPA* 50, 2008, p. 7-38.

Calisto/Dal Bianco 2014
A. Calisto, J.-P. Dal Bianco, Les archives du Site et Musée romains d'Avenches. Une mémoire toujours plus vivante, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 25, 2014, p. 7-10.

Castella *et al.* 2015
D. Castella (éd.), P. Blanc, M. Flück, Th. Hufschmid, M.-F. Meylan Krause, *Aventicum, une capitale romaine*, Avenches, 2015.

Dal Bianco 2004
J.-P. Dal Bianco, Aventicum, une carrière de choix, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 6, 2004, p. 3.

Dal Bianco/Fuchs 2005
J.-P. Dal Bianco, M. Fuchs, Erasmus Ritter et Lord Spencer Compton: archéologues de la première heure... réunis par une passion commune, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 8, 2005, p. 2-3.

Dal Bianco 2010
J.-P. Dal Bianco, Aventicum: splendeur, déclin et renaissance, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 17, 2010, p. 4-5.

Dal Bianco 2016
J.-P. Dal Bianco, Avenches vue par quelques illustres voyageurs, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 30, 2016, p. 5-6.

Delbarre-Bärtschi 2014
S. Delbarre-Bärtschi, *Les mosaïques romaines en Suisse. Avec un complément de l'inventaire de Victorine von Gonzenbach, publié en 1961* (*Antiqua* 53), Bâle, 2014.

Desarzens 2014
N. Desarzens, *La ville d'Avenches* (*Guides d'art et d'histoire de la Suisse*, sér. 95, 945), Berne, 2014.

Duvauchelle 2008
A. Duvauchelle, L'utilisation du plomb dans l'hydraulique d'*Aventicum*, *BPA* 50, 2008, p. 187-251.

Egloff 1986
M. Egloff, Les fouilles sont aussi des musées à venir, *in*: M. Weber-Perret *et al.*, *Les musées de la Suisse romande*, Pully, 1986, p. 23-24.

Elsner/Cardinal 1994
J. Elsner, R. Cardinal (ed.), *The Cultures of Collecting*, London, 1994.

Fehlmann/Brülisauer 2010
M. Fehlmann, J. Brülisauer, Musées, *in*: *DHS*, 28.10.2010. Document disponible à l'adresse: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24561.php>.

Gob/Drouguet 2014
A. Gob, N. Drouguet, *La muséologie: histoire, développements, enjeux actuels*, Paris, 2014.

Gonzenbach 1961
V. von Gonzenbach, *Die römischen Mosaiken der Schweiz* (*Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz* 13), Basel, 1961.

Grandjean 2007
M. Grandjean, *Avenches: la ville médiévale et moderne: urbanisme, arts et monuments* (*Doc. MRA* 14), Avenches, 2007, 2 vol.

Gutzwiller *et al.* 2016
S. Gutzwiller, D. Castella, S. Delbarre-Bärtschi, M.-F. Meylan Krause, avec une contrib. de M. Krieg, Louis Levade (1748-1839), médecin, collectionneur et encyclopédiste vaudois, *BPA* 57, 2016, p. 109-134.

Huguenin/Kaenel 1998
C. Huguenin, G. Kaenel, L'éveil des sensibilités: heurs et malheurs du patrimoine antique et gothique, *in*: D. Bertholet *et al.* (dir.), *Autour de Chillon: Archéologie et restauration au début du siècle* (*Doc. MCAHL*), Lausanne, 1998, p. 17-20.

Jequier 1986
M.-C. Jequier, Canton de Vaud. Les musées vaudois, *in*: M. Weber-Perret *et al.*, *Les musées de la Suisse romande*, Pully, 1986, p. 125-127.

Jossua 2003
J.-P. Jossua, Le journal comme forme littéraire et comme itinéraire de vie, *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 87, 2003/4, p. 703-714.

Kaenel 2001
G. Kaenel, Musée et archéologie de terrain en Suisse, *in*: I. Balsamo (dir.), *Tri, sélection, conservation: quel patrimoine pour l'avenir ?* Ouvrage collectif réunissant les actes de la Table ronde organisée sous l'égide de l'Ecole nationale du patrimoine, les 23, 24 et 25 juin 1999, Paris, 2001, p. 81-84.

Kaenel 2014
Ph. Kaenel, La culture des musées: introduction, *RHV* 122, 2014, p. 13-17.

Kaeser 2000a
M.-A. Kaeser, Nationalisme et archéologie: quelle histoire?, *in*: P. Mengal *et al.*, *Les origines de la psychologie européenne (16e-19e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, 2000, p. 155-162.

Kaeser 2000b
M.-A. Kaeser, *À la recherche du passé vaudois. Une longue histoire de l'archéologie* (*Doc. MCAHL*), Lausanne, 2000.

Kaeser 2004
M.-A. Kaeser, Les prémices d'une politique archéologique au XIXe siècle, *Revue historique neuchâteloise* 1-2, 2004, p. 15-32.

Kaeser *et al.* 2008
M.-A. Kaeser *et al.*, *La formation de l'archéologie européenne*, [s. l.], 2008.

Lafontant Vallotton 2014
Ch. Lafontant Vallotton, Musées, patrimoines et territoires, *RHV* 122, 2014, p.21-36.

Lejeune/Bogaert 2005
Ph. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime: histoire et anthologie*, Paris, 2005.

Leleu-Galland 2002
E. Leleu-Galland, *Les cahiers, mémoires de vie: cahiers, albums, carnets, journaux et autres supports de notation et de tracés*, Amiens, 2002.

Lüthi 2014
D. Lüthi, L'impossible musée: notes sur l'architecture muséale dans le canton de Vaud, *RHV* 122, 2014, p. 89-103.

Mairesse 2014
F. Mairesse, *Le culte des musées* (*L'académie en poche* 34), Bruxelles, 2014.

Marion 2004
G. Marion, François-Rodolphe de Dompierre, *in*: *DHS*, 25.06.2004. Document disponible à l'adresse: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41411.php>.

Marion 2011
G. Marion, *Avenches: sociétés et familles bourgeoises dès 1611. 400e anniversaire de la Société de tir des bourgeois d'Avenches*, Avenches, 2011.

Matthey 2017
C. Matthey, Des conservateurs et des livres. Aux origines de la bibliothèque du Site et Musée romains d'Avenches, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 31, 2017, p. 6-7.

May Castella 1995
C. May Castella, L'époque romaine dans le canton de Vaud, *AS* 18, 1995.2, p. 78-88.

Meylan Krause 2004
M.-F. Meylan Krause, *Aventicum: ville en vues* (*Doc. MRA* 10), Avenches, 2004.

Meylan Krause 2006
M.-F. Meylan Krause, François-Rodolphe de Dompierre, un pionnier de l'archéologie avenchoise, *Aventicum, Nouvelles de l'Association Pro Aventico* 9, 2006, p. 3.

Meylan Krause/Blanc 2011
M.-F. Meylan Krause, P. Blanc, *La tour, prends garde ! Musée romain Avenches, 21.05.-30.10.2011* (*Doc. MRA* 21), Avenches, 2011.

Meylan Krause/Kaenel 2014
M.-F. Meylan Krause, G. Kaenel, L'archéologie muséifiée, *RHV* 122, 2014, p.55-69.

Oelschig 2009
S. Oelschig, *Kaleidoskop der Epigraphik. Katalog und Rekonstruktion der römischen Steininschriften von Avenches/*Aventicum (*Doc. MRA* 16), Avenches, 2009.

Poulard/Tobelem 2015
F. Poulard, J.-M. Tobelem (dir.), *Les conservateurs de musées. Atouts et faiblesses d'une profession*, Paris, 2015.

Schaer 1993
R. Schaer, *L'invention des musées*, Paris, 1993.

Secretan 1908a
E. Secretan, François-Rodolphe de Dompierre, un lieutenant-colonel archéologue. 1775-1844. (D'après son Journal inédit), premier article, *RHV* 16, 1908, p. 289-302.

Secretan 1908b
E. Secretan, François-Rodolphe de Dompierre, un lieutenant-colonel archéologue. 1775-1844. (D'après son journal inédit), second article, *RHV* 16, 1908, p. 321-337.

Secretan 1887
E. Secretan, Coup d'œil historique, *BPA* 1, 1887, p. 3-17.

Soudé 1996
C. Soudé, Le journal personnel: de la plainte à la création, *Communication et langages* 107, 1996, p. 81-93.

Tuor-Clerc 1984
D. Tuor-Clerc, Sauve qui peut *Aventicum*, *BPA* 28, 1984, p. 7-34.

Crédit des illustrations

Sauf mention autre, les illustrations sont de l'auteure ou sont déposées aux archives du SMRA. Les références des documents archivés sont mentionnées en légende.

Fig. 1
Burgerbibliothek, Berne.

Fig. 2
Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.

Fig. 3
Photo A. Schneider, SMRA.

Fig. 11
D. Herrliberger, *Neue und vollstendige Topographie der Eydgenossenschaft, in welcher die den Dreyzehen und zugewandten auch verbündeten Orten... in Kupfer gestochen, vorgestellt werden*, Zürich, 1754, 145. Collection privée.

Annexe : chronologie des événements

11 mai 1775	Naissance de François-Rodolphe de Dompierre à Payerne
1783	Mandat confié à Erasmus Ritter en vue de la réalisation de plans archéologiques et du recensement des découvertes à Avenches
1788	*Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*, d'Erasmus Ritter
1798	Arrêté de Philippe-Albert Stapfer, demandant le recensement des monuments d'*Aventicum* et prônant des mesures de conservation
1818	Création d'un Musée cantonal à Lausanne
14 juin 1822	Nomination de deux Conservateurs des antiquités du canton de Vaud : François-Rodolphe de Dompierre et Louis Reynier. Première lettre transcrite dans le Journal.
21 juin 1822	Nomination d'Emmanuel d'Oleyres comme adjoint
18 septembre 1822	Premier projet de circulaires
27 septembre 1822	Distribution des circulaires
mars 1823	Distribution des secondes circulaires
5 janvier 1824	Première mention de la tour de l'amphithéâtre en tant qu'hypothétique dépôt des antiquités
24 janvier 1824	Première autorisation du Conseil d'État pour l'utilisation de la tour de l'amphithéâtre comme dépôt public pour les antiquités découvertes à Avenches
29 janvier 1824	Refus de la Commune d'Avenches d'octroyer le rez-de-chaussée du bâtiment de l'amphithéâtre comme dépôt pour les Conservateurs
1824	Ouverture du Musée du Cercle Vespasien à Avenches
1824	Parution du *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, de Louis Levade
5 janvier 1828	Autorisation du Département de l'Intérieur pour l'emploi de la tour de l'amphithéâtre en tant que dépôt pour les antiquités et laboratoire pour les Conservateurs
27 mai 1829	Autorisation de la Municipalité d'Avenches pour l'emploi de la tour de l'amphithéâtre en tant que dépôt pour les antiquités et laboratoire pour les Conservateurs
25 août 1829	Décrets du Département de l'Intérieur concernant le dépôt public des antiquités
20 juin 1830	Première utilisation du terme « musée » dans les écrits de François-Rodolphe de Dompierre
12 mars 1835	Le Conseil d'État donne son autorisation à l'exécution des travaux dans la tour de l'amphithéâtre
4 septembre 1836	Disparition des plans et devis relatifs à l'établissement du Musée dans la tour
29 septembre 1836	Convention entre l'État de Vaud et la Municipalité relative aux antiquités dans la tour de l'amphithéâtre
7 janvier 1837	Constat que les travaux d'aménagement du Musée n'ont pas avancé
12 janvier 1837	Le Département militaire, en charge des travaux dans la tour, souhaite désormais que les Conservateurs occupent uniquement le rez-de-chaussée de la tour pour le Musée
3 septembre 1837	Faible avancée des travaux d'aménagement
31 octobre 1837	Le voyer du district d'Avenches informe F.-R. de Dompierre que les travaux d'aménagement du Musée dans la tour de l'amphithéâtre sont achevés
6 août 1838	Le Musée est terminé et meublé ; début du déménagement des collections
23 septembre 1838	Annonce officielle au Département de l'Intérieur que le Musée est terminé et meublé
6 octobre 1844	Décès de François-Rodolphe de Dompierre
1852	Création d'un Musée des Antiquités à Lausanne
1885	Création de l'Association Pro Aventico
1898	Entrée en vigueur de la Loi cantonale vaudoise sur « la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique »
1912	Un article du Code Civil déclare propriété d'État tout objet archéologique trouvé sur le sol cantonal